

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : La fiscalité considérée comme instrument de politique anticonjoncturelle aux Etats-Unis, par C. S. Shoup — Les budgets de 1960 et 1961 — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

LA FISCALITE CONSIDEREE COMME INSTRUMENT DE POLITIQUE ANTICONJONCTURELLE AUX ETATS-UNIS

Carl S. SHOUP,

Mc Vickar Professor of Political Economy, Columbia University.

Au cours des quinze dernières années qui ont suivi la promulgation du *Full Employment Act* de 1946, le gouvernement fédéral a fait peu usage de la fiscalité en tant qu'instrument de politique économique destiné à amortir les récessions et à freiner les « booms » inflationnaires du temps de paix. Cependant, durant cette période d'après-guerre, les Etats-Unis ont vécu trois récessions et deux « booms » teintés d'inflation; et il se peut que l'on soit au seuil d'une nouvelle récession (novembre 1960).

Depuis la guerre, les impôts fédéraux n'ont pas été augmentés ni diminués dans le but de modérer les fluctuations économiques. Même si l'on considère que les réductions fiscales de 1954 reflétaient une politique délibérée de lutte contre la récession, elles ne revêtirent néanmoins qu'un caractère limité et assez peu conscient. De plus, certaines réductions, destinées à prendre effet à des dates ultérieures spécifiées, avaient été approuvées bien avant que le mouvement des affaires n'eût commencé à décliner. Leur coïncidence avec la récession fut par conséquent fortuite. Plusieurs dispositions du *Revenue Act* de 1954, impliquant des diminutions de recettes fiscales, furent nécessairement lentes à faire sentir leurs effets maxima. Il semble en effet que l'origine de cette loi doive être imputée plutôt à des motifs d'ordre séculaire que conjoncturel.

De plus, presque rien n'a été fait pour rendre le système fiscal plus sensible aux fluctuations économiques, c'est-à-dire exigeant plus envers le contribuable en période de « boom », et moins lors des récessions. Le système fiscal fédéral d'aujourd'hui

ne possède, par rapport à 1946, que peu de *built-in flexibility* et d'automatisme supplémentaires dans son action contracyclique.

On peut fournir au moins cinq explications de la réticence de l'Exécutif à proposer, ou du Congrès à approuver, une augmentation d'impôt en période de prospérité, et une diminution en période de récession.

1. La première explication, qui se réfère uniquement à une politique antidéflationniste, est que l'expérience de l'inflation d'après-guerre a rendu le public très sensible aux déséquilibres budgétaires. Les hausses de prix dans la période d'après-guerre se présentent en trois stades : la hausse considérable venant immédiatement à la suite de la guerre (l'index des prix à la consommation du *Bureau of Labor Statistics* est monté de 77 en 1945 à 103 en 1948); l'inflation due à la guerre de Corée (l'index est passé de 103 en 1950 à 114 en 1952); et, après quelques années de stabilité des prix (1952-1955), une hausse rampante qui s'est seulement arrêtée, mais non pas retournée, lors de la récession de 1957-1958 (l'index se situait à 114 en 1955 et à 127 en août 1960). Une décennie de stabilité des prix sera sans doute nécessaire avant que le public américain ne soit disposé à admettre une politique fiscale visant à créer de larges déficits en période de récession.

La sensibilité du public à l'égard d'un budget déséquilibré est due à une interprétation erronée du phénomène vécu d'inflation, et plus spécialement à l'opinion inexacte qu'après la guerre, le gouverne-

ment fédéral des Etats-Unis a encouru des déficits continuels. Ainsi, il n'est généralement pas tenu compte du fait que les déficits et surplus annuels de trésorerie du gouvernement fédéral pour la période d'après-guerre allant du 1^{er} juillet 1946 au 30 juin 1960, se sont soldés par un surplus net de trésorerie de 7 milliards de dollars : six années de déficit de trésorerie, sept années de surplus, et une année équilibrée. Si l'année fiscale se terminant en juin 1959 était omise dans ces calculs, le surplus se situerait à 20 milliards de dollars ⁽¹⁾.

De même, il n'est généralement pas reconnu que la dette fédérale nette se situait en fait au 30 juin 1960 à un niveau inférieur à celui de la fin de la deuxième guerre mondiale. Par dette nette, on entend la dette fédérale brute en circulation moins la partie détenue par le gouvernement fédéral ou par des organismes gouvernementaux. Au 30 juin 1946, la dette fédérale brute s'élevait à 269 milliards de dollars, dont 29 milliards étaient détenus par le gouvernement fédéral, ce qui équivalait à une dette nette de 240 milliards. Quatorze ans plus tard, les montants respectifs étaient de 286, 55 et 231 milliards de dollars ⁽²⁾.

2. La deuxième explication concerne l'opposition à tout accroissement d'impôts dans le but de freiner un « boom ». Le peuple américain n'a pratiquement pas bénéficié de véritable diminution du niveau des impôts du temps de guerre; par conséquent, il n'est pas enclin à consentir un sacrifice fiscal destiné à contrôler les fluctuations conjoncturelles, plus lourd que celui qui fut exigé pour remporter la victoire. Il faut avouer que les taux d'imposition sur les revenus personnels ont été quelque peu allégés, et que les exonérations personnelles ont été augmentées de 500 à 600 dollars par tête d'habitant. Cependant, lorsqu'il est tenu compte de l'élévation du niveau des prix, les exonérations apparaissent inférieures à ce qu'elles ont jamais été. En termes de dollars 1947-1949, l'exonération par tête d'habitant, d'une valeur nominale actuelle de 600 dollars, a diminué de 665 en 1944 à 473 dollars en octobre 1960. Les taux d'imposition, en termes réels, de l'impôt sur le revenu ont peu, ou pas, diminué, et peuvent parfois avoir augmenté dans certaines catégories, même si l'on tient compte de la suppression du cumul des revenus des époux. La faible baisse de certains droits d'accise n'a pas constitué un contre-poids substantiel. En même temps, les Etats et les autorités locales ont augmenté les impôts et ont largement introduit de nouvelles taxes.

Pendant la deuxième guerre mondiale, le gouvernement fédéral n'a jamais fait appel aux ressources du

(1) Par surplus de trésorerie, on veut dire un excédent de recettes fédérales provenant du public, par rapport aux paiements fédéraux au public, en excluant les emprunts et les remboursements de la dette. Voir « Cash Income and Outgo », *Treasury Bulletin*, et *1957 Historical and Descriptive Supplement to Economic Indicators*, Joint Economic Committee, p. 73.

(2) *Treasury Bulletin*, septembre 1960, p. 50.

système fiscal sur une échelle appropriée. Nous pouvons nous rappeler qu'en ces années, le gouvernement fédéral enregistrait des déficits de l'ordre de 50 milliards de dollars par an. (Au niveau actuel des prix, et en tenant compte de la hausse du revenu national en termes réels, un déficit annuel comparable serait de l'ordre de 100 milliards de dollars !)

La structure fondamentalement inadéquate du système fiscal du temps de guerre s'est révélée à peine adaptée aux nécessités des années qui ont suivi. Nous sommes encore toujours pénalisés par l'attitude peu énergique prise pendant les années 1940-1946. Nous en payons psychologiquement la note, car la réticence du Congrès et de l'Exécutif à utiliser la fiscalité comme arme destinée à combattre les poussées inflatoires a comme point de départ nos méthodes de financement du temps de guerre.

3. Une troisième explication est que le Congrès et l'Exécutif, reflétant en cela l'opinion publique, se montrent réticents à agir sur prescription, à moins qu'ils puissent être assurés qu'une dose déterminée avec exactitude sera suffisante pour arrêter l'inflation ou pour sortir de la récession. Les économistes ne peuvent cependant pas encore offrir ce genre de remède. Lorsque la dernière récession avait atteint, ce qui fut vérifié par la suite, son point le plus bas, en 1958, la reprise aurait probablement eu lieu beaucoup plus vite si une diminution des impôts, d'environ 10 milliards de dollars par an, avait été octroyée; mais personne ne peut déterminer avec certitude la rapidité et l'ampleur que la réduction devrait revêtir. La fiscalité employée comme arme anticonjoncturelle ne sera pas admise tant que le public n'est pas prêt à accepter des techniques d'expérimentation.

4. Une quatrième explication est que les économistes, en tant que groupe, n'ont pas montré beaucoup d'esprit de décision pendant les six dernières années, ne fût-ce que sur des questions d'orientation et de « timing ».

Avant d'accuser l'Exécutif et le Congrès d'indifférence en ce qui concerne les questions de politique fiscale, il faudrait lire les comptes rendus des avis émis par des économistes pendant la période janvier-février 1958, alors que le fond de la récession n'avait pas encore été atteint. Plusieurs économistes comparurent devant le *Joint Economic Committee* et le *Ways and Means Committee* pour donner des conseils sur la politique fiscale à suivre. Leurs avis et recommandations divergeaient considérablement ⁽³⁾. Certains étaient opposés à toute diminution des impôts. D'autres, parmi ceux qui étaient favorables à des réductions fiscales, désiraient

(3) Voir « Hearings before the Joint Economic Committee » en janvier 1958; « Economic Report of the President », 27 janvier-10 février 1958, principalement pp. 121, 124, 126, 128, 129, 139; et « Hearings before the Ways and Means Committee on General Revenue Revision », 2^e partie, 21-30 janvier 1958, pp. 2.242, 2.353-2.356, 2.391, 2.392, 2.426.

réserver une telle mesure pour une dépression vraiment grave, et même alors, voulaient que l'on prévoie une date de suppression automatique de ces réductions provisoires. Quelques-uns seulement se sont prononcés en faveur d'une diminution immédiate des impôts.

Pourquoi ces divergences de vues ? Elles sont dues, non pas, sans doute, à un diagnostic économique fondamentalement différent, mais plutôt au fait que chaque témoin se sent obligé de tenir compte, dans une mesure variable suivant son interprétation personnelle, de forces non économiques, principalement politiques et sociales. Il se peut ainsi qu'un des conseillers économiques craigne que le Congrès n'aura pas le bon sens de rétablir, lorsque le « boom » viendra, les impôts dont il pourrait persuader le Congrès de décider la suppression lors de la dépression. Un autre est peut-être convaincu que les exigences du programme de défense deviendront si impérieuses dans un an ou deux, qu'une diminution d'impôts aujourd'hui mettra en péril les chances de financer un programme adéquat d'ici un an. Un autre encore, dans le même ordre d'idées, peut-être impressionné par l'importance de l'aide du gouvernement fédéral nécessaire à l'enseignement, à la santé publique, à la construction d'habitations ou d'autoroutes, au point qu'il hésitera à suggérer dès à présent des mesures qui rendront, l'année prochaine, l'augmentation des impôts pour la réalisation de ces projets plus problématique.

Ces préoccupations sont toutes légitimes. Toutefois, l'une des Commissions du Congrès ferait peut-être bien de demander aux économistes de se limiter aux questions techniques de réduction des impôts et d'évolution de la conjoncture, laissant au Congrès le soin de s'occuper lui-même des craintes à avoir pour l'avenir quant aux éventuelles réactions défavorables.

5. Une cinquième explication de la réticence à changer les taux d'imposition en vigueur, d'une phase à l'autre de la conjoncture, trouve son origine dans notre système américain de gouvernement, au niveau fédéral. Il implique des discussions étendues au Congrès, génératrices de retards et souvent de compromis qui ne satisfont personne, quant à savoir comment les avantages d'une réduction d'impôts ou la charge d'un accroissement de la fiscalité seront répartis.

Les différents groupes représentant les diverses catégories de revenus, ou d'industries, ou les différentes régions, font examiner en détail chacune de leurs revendications. Pour cette raison, il n'est pas surprenant que les membres de l'Exécutif et du Congrès hésitent à proposer une augmentation ou même une diminution des taux d'imposition. Chacune de ces propositions menace de faire naître des controverses qui peuvent prendre des semaines, nuire à d'autres travaux importants, et se terminer par un compromis qui entraînerait des distorsions du sys-

tème fiscal au lieu de modérer les mouvements conjoncturels. La résultante de toutes ces forces a été caractérisée, au niveau fédéral, au cours de la dernière décennie, par une stabilité des impositions fiscales et des exonérations de l'impôt sur le revenu, ce qui peut paraître surprenant si l'on tient compte des fluctuations conjoncturelles de cette période.

Une évolution contraire s'observe en Grande-Bretagne. La période d'après-guerre dans ce pays a vu plusieurs changements dans les taux d'imposition sur les revenus, notamment dans le sens de la hausse en général lorsque les prix montaient et que la balance des paiements se détériorait, dans le sens de la baisse lorsque le cas inverse se présentait. Sans doute la tendance a-t-elle été plutôt à la baisse qu'à la hausse, mais les augmentations lorsqu'elles ont eu lieu, furent importantes. Ce fut le cas notamment lorsque le gouvernement travailliste augmenta la taxe sur le tabac en 1947 pour rétablir l'équilibre de la balance des paiements, et lorsque le gouvernement conservateur introduisit son budget *pots and pans* en automne de 1955, en soumettant les ustensiles ménagers à la *Purchase Tax*.

Plus significative fut encore, pendant les dernières années, la tendance du gouvernement conservateur à stimuler ou à freiner au moyen des *investment allowances*, selon l'état de la conjoncture, la propension à investir en bâtiments, en installations industrielles, ou en équipement nouveau. L'*investment allowance* combine un amortissement supplémentaire avec un amortissement accéléré. Ainsi, par le *Finance Act* de 1959, les bâtiments industriels dont la construction a été entamée après le 7 avril 1959, peuvent être amortis à 110 p.c. de leur coût. Les 10 p.c. excédentaires sont déductibles la première année en plus de l'amortissement habituel pour cette année. L'équipement et les machines (sauf quelques exceptions) bénéficient d'un taux d'amortissement de 120 p.c. Le Chancelier de l'Echiquier a averti les milieux industriels que ces *investment allowances* seraient supprimées lorsque la situation se serait redressée au point que des pressions inflationnaires devraient être combattues. Ceci veut dire que toute entreprise qui reporte des projets d'investissement à la période de « boom » conjoncturel, ne bénéficiera probablement pas des mêmes avantages. (L'*investment allowance* ne sera naturellement pas supprimée rétroactivement pour ceux qui étaient appelés à en bénéficier antérieurement.)

L'*investment allowance* se distingue de l'*initial allowance* qui revient simplement à un amortissement accéléré basé sur 100 p.c. du coût total. Les *initial allowances* ont elles aussi été octroyées ou supprimées (toutes ces décisions ont été prises par voie légale et non par voie d'exécution administrative), en tenant compte de l'évolution économique du moment. Ainsi, les *initial allowances*, introduites le 6 avril 1946 (les dépenses effectuées depuis le 6 avril 1944 étaient comptées comme si elles avaient

eu lieu le 6 avril 1946), furent augmentées le 6 avril 1949, supprimées le 6 avril 1952, rétablies le 15 avril 1953 et remplacées par une incitation à investir encore plus forte, sous la forme d'*investment allowances*, le 6 avril 1954. Le 18 février 1956, les dépenses industrielles furent freinées par la substitution de l'*initial allowance* à l'*investment allowance*. Mais deux ans plus tard, un stimulant fut introduit par l'augmentation de l'*initial allowance*. Un an après, le 7 avril 1959, les *investment allowances* figuraient de nouveau dans l'*income tax law* (*).

En général, la Grande-Bretagne a, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, mieux réussi que les Etats-Unis à assurer le plein emploi de sa main-d'œuvre, tandis que les prix ont monté approximativement dans la même proportion, l'échelonnement dans le temps étant toutefois quelque peu différent. Il serait exagéré d'attribuer ce succès uniquement, ou même principalement, à la politique fiscale suivie. Néanmoins, les faits le suggèrent.

Pourquoi, à l'opposé des Etats-Unis, la Grande-Bretagne a-t-elle été encline à se servir si consciemment et si vigoureusement du système fiscal comme instrument anticonjoncturel ? Une divergence dans la philosophie des partis ne peut fournir une réponse, étant donné que le parti conservateur est resté au pouvoir depuis 1951.

Parmi les cinq explications citées plus haut, quelle peut être celle qui fournit la raison de l'absence d'une politique fiscale anticonjoncturelle aux Etats-Unis, contrairement à ce que l'on observe en Grande-Bretagne ?

1. L'expérience récente de l'inflation : ceci vaut également pour la Grande-Bretagne.

2. Les impôts du temps de guerre restant en vigueur : ici encore, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ne diffèrent pas profondément sous cet aspect.

3. L'impossibilité de démontrer avec précision sur quel montant doit porter le changement : une fois de plus, la situation est identique en Grande-Bretagne.

4. Conseils divers donnés par des économistes qui éprouvent le besoin de tenir compte de facteurs politiques ; en Grande-Bretagne, la situation est plus obscure, car les auditions publiques concernant le *Revenue Act*, suivies de la publication des témoignages, n'existent pas, de telle sorte que s'il y a eu divergences dans les avis émis, cela n'est pas diffusé aussi largement. J'ai l'impression, à la suite de discussions avec des milieux académiques, politiques et industriels de Grande-Bretagne, que l'on craint moins là-bas qu'ici que le gouvernement soit réticent, ou incapable de renverser sa politique fiscale quand le moment est venu de le faire. Les économistes y redoutent moins que le patient ne veuille

accepter qu'un type de remède, quel que soit le diagnostic.

5. Toute proposition visant à une hausse ou à une baisse des taux d'imposition mène on ne sait où au Congrès ; par conséquent, elle doit être entourée d'autant plus de précautions. Cette explication n'est pas valable pour la Grande-Bretagne, sauf dans le cas extrême où la proposition serait rejetée par suite de l'indiscipline de parti, ce qui aurait comme conséquence la chute du gouvernement et des élections générales. Normalement, il suffit que les membres de l'Exécutif, en ce cas le Premier Ministre et son Cabinet, se mettent d'accord entre eux sur tout changement à apporter dans les taux d'imposition. De nombreux débats ont lieu au Parlement, mais l'opposition y adopte une attitude résignée et se demande tout haut pourquoi le gouvernement n'a pas proposé d'autres mesures de réduction ou d'augmentation d'impôts.

Pour autant que cette comparaison entre les deux pays soit valable, nous pouvons conclure que les quatre premières explications énoncées ci-dessus ne peuvent fournir de raison plausible à la réticence des Etats-Unis à promouvoir un programme anticonjoncturel de changement dans les taux d'imposition. L'explication véritable peut être trouvée, du moins en partie, dans la différence de structure du gouvernement : d'une part, le système parlementaire britannique, d'autre part, le système américain, qui accorde moins de pouvoirs à l'Exécutif et plus aux groupes, sections, et individus au Congrès.

D'autres facteurs sont : 1° la plus grande vulnérabilité de l'économie britannique aux fluctuations du commerce international, ce qui renforce la nécessité d'une politique fiscale correcte ; 2° une compréhension généralement plus étendue de la théorie macro-économique sur laquelle une politique fiscale doit se baser, de la part de non-économistes qui déterminent la politique à suivre, qu'ils appartiennent aux milieux industriels ou gouvernementaux ; 3° une politique favorisant davantage l'augmentation des dépenses d'investissement que les dépenses de consommation, lorsque l'économie évolue au-dessous de sa pleine capacité. Cette politique trouve sa concrétisation dans des mesures telles l'*initial allowance* et l'*investment allowance* applicables aux dépenses d'investissement effectuées pendant ces périodes.

Les différents Etats des Etats-Unis augmentent les taux d'imposition et introduisent de nouvelles taxes en période de récession, compliquant ainsi la tâche de maintenir une économie stable, tandis que la Grande-Bretagne ne rencontre pas de problèmes similaires. Les autorités locales en Grande-Bretagne ont moins tendance à agir à l'encontre de la conjoncture que ces mêmes autorités aux Etats-Unis. Evidemment, il faut se rendre compte que les recettes des autorités locales en Grande-Bretagne reposent entièrement sur l'impôt immobilier. Elles ne peuvent introduire des taxes communales sur les dépenses et les revenus lorsqu'elles enregistrent des

(* Cf. James S. Heaton, « Income Tax and Profits Tax Provisions in the Finance Act », *British Tax Review*, mai-juin 1959, pp. 158-159.

diminutions de recettes lors d'une récession. De plus, approximativement la moitié de leurs ressources leur sont fournies par le gouvernement central. Ceci renforce l'idée qu'une forte politique fiscale anticonjoncturelle au niveau national est encore plus nécessaire aux Etats-Unis qu'en Grande-Bretagne.

La Grande-Bretagne et les Etats-Unis, dans la période d'après-guerre, n'ont pas pris de mesures tendant à accroître la sensibilité de la structure fiscale à l'influence des « booms » et des dépressions. Néanmoins, dans ce domaine, les Etats-Unis auraient plutôt une certaine avance, les entreprises ayant, par exemple, la faculté de reporter leurs pertes sur deux ans. Aucun des deux pays n'a cependant considéré sérieusement la possibilité de reporter de la même manière les exonérations personnelles non utilisées ⁽⁵⁾. La partie la plus sensible de notre système fiscal fédéral lors de la dernière dépression était l'impôt sur le revenu des sociétés, mais, malheureusement pour la politique anticonjoncturelle, la diminution des paiements de l'impôt sur le revenu des sociétés, qui va de pair avec un affaiblissement des profits lors d'une récession, ne soulage pas beaucoup les individus. En effet, les dividendes se sont maintenus à des niveaux relativement stables ou ont augmenté à un rythme constant, à travers les phases de prospérité et de dépression que nous avons connues depuis la guerre. De plus, le montant global des dépenses des entreprises n'est probablement pas influencé dans une large mesure par la réduction automatique des paiements d'impôts.

Les Etats et autorités locales ont vu leur système fiscal devenir plus sensible aux mouvements conjoncturels, mais, en même temps, les pressions extérieures visant à augmenter les taux en période de dépression et à les maintenir inchangés lors d'un « boom » s'intensifient, de sorte qu'il n'y a pas véritablement de gain en ce qui concerne la politique contracyclique.

L'analyse ci-dessus suggère que dans l'avenir, comme dans le passé immédiat, le gouvernement fédéral restera réticent à utiliser la fiscalité comme instrument anticonjoncturel.

Il n'y a de chance que l'Exécutif fédéral propose et que le Congrès adopte des changements substantiels dans les taux d'imposition et les exonérations, sur une base anticonjoncturelle, que

dans l'éventualité, et ceci n'est pas même certain, d'une dépression profonde ou d'une inflation violente. En attendant, les chômeurs, lors d'une dépression, et les bénéficiaires de revenus fixes, lors d'une inflation, peuvent ne pas rester politiquement aussi passifs qu'ils le furent dans la période d'après-guerre. Si la politique fiscale n'est pas utilisée comme instrument, ce sera du côté d'une augmentation des dépenses en travaux publics et en transferts que les remèdes seront cherchés lors d'une dépression, et inversement du côté de la réduction des dépenses lorsque des forces inflatoires se feront jour. Les économies seront probablement réalisées en matière de défense et en programmes connexes, telle l'exploration de l'espace, plutôt qu'en travaux publics.

Ces changements brutaux dans les dépenses gouvernementales constituent un instrument relativement rudimentaire, difficile à appliquer au moment adéquat, et impliquant des conséquences indirectes qui peuvent mettre en péril la sécurité et le progrès de la nation. Au contraire, l'utilisation consciente de variations dans les taux d'imposition et la mise au point d'un système fiscal plus sensible au mouvement des affaires permettraient d'obtenir des résultats plus satisfaisants.

En fait, les perspectives d'utilisation du système fiscal dans un but anticonjoncturel peuvent se révéler moins improbables que l'évolution passée nous autoriserait à l'affirmer. Au cours de la campagne présidentielle de cette année, le Président élu, M. Kennedy, a indiqué qu'il s'attendait à un déficit en une année de basse conjoncture, et laissait entendre que si la dépression se révélait assez profonde une réduction des impôts pourrait être nécessaire. Mais les termes voilés dans lesquels MM. Kennedy et Nixon ont tous deux mentionné une telle éventualité, suggèrent que le public en général n'apprécie pas encore suffisamment les possibilités anticonjoncturelles de changement dans les taux d'imposition. Evidemment, personne n'oserait affirmer que seules des variations d'impôts suffiraient à écarter une dépression, ou à s'en dégager rapidement; de même, il est improbable que la politique fiscale à elle seule permettrait d'éviter une inflation. Néanmoins, nous devons nous poser la question : existe-t-il des actions à entreprendre dans le but d'encourager l'utilisation de telles mesures ?

Premièrement, que penser de la proposition que le Congrès délèguerait ses pouvoirs à l'Exécutif pour les questions de changement dans les taux d'imposition en fonction des variations dans les conditions économiques ? Ceci semble apparemment attirant, mais, en réalité, n'offre rien d'une solution au problème principal, à savoir : quelles taxes doivent être diminuées ou augmentées, de combien, et de quelle manière ? Il serait irréaliste de supposer que le Congrès donne carte blanche à l'Exécutif pour décider de telles questions. Mais il n'est pas impossible que le Congrès se mette d'accord sur un type de schéma général d'augmen-

(5) Le montant exonéré par habitant aux Etats-Unis s'élève à 600 dollars. Supposons qu'un homme marié ayant deux enfants à charge a un revenu de 5.000 dollars la première année et de 2.000 dollars la deuxième année. La première année, le montant imposable est de 2.600 dollars (5.000 - 4 x 600). La deuxième année, il ne paiera pas d'impôts. Le report du montant exonéré par habitant qui reste inutilisé reviendrait à lui rembourser une partie des impôts payés la première année. En effet, un montant exonérable de 400 dollars sur 2.400 dollars reste inutilisé. Ce montant serait reporté sur la première année, réduisant le montant taxable à 2.200 dollars. La somme remboursable est égale aux taxes payées la première année sur les 400 dollars de la tranche supérieure des 2.600 dollars.

tation ou de diminution des impôts comme arme anticonjoncturelle, à condition qu'il étudie le problème avec attention et sans hâte. Ce schéma, une fois adopté, pourrait être déposé et voté rapidement lorsque la nécessité s'en ferait sentir. Une telle procédure ressemblerait, du moins ainsi que cela fonctionnait dans le temps, au vote préalable d'un crédit d'engagement de dépenses pour des travaux publics, suivi ultérieurement du vote d'un crédit de paiement. Les impératifs de chaque cas étaient discutés lors du débat sur l'engagement, le vote du paiement devenait dès lors simplement une question de « timing ».

Deuxièmement, le Congrès pourrait entreprendre une étude approfondie de certains changements techniques, particulièrement en ce qui concerne les lois de l'impôt sur le revenu, qui augmenteraient la sensibilité conjoncturelle du système fiscal pendant les périodes de récession et d'inflation. Le Congrès pourrait, dès lors, adopter les changements qui semblent concorder raisonnablement avec les normes de justice, d'efficacité administrative, etc... (Dans pareille étude le report des exonérations personnelles non utilisées devrait recevoir une haute priorité.) Le fait qu'on n'ait pas accru la sensibilité du système fiscal fédéral pendant la période d'après-guerre est probablement dû plutôt à un manque d'appréciation

de ses possibilités sur le plan technique, qu'à une opposition ancrée à l'idée elle-même.

Toutefois, il faut reconnaître qu'une plus grande sensibilité du système fiscal ne constitue pas toujours un bienfait pur et simple, même du point de vue de l'action anticonjoncturelle. En effet, dans la phase de redressement de la conjoncture, avant que le plein emploi ne soit atteint, un système fiscal sensible tend à retarder le redressement, en enlevant au fur et à mesure une part plus large au contribuable. Nous devons entreprendre une étude plus approfondie sur ce sujet si nous voulons découvrir le degré optimum de variation et le type de sensibilité du système des recettes fiscales.

Troisièmement, le Congrès pourrait étudier l'expérience britannique des variations cycliques des *initial allowances* et des *investment allowances* afin de s'assurer si certains aspects de ces mesures ne seraient pas d'application chez nous. Une *investment allowance* à l'état pur avec plus de 100 p.c. d'amortissement, ne trouverait probablement pas sa place dans notre loi fiscale, mais de nombreuses variations sur ce thème pourraient être élaborées.

Pour conclure, le gouvernement fédéral des Etats-Unis se trouve seulement au seuil de l'élaboration d'une politique anticonjoncturelle basée sur la fiscalité plutôt que sur les dépenses gouvernementales.

LES BUDGETS DE 1960 ET 1961

La présente information est consacrée au résumé des principaux passages de l' « Exposé général du budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 1961 ». Ce document contient des prévisions budgétaires révisées pour l'exercice 1960 et analyse le budget de 1961. Il présente en outre un exposé consacré à la politique budgétaire du Gouvernement en 1961.

Nous examinerons successivement :

- I. La politique budgétaire en 1961;
- II. Le budget de l'exercice 1960;
- III. Le budget de l'exercice 1961.

On notera que, au moment de la rédaction de la présente information, les trois Annexes prévues à l'Exposé général n'avaient pas encore été rendues publiques. Ces documents constitueront la matière d'un prochain article dans ce *Bulletin*.

I. La politique budgétaire en 1961

L'objectif essentiel du Gouvernement dans ce domaine est la restauration de l'équilibre financier. Un indice de la détérioration des finances de l'Etat est constitué par l'augmentation rapide et ininterrompue de la dette publique au cours des dernières années. L'importance des prélèvements de l'Etat sur le marché des capitaux restreint de façon excessive la part des ressources disponibles pour l'alimentation des autres secteurs de l'économie et s'oppose, en cela, aux exigences d'une large expansion économique. En conséquence, le Gouvernement entend limiter l'impasse de trésorerie à un montant compatible avec l'approvisionnement du marché de l'argent et des capitaux, et la satisfaction des besoins des autres secteurs.

Mais la restauration de l'équilibre financier comporte une seconde exigence : la couverture des dépenses courantes par les recettes ordinaires. La mise en œuvre de ce principe et le souci de réduire l'impasse de trésorerie ont amené le Gouvernement à opérer certaines réformes ⁽¹⁾, à la fois sur le plan des dépenses et des recettes budgétaires.

En ce qui concerne les dépenses, le Gouvernement a décidé de réunir toutes les dépenses courantes en une seule masse : le budget ordinaire. Dans ce but, diverses dépenses qui, précédemment, figuraient au budget extraordinaire, relèveront à partir de l'exercice 1961 du budget ordinaire. Il s'agit notamment

des dépenses d'assistance en faveur des territoires africains ou consécutives à la crise congolaise, des frais de stationnement des troupes belges en Allemagne, des avances aux secteurs déficitaires de la sécurité sociale, des primes à la construction d'habitations. La même solution vaut pour les dépenses à charge du produit de la taxe de conjoncture ou, telle l'indemnisation des dommages de guerre, du budget pour ordre. L'ensemble de ces charges au budget de 1960 représente un total d'environ 10 milliards de francs.

Par ailleurs, le Gouvernement entend réaliser d'importantes économies par un effort de compression des dépenses de l'ordre de 10 milliards de francs par rapport aux crédits ajustés de 1960. Les principales réductions portent sur les dépenses militaires, les interventions en faveur des secteurs déficitaires, tels les chemins de fer et les charbonnages, les subventions aux communes.

En ce qui concerne les recettes, la réalisation de l'équilibre financier en 1961 nécessite, en plus d'un accroissement net escompté de 4,5 milliards du rendement des impôts existants à provenir du développement de l'activité économique, l'appel à de nouvelles ressources fiscales à concurrence d'un montant de 6,6 milliards. Ces ressources résulteront des mesures suivantes :

	<i>(En milliards de francs)</i>
1. relèvement à concurrence de 2 décimes des taxes assimilées au timbre	+ 5,7
2. augmentation d'un décime des droits de succession	+ 0,1
3. instauration d'une taxe exceptionnelle établie comme suit :	
A. taxe exceptionnelle d'un demi-décime :	
- à la taxe mobilière, y compris la contribution nationale de crise afférente, sur les revenus des actions et des parts des sociétés belges par actions et les revenus de capitaux investis attribués aux associés non actifs dans les sociétés belges autres que par actions, ainsi que sur les sommes réparties en cas de liquidation;	
- à la taxe professionnelle sur les bénéfices non distribués des sociétés;	
- à la taxe de 20 p.c. due par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite;	
B. taxe exceptionnelle qui tend à corriger l'application de l'article 52 des lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus ¹ ;	
soit au total (A + B)	+ 0,6
4. doublement du montant à déclarer à l'impôt complémentaire personnel en ce qui concerne les revenus cadastraux	+ 0,2
Total général ...	+ 6,6

⁽¹⁾ Les dispositions législatives nécessaires pour réaliser un certain nombre de ces réformes sont contenues dans le projet de loi d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier, dit projet de loi unique, qui a été déposé sur le bureau des Chambres en même temps que l'Exposé général.

¹ En vue d'éviter la double imposition d'un même revenu dans le chef d'un même contribuable, l'art. 52 des lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus, dispose que les revenus déjà taxés qui se retrouvent dans les bénéfices de l'exercice, sont déduits du montant de ceux-ci. Le projet de loi unique prévoit en substance le prélèvement d'une taxe exceptionnelle à charge des sociétés sur le montant des revenus déjà taxés autres que des dividendes.

Le Gouvernement entend mettre à profit l'assainissement financier pour la mise en œuvre, au cours des années 1961-1965, d'un programme à moyen terme d'expansion économique. Les grands objectifs de celui-ci comprennent notamment la création de 20.000 emplois nouveaux par an, condition d'une augmentation annuelle de 4 p.c. du produit national brut, et la réorientation structurelle de l'activité économique.

Ce programme, qui sera élaboré en étroite collaboration avec le secteur privé, se reflète dès à présent dans la politique budgétaire du Gouvernement.

Les crédits prévus pour la politique d'aide aux investissements privés — sans compter les dégrèvements fiscaux — s'élèveront à 720 millions de francs pour 1961, contre 500 millions en 1960 et 240 millions en 1959.

Sur le plan des investissements publics, une action déterminante résultera du programme de quinze ans, tant structurel que conjoncturel, élaboré par le Ministère des Travaux Publics. En fonction de la croissance du revenu national, le programme structurel portera sur un montant annuel passant de 7,6 milliards de francs en 1960 à 12,3 milliards en 1974, pour atteindre en quinze ans un total de 150 milliards. Il s'y ajoutera, selon les circonstances, un programme conjoncturel de 50 milliards de francs. Un fonds autonome de financement assurera les ressources nécessaires à l'exécution des travaux.

En matière de commerce extérieur et dans le but de renforcer la prospection commerciale, un crédit de 120 millions de francs alimentera, en 1961, le Fonds du commerce extérieur, contre 9 millions en 1960. Le souci de maintenir la capacité concurrentielle de l'industrie a conduit en outre à prévoir dans le nouveau programme fiscal une détaxation importante en faveur de l'énergie incorporée.

Les crédits pour la formation et le perfectionnement des classes moyennes et pour le développement et la rationalisation de l'agriculture seront majorés en 1961.

II. Le budget de l'exercice 1960

Les prévisions les plus récentes pour l'exercice 1960 se basent notamment, en matière de recettes, sur les rentrées réalisées au 30 septembre dernier; en matière de dépenses, il a été tenu compte des modifications apportées aux crédits initiaux par la voie des amendements et du feuilleton d'ajustement.

La réévaluation des prévisions en matière de recettes ordinaires aboutit à un chiffre de 111,8 milliards. Etant donné que les estimations initiales atteignaient 110,6 milliards, la plus-value totale serait dès lors de 1,2 milliard. Ce montant est entièrement imputable à l'accroissement des rendements des recettes fiscales, car les recettes non fiscales probables sont inférieures de 0,3 milliard aux prévisions initiales fixées à 8,6 milliards.

En ce qui concerne les recettes fiscales, elles s'élèveront vraisemblablement à 103,5 milliards au lieu de 102 milliards prévus initialement. Les diverses catégories de recettes offrent des plus-values par rapport aux prévisions, attribuables à la conjoncture favorable de l'année. La seule exception notable concerne les accises qui ne donnent pas exactement le rendement espéré en matière d'huiles minérales.

Tableau I.

Budget ordinaire de l'exercice 1960

(En millions de francs)

<i>Recettes :</i>		
Evaluations budgétaires	110.604	
Rectification sur base des recettes au 30-9-1960	+ 1.253	
Total des recettes		111.857
<i>Dépenses :</i>		
Crédits initiaux	111.464	
Amendements	- 486	
		110.978
<i>Feuilleton d'ajustement :</i>		
Augmentations	6.438	
Réductions	- 600	
		5.838
Total des crédits de l'exercice ...		116.816
Crédits pour exercices antérieurs .		306
Total des dépenses		117.122
Solde ...		- 5.265

Les estimations révisées des dépenses ordinaires pour l'exercice 1960 se chiffrent à 117,1 milliards, soit une majoration de 5,6 milliards par rapport aux 111,5 milliards initialement prévus. Comparativement au budget voté, qui tient compte des amendements, la majoration atteint 6,1 milliards.

Ont contribué principalement à cette majoration :

- 964 millions de dépenses du Ministère des Affaires Africaines notamment pour l'assistance aux réfugiés du Congo et le paiement des prestations fournies par la Sabena;
- 687 millions de dépenses pour l'instruction publique, dont 415 millions de subventions;
- 647 millions de dépenses résultant du chômage, dont 457 millions du fait que le nombre des chômeurs contrôlés et l'indemnité moyenne seront plus élevés que prévu;
- 621 millions de dépenses pour la défense nationale, dont 600 millions pour l'envoi de troupes au Congo;
- 560 millions de dépenses pour la dette publique;
- 560 millions de dépenses pour les pensions, dont 311 millions dus à l'accroissement du nombre de mineurs invalides déclarés, à la suite des licenciements de travailleurs par les charbonnages;
- 506 millions de dépenses dues à l'accroissement du personnel et aux révisions barémiques dans les Ministères autres que ceux de l'Instruction Publique et de la Défense Nationale;
- 350 millions d'intervention spéciale en faveur des communes ayant fait un effort fiscal;
- 256 millions pour l'aide à l'industrie charbonnière;
- 250 millions de subvention exceptionnelle au Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité, pour faire face à ses déficits croissants.

Le budget ordinaire révisé pour l'exercice 1960 atteint donc 111,8 milliards en recettes et 117,1 milliards en dépenses, y compris les crédits sollicités par le feuilleton d'ajustement en vue de couvrir les créances des exercices antérieurs, ce qui donne un déficit de 5,3 milliards.

En ce qui concerne le budget extraordinaire, le total des crédits d'engagement prévus au projet de budget de 1960 était de 13.837 millions. A ce montant sont venus s'ajouter 4.146 millions de crédits provenant des amendements et 8.464 millions de crédits restés disponibles de l'exercice 1959, soit, au total, 26.447 millions, dont il convient de retrancher 140 millions au titre du feuilleton d'ajustement. Finalement, le volume des crédits d'engagement disponibles en 1960 s'établit à 26.307 millions.

De leur côté, les crédits de paiement inscrits au projet de budget s'élevaient à 20.312 millions. A ce chiffre sont venus s'ajouter 483 millions de crédits provenant des amendements, 9.998 millions représentant les crédits disponibles à la fin de 1959 et reportés à l'exercice 1960 et 2.855 millions provenant du feuilleton d'ajustement, ce qui porte, au total, à 33.648 millions le montant des crédits de paiement disponibles pour l'exercice 1960. Les crédits supplémentaires sollicités au feuilleton concernent surtout les postes suivants :

- + 1.250 millions d'avances au Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité, pour couvrir son déficit;
- + 812 millions de dépenses pour les travaux publics, dont 400 pour les subsides aux administrations locales et 300 pour les voies hydrauliques;
- + 448 millions de dépenses pour les communications, dont 300 pour le rachat des parts sociales de la Sabena;
- + 340 millions de dépenses pour les primes à la construction d'habitations.

Quant au chiffre des crédits de paiement disponibles pour les décaissements effectifs de 1960, il s'obtient en défalquant, du total précité de 33.648 millions, le montant des crédits nécessaires à la régularisation des avances de trésorerie effectuées en 1959, soit 5.552 millions, ce qui donne un chiffre de 28.096 millions. Les régularisations d'avances de trésorerie concernent notamment le paiement de la participation de 4.218 millions au Fonds Monétaire International.

Quant au budget spécial révisé d'Assistance au Congo, au Ruanda-Urundi et aux territoires d'outremer de la Communauté Economique Européenne, il atteint 4.189 millions, soit une diminution de 488 millions comparativement aux 4.677 millions initialement prévus. Cette diminution résulte des mouvements suivants :

- 1.000 millions de dépenses pour la Société de Développement;
- + 511 millions de dépenses pour le Fonds d'Assistance.

III. Le budget de l'exercice 1961

Le budget général pour l'exercice 1961 s'élève à 135,6 milliards de francs de dépenses et à 123,5 milliards de recettes. Au budget ordinaire sont inscrits 122,9 milliards de dépenses et un montant correspondant de recettes, tandis que le budget extraordinaire comprend 12,7 milliards de crédits de paiement et 0,6 milliard de recettes.

Le budget de 1961 se fonde sur une prévision d'activité économique traduisant une atténuation du rythme d'expansion, mais encore supérieure à celle de 1960; une hausse nette de l'ordre de 4 p.c. du produit national brut a été prise comme ligne de référence pour le calcul des grandes déterminantes du budget. Cette prévision se traduit par un accroissement net de 4,5 milliards des recettes fiscales et par une réduction de 30.000 du nombre moyen des chômeurs, réduction similaire à celle qui s'est produite de 1956 à 1957, année de retournement de la conjoncture, et qui tient compte aussi des mesures réglementaires exposées dans le projet de loi unique.

1. BUDGET ORDINAIRE

Le budget ordinaire pour l'exercice 1961 est présenté en équilibre au niveau de 122,9 milliards de francs. Le point d'équilibre du budget de 1961 se situe à un niveau relativement élevé si l'on compare

Tableau II.

Budget ordinaire
(En milliards de francs)

	1959 (réalisations)	1960 (estimations révisées)	1961 (prévisions)
Dépenses	110,5	117,1	122,9
Recettes	102,3	111,8	122,9
Solde ...	- 8,2	- 5,3	—

ce budget à celui des exercices antérieurs. Ce fait dérive de la réintégration de toutes les dépenses courantes au budget ordinaire et des majorations inéductibles, charges de la dette publique notamment.

A. DEPENSES ORDINAIRES.

Le tableau III donne un aperçu de la structure des dépenses ordinaires pour 1961 et la compare à celle du budget de 1960.

La comparaison, spécialement pour les subventions et les « autres dépenses », ne peut toutefois se faire sans discrimination préalable, étant donné le transfert au budget ordinaire en 1961 de dépenses qui, en 1960, étaient, pour un montant de 10 milliards, à charge du budget extraordinaire, du budget d'Assis-

Tableau III.

Dépenses ordinaires
(En millions de francs)

Titre des dépenses	1960		1961	Comparaison entre 1961 et 1960 rectifié
	Chiffres initiaux	Chiffres rectifiés ¹		
1. Dette publique	19.426	19.986	21.875	+ 1.889
2. Pensions	16.820	17.403	17.090	- 313
3. Dotations	377	383	391	+ 8
Total de 1 à 3 ...	36.623	37.772	39.356	+ 1.584
4. Dépenses d'administration générale :				
a) Dépenses de personnel	23.625	24.255	24.058	- 197
b) Dépenses de matériel	7.605	7.419	7.473	+ 54
5. Subventions	37.843	40.019	40.805	+ 786
6. Travaux	1.143	1.118	1.135	+ 17
7. Autres dépenses	4.243	6.156	9.904	+ 3.808
Total de 4 à 7 ...	74.459	78.967	83.435	+ 4.468
Total de 1 à 7 ...	111.082	116.739	122.791	+ 6.052
Non-valeurs et remboursements	382	383	101	- 282
Total général ...	111.464	117.122	122.892	+ 5.770

¹ Crédits initiaux, amendements, feuilleton et crédits supplémentaires pour exercices antérieurs.

tance, du budget pour ordre ou du produit de la taxe de conjoncture.

Le tableau IV retrace les crédits transférés du budget extraordinaire et du budget d'Assistance.

Tableau IV.

**Crédits transférés des budgets extraordinaire
et d'Assistance de 1960 au budget ordinaire
de 1961**

(En millions de francs)

	1960 ajusté (Budgets extra- ordinaire et d'Assis- tance)	1961 (Budget ordinaire)
Dépenses d'assistance au Congo ou consécutives à la crise congolaise	2.861 ¹	2.129
Interventions relatives au Ruanda-Urundi	750	896
Territoires d'Outre-Mer de la Communauté Economique Européenne	578	788
Frais de stationnement en Allemagne	997	1.014
Avances à la sécurité sociale :		
F.N.A.M.I.	1.250	²
Allocations familiales	129	—
Primes à la construction	990	350

¹ En 1960, 994 millions à l'ordinaire en plus.

² Subvention exceptionnelle inscrite à l'ordinaire : 2.900 millions. En 1960, 1.150 millions à l'ordinaire, en plus des 1.250 millions à l'extraordinaire.

Dette publique.

Les crédits prévus pour 1961 au titre de la dette publique se chiffrent à 21,9 milliards, en hausse de 1,9 milliard comparativement au chiffre des crédits

révisés de 1960. Les charges nouvelles comprennent principalement 1.185 millions pour le service des emprunts émis en 1960 et 856 millions pour des emprunts émis en 1959 et dont l'amortissement commencera en 1961, avec pour contrepartie une réduction de 603 millions pour les charges d'emprunts remboursés ou plus largement amortis. Les émissions nouvelles de certificats à moyen et court terme donnent lieu à 335 millions de charges supplémentaires.

Dans les crédits de 21,9 milliards du budget de la dette publique pour 1961, 8 milliards seront affectés aux amortissements, 13,4 milliards au paiement des intérêts et 0,5 milliard à d'autres charges. Les chiffres correspondants pour l'exercice 1960 s'élèvent respectivement à 7 milliards, 12,5 milliards et 0,4 milliard.

Pensions.

Le budget des pensions pour 1961 s'établit à 17,1 milliards accusant une diminution de 0,3 milliard par rapport aux dépenses probables de 1960. Comparativement aux prévisions initiales pour 1960, on enregistre par contre une augmentation de 0,3 milliard.

En ce qui concerne les modifications apportées au régime des pensions des diverses catégories de bénéficiaires, il faut signaler, au chapitre des pensions de guerre, la majoration de 24 à 32 p.c. des rentes pour chevrons de front. En matière de pensions de vieillesse, les circonstances économiques ont provoqué un accroissement considérable du nombre de travailleurs admissibles aux pensions d'invalidité des mineurs, de sorte que les bases financières du secteur subissent un bouleversement sensible; le régime financier réclame donc une révision qui porte l'inter-

Tableau V.

Budget des pensions*(En millions de francs)*

Chapitres	1960 ajusté	1961	Différence
Pensions civiles et militaires	5.673	5.689	+ 16
Pensions de guerre	4.185	4.212	+ 27
Pensions de vieillesse ..	7.321	6.957	- 364
Pensions provisoires et divers	224	232	+ 8
Total ...	17.403	17.090	- 313

vention de l'Etat à 100 p.c. au lieu de 90 p.c.; des dispositions spéciales pourvoient au financement de la différence entre le crédit budgétaire de 1.065 millions et les besoins estimés à 1.765 millions.

Dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel passeront de 24,2 milliards en 1960 ajusté à 24 milliards en 1961. L'évolution de cette catégorie de crédits dépend de celle des traitements et de celle des effectifs. En 1961, l'index des prix de détail n'entraînera probablement aucun ajustement des traitements, mais les échelles supérieures de ceux-ci seront relevées comme l'ont été en 1960 les échelles A à D. L'effectif des Ministères s'est quelque peu réduit en 1960; celui du personnel enseignant de l'Etat a accusé par contre une augmentation de 2.050 unités par rapport à 1959.

Dépenses de matériel.

Les propositions de crédits pour dépenses de matériel ne subissent en général que de faibles modifications, sauf pour la défense nationale et l'instruction publique. Le total passe de 7,4 milliards pour l'exercice 1960 révisé à 7,5 milliards pour 1961.

Travaux.

Les crédits pour travaux pour l'exercice 1961 s'élèvent à 1,1 milliard, soit un montant équivalent à celui des dépenses probables de 1960.

Subventions et autres dépenses.

L'évolution du total des subventions et du total des « autres dépenses » entre 1960 et 1961 est sans grande signification, étant donné la réintégration, déjà signalée plus haut, de toutes les dépenses courantes dans le budget ordinaire de 1961. Dans l'analyse qui est faite ci-dessous de ces deux types de dépenses, par grandes catégories, on s'est efforcé de dégager des comparaisons valables.

a) Interventions de caractère économique.

Voici les principales interventions de caractère économique :

	1960 rectifié	1961
Industrie charbonnière	956	750
Agriculture	534	650
Expansion économique	497	720
Centre Energie Nucléaire	271	282
Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture	160	235

Ce tableau montre l'effort budgétaire accru consenti en 1961 dans ces diverses formes d'action économique. Seuls les montants relatifs à l'industrie charbonnière sont en baisse dans le cadre du programme de fermeture progressive des mines non rentables.

b) Interventions de caractère social.

Le tableau VI relève les principales interventions de l'Etat dans le domaine social en 1960 et 1961.

Tableau VI.

Interventions de caractère social*(En millions de francs)*

	1960 ajusté	1961
I. — Sécurité sociale :		
1. Pensions de vieillesse ¹	7.318	6.957
2. Assurance chômage	3.430	2.320
3. Assurance maladie-invalidité :		
a) assujettis	4.175 ²	4.040
b) libres	583	652
4. Allocations familiales :		
a) travailleurs salariés	729 ³	600
b) employeurs et travailleurs indépendants	203	203
5. Allocations aux estropiés, etc. .	700	720
6. Congés des ouvriers mineurs ...	233	216
II. — Politique de l'emploi ...	913	630
III. — Politique du logement :		
1. Primes De Taeye	990 ⁴	350
2. Autres interventions du Fonds du Logement	804	912

¹ Ces dépenses sont déjà reprises au tableau V.

² Y compris l'avance exceptionnelle figurant à l'extraordinaire.

³ Y compris l'avance récupérable figurant à l'extraordinaire.

⁴ Budget extraordinaire.

La réduction des crédits pour 1961 en matière de pensions sociales résulte d'une modalité particulière de financement dont il a été parlé plus haut.

Dans la détermination de l'intervention pour le chômage, il a été tenu compte du produit en hausse des cotisations, de la résorption du chômage

(134.000 unités en moyenne contre 164.000 unités en 1960), et d'une légère élévation de l'indemnité moyenne.

Au chapitre de l'assurance maladie-invalidité, le Gouvernement a décidé l'intégration complète au budget ordinaire de 1961 de la subvention exceptionnelle au Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité au-delà des interventions organiques du régime actuel, en conformité avec son caractère de dépense courante. L'assainissement des finances de la sécurité sociale postule l'abaissement de ladite subvention de 2.431 millions en 1960 à 2.327 millions en 1961.

En ce qui concerne la politique de l'emploi, le crédit revient à 630 millions contre 913 en 1960, la remise au travail des chômeurs par les communes pesant moins sur le budget eu égard à une nouvelle répartition des charges entre l'Etat et les communes qui emploient les chômeurs. Dans le crédit figure une augmentation de 10 millions pour les frais de réadaptation professionnelle, dans le cadre de la politique d'emploi.

En matière de logement, la diminution sensible du montant des primes à la construction en 1961 résulte de l'application de nouvelles règles d'octroi mieux adaptées à la situation de fortune et aux charges de famille des bénéficiaires.

c) Subventions aux Provinces et aux Communes.

L'attribution aux Communes, par le projet de loi unique, d'une plus grande autonomie dans l'établissement de leurs ressources financières se traduit par une réduction globale de 682 millions des subventions principales qui reviennent de

7.932 millions en 1960 à 7.250 en 1961. Quant aux subventions aux Provinces, leur niveau est le même qu'en 1960, soit 760 millions.

d) Interventions en faveur des organismes publics d'exploitation.

Voici les crédits relatifs aux principaux organismes :

	1960 rectifié	1961
	(En millions de francs)	
Société Nationale des Chemins de Fer belges ¹	3.242	2.557
Sabena	70	99
Institut de Radio-télévision ²	762	763

¹ Budget des Communications.

² En 1960, ce crédit figure au budget des Non-Valeurs et Remboursements dans la mesure où il représente l'attribution à l'Institut de sa part dans les redevances sur appareils. En 1961, il relève entièrement du budget des Affaires Culturelles, chapitre des subventions.

e) Indemnisation des dommages de guerre.

On sait que, en application du nouveau plan de financement introduit en 1960, le budget fournit à la Caisse Autonome des Dommages de Guerre, non plus une dotation annuelle constante, mais les crédits nécessaires, chaque année, à ses opérations. Ils s'élèvent en 1961 à 1.600 millions contre 500 en 1960; au cours de cette dernière année, cependant, la Caisse Autonome avait pu financer une partie importante de ses opérations en prélevant sur son compte au budget pour ordre.

f) Interventions en matière d'instruction publique.

Les subventions inscrites au budget de l'Instruction Publique passeront d'un total ajusté de 13.364

Tableau VII. **Principales subventions inscrites au budget de l'Instruction Publique**
(En millions de francs)

	Enseignement primaire		Enseignement moyen		Enseignement technique	
	1960 ajusté	1961	1960 ajusté	1961	1960 ajusté	1961
Traitements	5.702	5.600	1.065	1.150	2.583	2.725
Fonctionnement	1.111	1.101	425	471	743	799
Equipement	—	—	15	15	70	70
Total ...	6.813	6.701	1.505	1.636	3.396	3.594

millions en 1960 à 13.855 millions en 1961. Le tableau VII donne la répartition des subventions, par secteur, pour les principales sections de l'enseignement provincial, communal et privé.

g) Frais de stationnement des troupes belges en Allemagne.

Le crédit destiné à couvrir les frais de stationnement figure en 1961 parmi les « autres dépenses » du budget ordinaire de la Défense Nationale pour un montant de 1.014 millions, alors qu'en 1960, il rele-

vait du budget extraordinaire et s'élevait à 997 millions.

h) Affaires Africaines.

Le budget ordinaire des Affaires Africaines pour 1961 comprend notamment des crédits de 788 millions pour le Fonds des Territoires d'Outre-Mer de la Communauté Economique Européenne, de 896 millions pour le Ruanda-Urundi et d'environ 2 milliards pour l'assistance au Congo et les charges

diverses à résulter des événements d'Afrique. En 1960, les crédits correspondants, qui figuraient pour la plus grosse partie au budget d'Assistance, étaient respectivement de 578, 750 et 3.855 millions.

B. BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

Le tableau VIII donne les évaluations du budget des Voies et Moyens de l'exercice 1961, de même que les recettes probables de l'exercice 1960, calculées sur la base des recettes constatées au cours des neuf premiers mois de l'exercice.

Le total des prévisions de recettes pour l'exercice 1961 s'élève à 122,9 milliards, soit une augmen-

tation de 11,1 milliards par rapport aux recettes probables de 1960. Cette augmentation doit provenir des recettes fiscales.

Le Gouvernement évalue en effet l'augmentation de celles-ci à 11,2 milliards se répartissant en 6,6 milliards d'impôts nouveaux et 4,6 milliards de recettes procurées par le développement de l'activité économique.

Le produit des impôts perçus par l'Administration des Contributions directes est estimé en 1961 à 45,4 milliards, montant supérieur de 3 milliards au total des recettes probables de 1960.

Les principaux suppléments portent sur la taxe professionnelle (+ 1.725 millions), la taxe exceptionnelle (+ 600 millions), l'impôt complémentaire personnel (+ 450 millions), les sommes réalisées sur les produits des exercices clos, c'est-à-dire les arriérés d'impôt (+ 175 millions) et la taxe de circulation (+ 125 millions). A noter cependant qu'en matière de taxe mobilière, il est prévu une recette moindre de 175 millions. Le rendement de la taxe exceptionnelle et la plus-value de l'impôt complémentaire personnel sont attribuables, le premier entièrement, la seconde partiellement, à l'influence des impôts nouveaux : pour l'impôt complémentaire, l'élargissement de la base résultant du doublement du montant à déclarer au titre du revenu cadastral entraînera une rentrée de 200 millions.

Les prévisions de recettes pour 1961 au titre des droits de douane accusent une diminution de 50 millions par rapport à 1960 rectifié, en raison de la réduction des droits dans le cadre du Marché Commun (10 p.c. en juillet 1960 et 10 p.c. en janvier 1961), réduction compensée, il est vrai, en partie par l'accroissement des importations et l'application du tarif commun.

En matière d'accises et de taxe de consommation, le supplément prévu est de 466 millions. Le rendement n'atteindra toutefois pas la prévision initiale de 1960 (16.971 millions), celle-ci ayant escompté des recettes supérieures aux réalités, notamment pour les huiles minérales. La régression relative de l'accise sur l'essence provient principalement de l'augmentation du parc de véhicules équipés au gaz liquéfié et de la diminution de la consommation kilométrique en rapport avec la cylindrée des voitures.

En matière de droits de succession, l'augmentation des barèmes fournira 100 millions.

En ce qui concerne les taxes assimilées au timbre, le relèvement du taux à concurrence d'un double décime et la détaxation en faveur de l'énergie incorporée entraîneront une plus-value nette de 5.700 millions. La progression attribuable à la masse accrue des transactions interviendra pour 6 p.c. Au total, la plus-value escomptée sur les droits de timbre et taxes assimilées est de 7,7 milliards par rapport à 1960.

De leur côté, les recettes non fiscales prévues pour l'exercice 1961 sont inférieures de 45 millions aux

Tableau VIII.

Budget des Voies et Moyens (En millions de francs)

	Exercice 1960 (Recettes probables)	Exercice 1961 (Prévisions initiales)
1. Impôts :		
a) <i>Contributions directes :</i>		
Contribution foncière	490	490
Taxe mobilière	4.085	3.910
Taxe professionnelle	27.875	29.600
Impôt complémentaire per- sonnel	4.250	4.700
Contribution nationale de crise	2.155	2.200
Taxe exceptionnelle	—	600
Circulation automobile	2.725	2.850
Recettes des exercices clos .	325	500
Autres produits ¹	525	510
Total des contributions directes ...	42.430	45.360
b) <i>Douanes et accises :</i>		
Droits de douane	5.950	5.900
Droits d'accise et taxe de consommation	16.100	16.566
Autres produits ²	320	261
Total des douanes et accises	22.370	22.727
c) <i>Enregistrement :</i>		
Droits d'enregistrement ...	4.000	3.965
Droits de succession	1.950	2.000
Droits de timbre et taxes assimilées au timbre	32.300	40.050
Autres produits	450	490
Total de l'enregistrement	38.700	46.505
Total des impôts ...	103.500	114.592
2. Taxes, péages, redevances	4.174	4.538
3. Revenus patrimoniaux, finan- ciers et d'exploitation	1.571	1.405
4. Remboursements	1.632	1.089
5. Produits divers	807	1.111
6. Recettes résultant de la guerre .	173	169
TOTAL DES VOIES ET MOYENS ...	111.857	122.904

¹ Y compris la taxe spéciale sur le droit de chasse, de pêche ou de ten-
derie et la taxe sur les jeux et paris.

² Y compris la taxe d'ouverture sur les débits de boisson.

recettes probables de 1960. Les principales variations concernent : la prise en recettes par le Trésor d'une partie des deux premières tranches de l'emprunt émis par la Fondation Nationale pour le Financement de la Recherche Scientifique (+ 375 millions), l'augmentation des recettes postales (+ 228 millions) et des redevances radio et télévision (+ 124 millions), le caractère exceptionnel de la recette de 487 millions que comprenait le budget de 1960 au titre de remboursement au Trésor des soldes des crédits budgétaires relatifs au financement de la loi du 11 mars 1954 (pension des indépendants), la réduction des excédents de revenus du Fonds Monétaire (- 124 millions).

Les recettes fiscales représenteront en 1961 93,2 p.c. du budget des Voies et Moyens. Les impôts directs compteront pour 36,9 p.c., l'enregistrement pour 37,8 p.c. et les douanes et accises pour 18,5 p.c. Il s'agit là cependant d'une classification administrative des impôts directs et indirects qui ne répond pas toujours aux définitions de la comptabilité nationale.

2. BUDGET EXTRAORDINAIRE

A. RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1961 sont évaluées au total à 611 millions de francs contre 883 millions de recettes probables en 1960.

La différence provient principalement d'une réduction de la prévision, de 500 à 352 millions,

pour la participation des pays étrangers dans les dépenses d'infrastructure de l'O.T.A.N. réalisées en Belgique.

B. DEPENSES EXTRAORDINAIRES.

Les crédits d'engagement sollicités au budget extraordinaire de 1961 s'élèvent à 10.771 millions. Toutefois, à ce montant viendront s'ajouter les reports de l'exercice précédent. De même, la partie des crédits non utilisée à la fin de 1961 pourra être reportée à l'exercice suivant en vue d'assurer, dès les premiers mois de 1962, la continuité dans l'exécution des entreprises en cours.

Les crédits de paiement postulés au budget extraordinaire de 1961 s'élèvent au total à 12.689 millions, soit une diminution de 10.961 millions par rapport au budget ajusté de 1960 ⁽¹⁾. Cette différence s'explique notamment par la réincorporation au budget ordinaire de 1961 des dépenses courantes qui, précédemment, étaient inscrites au budget extraordinaire. Ce montant de 12.689 millions représente donc pour la plus grande partie des dépenses d'investissements réels et productifs. Comme les crédits d'engagement, les crédits de paiement seront complétés par les reports de l'exercice précédent; une partie du total des crédits ainsi disponibles pour l'exercice 1961 sera elle-même reportée à l'exercice suivant.

⁽¹⁾ Non compris les crédits reportés des exercices antérieurs et le budget spécial d'Assistance.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de novembre 1960. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

AUBOIN R., Vers une politique monétaire moderne, dix années d'expérience et de progrès. (*Revue d'Economie politique, Paris, LXX, n° 6, novembre-décembre 1960, pp. 186-202.*)

FRERE M., La restauration monétaire de la Belgique. (*Revue d'Economie politique, Paris, LXX, n° 6, novembre-décembre 1960, pp. 82-108.*)

GERMAIN-MARTIN H. & GUENSER G., Eléments de bibliographie sur les problèmes monétaires depuis 1945. (*Revue d'Economie politique, Paris, LXX, n° 6, novembre-décembre 1960, pp. 203-214.*)

JACOBSSON P., Les monnaies européennes et l'économie mondiale. (*Revue d'Economie politique, Paris, LXX, n° 6, novembre-décembre 1960, pp. 11-24.*)

3. PRIX — SALAIRES

La politique des salaires dans les pays de Benelux (1958 et 1959). (*Bulletin Benelux, Bruxelles, 1960, n° 2, pp. 55-74.*)

MUILWIJK J., L'enquête sur les écarts de salaires dans le Benelux en octobre 1957 et 1958. (*Bulletin Benelux, Bruxelles, 1960, n° 2, pp. 45-54.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

CRAHAY S., L'idée du budget cyclique et ses applications. (*Revue pratique des Questions commerciales et économiques, Liège, n° 3, septembre 1960, pp. 2-19.*)

FRANK M., L'imposition de la fortune. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 11, novembre 1960, pp. 113-133.*)

GROSFILS M., Réflexions sur une politique budgétaire contracyclique. (*Annales de Sciences économiques appliquées, Louvain, XVIII, n° 4, octobre 1960, pp. 563-573.*)

5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIERES OU PLACES SOUS LA GARANTIE OU LE CONTROLE DE L'ETAT

Het Gemeentekrediet van België. (*Mededelingen van de Bank voor Nederlandsche Gemeenten, La Haye, n° 11, novembre 1960, pp. 6-12.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

BRISTON W., Le dollar en tant que monnaie de réserve. (*Revue de la Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, n° 192, août-septembre-octobre 1960, pp. 565-571.*)

DE BAERDEMAKER R., Investissements privés et développement économique. A propos d'une enquête effectuée dans divers pays importateurs de capitaux. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXIV, n° 11, 1960, pp. 764-777.*)

DELVAUX A., La libération des mouvements de capitaux. (*Revue du Marché commun, Paris, n° 29, octobre 1960, pp. 338-344.*)

GUINDEY G., La Banque des Règlements Internationaux hier et aujourd'hui. (*Revue d'Economie politique, Paris, LXX, n° 6, novembre-décembre 1960, pp. 37-57.*)

HOLMES A. & KLOPSTOCK F., The Market for Dollar Deposits in Europe. (*Monthly Review of the Federal Reserve Bank of New York, New-York, XLII, n° 11, novembre 1960, pp. 197-202.*)

The Adequacy of International Reserves. (*Barclays Bank Review, Londres, XXXV, n° 4, novembre 1960, pp. 67-69.*)

The Dollar and the Gold Markets. (*The Morgan Guaranty Survey, New-York, novembre 1960, pp. 1-5.*)

von MANGOLDT H., De l'Union Européenne de Paiements à la convertibilité et à l'Accord Monétaire Européen. (*Revue d'Economie politique, Paris, LXX, n° 6, novembre-décembre 1960, pp. 25-36.*)

WOLF J., Les liquidités internationales et la rivalité livre-dollar. (*Revue de Science financière, Paris, LII, n° 4, octobre-décembre 1960, pp. 636-656.*)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

La politique des salaires dans les pays de Benelux (1958 et 1959). (*Bulletin Benelux, Bruxelles, 1960, n° 2, pp. 55-74.*)

MUILWIJK J., L'enquête sur les écarts de salaires dans le Benelux en octobre 1957 et 1958. (*Bulletin Benelux, Bruxelles, 1960, n° 2, pp. 45-54.*)

9. INTEGRATION EUROPEENNE

DE BRABANDERE E., La Fédération bancaire de la Communauté Economique Européenne est née. Rapport général sur les activités et éléments d'un programme. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXIV, n° 11, 1960, pp. 725-744.*)

DESBRIERE G., La taxe sur la valeur ajoutée et l'unification des régimes des taxes sur les affaires dans les pays du Marché commun. (*Revue de la*

Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, n° 192, août-septembre-octobre 1960, pp. 643-646.)

DIETERLEN P., Le Traité de Rome et le problème monétaire. (*Banque, Paris, XXIX, n° 173, novembre 1960, pp. 693-697.*)

LEFEBVRE J., La Communauté Economique Européenne en face du sous-développement économique. (*Revue de la Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, n° 192, août-septembre-octobre 1960, pp. 652-655.*)

MATTHYS A., La finance belge à l'aube du Marché commun. L'évolution de l'économie capitaliste. (*Epargner et Investir, Bruxelles, n° 85, novembre 1960, pp. 6-14.*)

TRIFFIN R., Intégration économique européenne et politique monétaire. (*Revue d'Economie politique, Paris, LXX, n° 6, novembre-décembre 1960, pp. 58-81.*)

VAN HAEFTEN G., De Zes, de Zeven en de gelijkstelling. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XLV, n° 2.264, 7 décembre 1960, pp. 1.162-1.165.*)

10. GENERALITES

BRAUWERS W., ROGIERS F., van WATER-SCHOOT J., DE RIDDER V. & DE BIEVRE C., De

economische programmatie. (*Tijdschrift voor Sociale Wetenschappen, Gand, V, n° 3, 1960, pp. 253-293.*)

CAMU A., Essai sur l'évolution économique de la Belgique. (*La Revue Nouvelle, Bruxelles, XVI, n° 11, 15 novembre 1960, pp. 397-418.*)

GLEJSER H., De betekenis van de Kongo voor de Belgische economie in het verleden. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XLV, n° 2.260, 9 novembre 1960, pp. 1.078-1.080.*)

GLEJSER H., De gevolgen voor de Belgische economie van een eventuele breuk met de Kongo. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XLV, n° 2.261, 16 novembre 1960, pp. 1.094-1.097.*)

HARMEL P., Le financement de la politique scientifique. (*L'Industrie textile belge, Bruxelles, II, n° 11, novembre 1960, pp. 11-15.*)

HEALEY D., Le développement économique dans les petits pays. (*Revue de la Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, n° 192, août-septembre-octobre 1960, pp. 661-670.*)

La recherche scientifique en Belgique. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XV, n° 47, pp. 449-453.*)

LECLERCQ R., Réflexions sur la recherche industrielle en Belgique. (*Industrie, Bruxelles, XIV, n° 11, novembre 1960, pp. 728-732.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Arrêté royal du 25 novembre 1960

portant création d'un Comité national de l'Expansion économique (Moniteur du 30 novembre 1960, p. 9.220).

RAPPORT AU ROI

En créant récemment le Bureau de Programmation économique, le Gouvernement avait en vue de pourvoir aux moyens d'élaborer et d'appliquer une politique économique plus cohérente. Trop fréquemment, en effet, des décisions importantes sont encore prises sous la pression des événements, sans étude suffisante de leurs implications économiques et sociales.

Tout en conservant aux organes de la démocratie toutes leurs prérogatives et leurs responsabilités dans l'élaboration de la politique économique et la détermination de ses objectifs, il importe cependant que cette politique puisse se réaliser d'après un programme logiquement conçu et non dans l'empirisme.

La création du Bureau de Programmation économique, constitué sous forme de service public, placé sous l'autorité administrative du Ministre des Affaires Economiques et recevant ses directives du Comité ministériel de Coordination économique, répond à cette préoccupation.

Toutefois, le Gouvernement entend également associer plus étroitement les milieux économiques et sociaux à l'élaboration des programmes économiques à moyen et long terme. Cette confrontation s'impose d'autant plus que la programmation de l'économie ne peut se limiter au seul domaine qui relève de la responsabilité du secteur public, mais doit comprendre les éléments indicatifs permettant au secteur privé de tenir compte d'un programme d'ensemble et de s'y intégrer.

La création du Comité national de l'Expansion économique doit faciliter cette collaboration et la confrontation des points de vue des divers milieux intéressés. Elle répond très largement au vœu exprimé par le Conseil Central de l'Economie dans son avis du 27 mai 1959.

Le Comité national de l'Expansion économique fera, en effet, participer les groupes économiques et sociaux à la programmation économique, permettra une meilleure harmonisation des décisions et de l'attitude de ces groupes avec les

objectifs poursuivis par le Gouvernement et amènera une plus large compréhension des mesures de politique économique et sociale. La réalisation de ces objectifs sera favorisée par la composition même du Comité national de l'Expansion économique. Celui-ci comprendra, en effet, outre les représentants les plus qualifiés des principaux groupes économiques et sociaux, les ministres les plus directement intéressés à la politique économique et sociale du Gouvernement.

La mission du Comité national sera de promouvoir et d'encourager l'accélération et la régularisation de l'expansion économique, la création d'emplois nouveaux et le relèvement du niveau de vie de la population.

Il n'est plus guère besoin de justifier longuement la nécessité d'une telle politique d'expansion. Il subsiste, en effet, dans ce pays un chômage à caractère structurel dont la résorption dépend essentiellement de l'extension des entreprises existantes et de la création d'entreprises nouvelles. Il faut aussi créer des emplois nouveaux pour faire face aux conséquences d'ordre social de l'assainissement de certains secteurs de notre industrie. Par ailleurs, il faut escompter qu'au cours des prochaines années, des travailleurs perdront leur emploi dans les secteurs actuellement trop encombrés ou dans ceux où la productivité s'accroît sans expansion correspondante de la demande.

Enfin, comme le note très justement la Déclaration commune sur la productivité, signée par les organisations les plus représentatives d'employeurs et de travailleurs :

« L'effort d'accroissement de la productivité nécessaire au maintien du pouvoir concurrentiel de l'économie belge doit s'inscrire dans le cadre d'une politique efficace d'expansion économique pour qu'il apporte, en fin de compte, de plus larges possibilités d'emplois et, par là, plus de bien-être général. »

Le Comité national de l'Expansion économique jugera lui-même de la meilleure manière d'exercer sa mission. Toutefois, en vue d'offrir un ensemble d'évaluations à l'intention de tous ceux qui sont amenés à prendre des décisions sur le plan économique, il accordera une attention toute spéciale aux problèmes énumérés à l'article 2.

Les études nécessaires pourront être faites à la diligence du Comité lui-même ou de tout organisme dont il demandera la collaboration. Le Comité aura, de toute façon, la préoccupation de travailler en collaboration étroite avec le Bureau

de Programmation économique, le Conseil Central de l'Economie, le Conseil National du Travail ainsi qu'avec les autres institutions s'occupant de problèmes d'expansion économique, qu'elles appartiennent au secteur public ou au secteur privé.

La composition du Comité national est de nature à instituer une collaboration fructueuse entre le Gouvernement et les représentants les plus qualifiés des milieux économiques et sociaux. Le nombre restreint des membres favorisera, pour sa part, l'efficacité des travaux du Comité national.

..

Article 1^{er}. — Il est créé un Comité national de l'Expansion économique dont la mission est de promouvoir et d'encourager l'accélération et la régularisation de l'expansion économique, la création d'emplois nouveaux et le relèvement du niveau de vie de la population.

Art. 2. — Le Comité définit les buts généraux de la politique économique, notamment en matière d'investissement, d'emploi, de prix et de salaires.

Il fournit des indications sur les perspectives des différents secteurs économiques.

Il donne son avis sur le plan d'investissements publics regroupant les principaux projets des différentes administrations, services et pouvoirs publics.

Il formule des recommandations en ce qui concerne les investissements privés.

Art. 3. — Le Comité national de l'Expansion économique est placé sous la présidence du Ministre des Affaires Economiques et la vice-présidence du Ministre de la Coordination Economique, du Ministre de l'Emploi et du Travail et du Ministre des Classes Moyennes.

Il comprend, en outre, dix membres.

Cinq représentant les organisations les plus représentatives de l'industrie, des grandes entreprises non industrielles, des classes moyennes et de l'agriculture.

Cinq représentant les organisations les plus représentatives des travailleurs.

Chacune de ces organisations peut désigner un suppléant. Celui-ci siège moyennant l'accord unanime du Comité.

Art. 4. — Le Comité national de l'Expansion économique étudie ou fait étudier d'initiative par tout organisme qu'il désigne à cette fin, les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs énumérés aux articles 1^{er} et 2. Il peut recueillir l'avis de toute personne spécialement compétente en un domaine particulier.

Art. 5. — Les membres s'engagent à défendre devant leurs mandants ou le Comité ministériel de Coordination économique, les projets de résolution du Comité national de l'Expansion économique.

Les résolutions du Comité sont formulées à l'unanimité.

Art. 6. — Le Comité national de l'Expansion économique arrête lui-même son règlement d'ordre intérieur.

Art. 7. — Le secrétariat est assumé par le délégué du Ministre des Affaires Economiques, assisté d'un membre représentant le Bureau de Programmation.

Art. 8. — Le Comité réunit toute la documentation et renseignements nécessaires à la bonne marche de ses travaux.

Art. 9. — Les membres du Comité national de l'Expansion économique sont tenus au secret professionnel quant aux renseignements confidentiels qui leur seraient communiqués.

Les fonctions des membres sont gratuites.

.....

II. — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Loi du 12 juillet 1960

modifiant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et le Code des droits de timbre en ce qui concerne les actes judiciaires (Moniteur du 9 novembre 1960, p. 8.734).

Loi du 12 juillet 1960

portant approbation de l'arrêté royal du 30 octobre 1959 ouvrant des crédits supplémentaires et ordonnant des virements de crédits au budget des dépenses ordinaires du Congo belge et du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1958 (Moniteur du 24 novembre 1960, p. 9.052).

Loi du 12 juillet 1960

approuvant des ouvertures de crédits supplémentaires et réduisant certains crédits ouverts pour les dépenses extraordinaires du Congo belge et du Ruanda-Urundi de l'exercice 1958 (Moniteur du 25 novembre 1960, p. 9.091).

Arrêté royal du 7 octobre 1960

modifiant l'arrêté royal du 23 mars 1957 organisant l'octroi de la garantie de l'Etat quant au remboursement des prêts hypothécaires consentis pour l'achat ou la construction d'habitations sociales, de petites propriétés terriennes ou d'habitations y assimilées (Moniteur du 15 novembre 1960, p. 8.859).

Arrêté ministériel du 17 octobre 1960

déterminant les coefficients applicables aux prix ou coûts du matériel et de l'outillage imposables à la contribution foncière (Moniteur du 7 novembre 1960, p. 8.674).

Arrêté royal du 25 octobre 1960

relatif à l'exécution du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et à la tenue des registres dans les greffes des cours et tribunaux (Moniteur du 9 novembre 1960, p. 8.741).

**Arrêté royal et arrêté ministériel
du 9 novembre 1960**

relatifs à l'émission de l'emprunt de 1960 à cinq, dix ou quinze ans (Moniteur du 10 novembre 1960, p. 8.766).

Article 1^{er}. — Notre Ministre des Finances est autorisé à émettre, aux conditions qu'il déterminera, un emprunt intérieur dénommé « Emprunt de 1960 à cinq, dix ou quinze ans ».

Art. 2. — L'emprunt est représenté par des obligations au porteur de 1.000, 5.000, 10.000, 50.000 et 100.000 francs, portant intérêt aux taux indiqués ci-après :

5,25 p.c. l'an à partir du 23 novembre 1960 jusqu'au 22 novembre 1965;

5,50 p.c. l'an à partir du 23 novembre 1965 jusqu'au 22 novembre 1970;

5,75 p.c. l'an à partir du 23 novembre 1970 jusqu'au 22 novembre 1975.

Art. 3. — Ces obligations peuvent être converties, par les porteurs, en inscriptions nominatives sur le Grand-Livre de la Dette publique.

Art. 4. — L'emprunt est amortissable à partir de la deuxième année, suivant les modalités ci-après.

Une dotation de 2 p.c. du capital nominal émis, prenant cours le 23 novembre 1961, est affectée à l'amortissement de la deuxième année.

A partir de la troisième année, cette dotation s'accroît chaque année de 0,50 p.c. du capital nominal émis, ainsi que des intérêts des capitaux amortis.

Les dotations d'amortissement sont mises à la disposition de la Caisse d'amortissement le 23 novembre de chacune des années 1961 à 1974.

Ces dotations sont affectées au rachat des obligations à des cours ne dépassant pas les taux de remboursement fixés ci-après.

En cas d'élévation des cours au-dessus de ces limites, les rachats sont suspendus et le montant de la dotation restant disponible au 15 octobre de l'une des années 1962 à 1974 est affecté au remboursement, le 23 novembre suivant, d'obligations à désigner par un tirage au sort.

Ce remboursement est effectué aux taux ci-après :

le 23 novembre des années 1962 à 1965 : au pair;

le 23 novembre des années 1966 à 1970 : à 101,50 p.c. ;

le 23 novembre des années 1971 à 1974 : à 104 p.c.

Les obligations non amorties avant le 23 novembre 1975 sont remboursables à cette date à 104 p.c. de leur valeur nominale.

.....

..*

.....

Art. 3. — Le prix d'émission est fixé à 990 francs net par 1.000 francs de capital nominal; il est payable intégralement en espèces au moment du dépôt des souscriptions.

Art. 4. — Des obligations au porteur munies de quinze coupons d'intérêt annuels pour les échéances du 23 novembre des années 1961 à 1975 seront délivrées aux souscripteurs au plus tard le 13 janvier 1961.

.....

Arrêté royal du 16 novembre 1960

portant augmentation du montant nominal des bons de caisse et obligations à émettre par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (Moniteur du 30 novembre 1960, p. 9.210).

Article 1^{er}. — Le montant des bons de caisse et obligations à émettre par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie est fixé à quarante-cinq milliards de francs.

Art. 2. — L'arrêté royal du 4 mars 1960 relatif à la limite des émissions de bons de caisse et d'obligations de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie est abrogé.

.....

III. — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 31 octobre 1960

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 7 novembre 1960, p. 8.676).

Arrêté royal du 10 novembre 1960

modifiant l'arrêté royal du 1^{er} juillet 1951, concernant l'octroi de subsides pour l'encouragement de la culture fruitière (Moniteur du 25 novembre 1960, p. 9.090).

V. — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté royal du 21 novembre 1960

rendant obligatoire la décision du 25 mai 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie du bois, relative à la réduction de la durée du travail (Moniteur du 26 novembre 1960, p. 9.156).

VII. — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté royal du 28 octobre 1960

complétant l'arrêté royal du 12 septembre 1960 établissant un droit à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 5 novembre 1960, p. 8.642).

IX. — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 5 octobre 1960

rendant obligatoire la décision du 1^{er} juin 1960 de la Commission paritaire nationale de l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois modifiant la décision du 2 juillet 1958 de la même commission fixant les salaires des travailleurs manuels occupés dans les entreprises relevant de la même commission, rendue obligatoire par arrêté royal du 6 janvier 1959 (Moniteur du 10 novembre 1960, p. 8.774).

Arrêté royal du 6 octobre 1960

rendant obligatoire la décision du 13 juillet 1960 de la Commission paritaire nationale de l'ameublement et de l'industrie transformatrice du bois, modifiant la décision du 2 juillet 1958 de la même commission fixant les salaires des travailleurs manuels occupés dans les entreprises relevant de la même commission, rendue obligatoire par arrêté royal du 6 janvier 1959 (Moniteur du 10 novembre 1960, p. 8.776).

Arrêté royal du 14 octobre 1960

rendant obligatoire la décision du 25 mai 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie du bois fixant les salaires minimums des travailleurs manuels occupés dans les scieries et le commerce du bois (Moniteur du 10 novembre 1960, p. 8.778).

Arrêté royal du 25 octobre 1960

rendant obligatoire la décision du 24 juin 1960 de la Commission paritaire nationale de la couture pour dames fixant les conditions de travail des travail-

leurs occupés dans les entreprises dépendant de sa compétence (Moniteur du 10 novembre 1960, p. 8.784).

Arrêté royal du 8 novembre 1960

rendant obligatoire la décision du 14 septembre 1960 de la Commission paritaire nationale de l'agriculture fixant un salaire garanti pour le ramassage des pommes de terre de la campagne 1960 (Moniteur du 25 novembre 1960, p. 9.131).

Arrêté royal du 9 novembre 1960

rendant obligatoire la décision du 5 août 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des carrières fixant les conditions de rémunération des travailleurs occupés dans les entreprises ressortissant à la Commission paritaire régionale de l'industrie des carrières et fours à chaux des provinces de Liège, de Namur et de Luxembourg et des arrondissements administratifs de Charleroi et de Thuin (Moniteur du 24 novembre 1960, p. 9.070).

Arrêté royal du 21 novembre 1960

rendant obligatoire la décision du 9 septembre 1960 de la Commission paritaire nationale pour les entreprises horticoles, modifiant la décision du 16 octobre 1957 concernant la classification professionnelle, la fixation des salaires horaires minimums de base et le rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume, pour les ouvriers et ouvrières occupés dans les entreprises horticoles, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 10 avril 1959 (Moniteur du 30 novembre 1960, p. 9.225).

X. — LEGISLATION SOCIALE
(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Arrêté royal du 13 octobre 1960

portant approbation des modifications aux statuts de la Caisse d'allocations familiales de la fédération nationale des unions professionnelles agricoles de Belgique, à Bruxelles (Moniteur du 19 novembre 1960, p. 8.990).

Arrêté royal du 18 octobre 1960

modifiant l'arrêté royal du 15 mai 1954 fixant le taux unique des pensions prévues aux titres II et III des lois coordonnées sur les pensions militaires et des pensions de réparation (Moniteur du 7 novembre 1960, p. 8.671).

Arrêté royal du 25 octobre 1960

rendant obligatoire la décision du 29 septembre 1960 de la Commission paritaire nationale de la construction, instituant un Fonds de sécurité d'existence et en fixant les statuts (Moniteur du 5 novembre 1960, p. 8.651).

Arrêté royal du 25 octobre 1960

rendant obligatoire la décision du 25 mai 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie du bois, concernant l'octroi d'une indemnité pour absences, résultant d'événements particuliers, aux travailleurs manuels occupés dans les scieries et le commerce du bois (Moniteur du 10 novembre 1960, p. 8.782).

Arrêté royal du 8 novembre 1960

rendant obligatoire la décision du 5 juillet 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des tabacs relative à la sécurité d'existence des travailleurs occupés dans les fabriques de cigares et cigarrillos (Moniteur du 29 novembre 1960, p. 9.196).

Arrêté royal du 17 novembre 1960

rendant obligatoire la décision du 26 février 1960 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux concernant la sécurité d'existence des travailleurs occupés dans certaines entreprises de fabrication de chaussures et pantouffles et de leurs parties en cuir (Moniteur du 30 novembre 1960, p. 9.223).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

MARCHE DE L'ARGENT

Ia. — TAUX OFFICIELS D'ESCOMPTE ET DE PRETS

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique							
	Escompte						Avances en compte courant et prêts*	
	Traites acceptées domiciliées en banque. Warrants	Acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.		Traites acceptées, non domiciliées en banque	Traites non acceptées domiciliées en banque	Traites non acceptées et non domiciliées en banque, promesses	Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes, émis à maximum 366 jours	Tous autres effets publics
		Importations	Exportations					
1958 Moyenne	3,95	3,95	4,66	5,37	5,66	(2)	5,66	
1959 Moyenne	3,27	3,27	3,77	4,27	4,77	(2)	4,76	
1959 Septembre	3,25	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75	
Octobre	3,25	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75	
Novembre	3,25	3,25	3,75	4,25	4,75	(2)	4,75	
Décembre (dep. le 24)	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—	
1960 Janvier	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—	
Février	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—	
Mars	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—	
Avril	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—	
Mai	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—	
Juin	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—	
Juillet	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	(2)	5,—	
Août (dep. le 4) ...	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	(2)	6,25	
Septembre	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	(2)	6,25	
Octobre	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	(2)	6,25	
Novemb. (dep. le 10)	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	(2)	6,25	

Ib. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME ¹

Moyennes	1 jour	5 jours	10 jours
1958	1,41	1,56	1,69
1959 ³	1,01	1,06	1,11
1959 Septembre	1,—	1,05	1,10
Octobre	1,—	1,05	1,10
Novembre ⁴	1,—	1,05	1,10
Décembre ¹	2,17	—	—
1960 Janvier	2,19	—	—
Février	2,08	—	—
Mars	1,95	—	—
Avril	1,75	—	—
Mai	2,19	—	—
Juin	2,58	—	—
Juillet	3,23	—	—
Août	4,03	—	—
Septembre	4,14	—	—
Octobre	3,92	—	—
Novembre	2,81	—	—

¹ Depuis décembre 1959 : moyenne pondérée des taux journaliers moyens. L'argent à 5 et 10 jours n'est plus prêté ou emprunté depuis le 17 novembre 1959. — ² Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %. — ³ Moyenne du 1^{er} janvier au 16 novembre 1959. — ⁴ Jusqu'au 16 novembre 1959.

* Quotité de l'avance au 30 novembre 1960

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours max. 95 % | Autres effets publics max. 80 %

Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

Ic. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE

Moyennes	Certificats de trésorerie à très court terme					Epoques	Certificats de trésorerie à court terme Taux moyen des adjudications		
	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois		6 mois	9 mois	12 mois
1958	1,94	2,18	2,48	2,89	3,45				
1959	1,06	1,43	1,68	1,93	2,32				
1959 Sept.	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	1959 :			
Oct.	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	1 déc. ...	3,619	3,889	4,067
Nov.	1,24	1,44	1,69	1,94	2,31	1960 :			
Déc.	—	2,19	2,44	2,69	2,94	5 janv. .	4,171	—	4,354
1960 Jan.	—	2,97	3,22	3,47	3,72	2 févr. .	4,195	4,300	4,393
Févr.	—	3,—	3,25	3,50	3,75	1 mars .	4,198	4,300	4,400
Mars	—	3,—	3,25	3,50	3,75	5 avril .	4,190	4,298	4,397
Avril	—	3,—	3,25	3,50	3,75	3 mai ...	4,238	4,340	—
Mai	—	3,—	3,25	3,50	3,75	7 juin .	4,268	4,348	4,446
Juin	—	3,—	3,25	3,50	3,75	5 juillet .	4,266	4,350	4,437
Juill.	—	3,—	3,25	3,50	3,75	2 août .	4,340	4,400	—
Août	—	3,90	4,15	4,40	4,65	6 sept. .	—	—	—
Sept.	—	4,00	4,25	4,50	4,75	4 oct. ...	—	4,909	4,950
Oct.	—	4,00	4,25	4,50	4,75	8 nov. .	—	—	—
Nov.	—	4,00	4,25	4,50	4,75	6 déc. .	—	—	—

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ⁴

Epoques	Banques — 1 Comptes de dépôts à					Caisse générale d'Epargne (dépôts d'épargne des particuliers)	
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à fr. 250.000	au-delà de 250.000 fr.
1958 Moyenne .	0,50	1,04	1,77	2,17	2,59	3,— ²	2,—
1959 Moyenne .	0,50	0,85	1,20	1,62	1,95	3,—	2,—
1959 Septembre .	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Octobre ...	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Novembre .	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Décembre .	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
1960 Janv. (dep. le 1)	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,— ²	2,— ³
Février ...	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Mars	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Avril	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Mai	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Juin	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Juillet ...	0,50	1,05	1,90	3,—	3,10	3,—	2,—
Août (dep. le 4)	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,—	2,—
Septembre .	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,—	2,—
Octobre ...	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,—	2,—
Novembre .	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,—	2,—

¹ Moyenne de quatre banques. — ² Depuis le 1^{er} janvier 1958, majoration d'intérêts de 0,80 % pour les sommes qui sont restées inscrites toute l'année civile — Cette majoration a été supprimée pour l'année 1959 — Elle est rétablie pour 1960. — ³ Depuis le 1^{er} janvier 1960, majoration d'intérêts de 0,20 % pour les sommes qui sont restées inscrites pendant l'année civile entière.

MARCHE DE L'ARGENT (suite)
8
**III. — Marché de l'argent au jour le jour
et à très court terme *
(millions de francs)**

Moyennes journalières	Capitaux prêtés		Capitaux empruntés		Total (5) = (1) + (2) ou (3) + (4)
	Banques de dépôts (1)	Autres organismes ¹ (2)	Banques de dépôts (3)	Autres organismes ² (4)	
1958	2.078	1.829			3.907
1959 ³	2.176	1.164			3.340
1960 Mars	2.729	2.002	716	4.015	4.731
Avril	2.920	1.769	681	4.008	4.689
Mai	2.259	3.232	1.085	4.406	5.491
Juin	2.405	2.940	1.290	4.055	5.345
Juillet	2.166	4.372	1.400	5.138	6.538
Août	2.217	2.871	1.021	4.067	5.088
Septembre ...	2.312	2.356	933	3.735	4.668
Octobre :	2.649	2.224	1.000	3.873	4.873
Novembre :	2.410	2.021	1.331	3.100	4.431
22 au 28 ...	2.209	1.894	1.057	3.046	4.103
Décembre :					
29/11 au 5 ...	2.172	3.267	1.704	3.735	5.439
6 au 12 ...	2.567	2.512	1.606	3.473	5.079
13 au 19 ...	2.794	1.669	1.392	3.071	4.463
20 au 26 ...	2.576	2.419	1.529	3.466	4.995

METAUX PRECIEUX
9
**Cours de l'or et de l'argent
à Londres⁴**

Moyennes journalières	Or en sh./d. par oz. fin	Argent en pence par oz. fin
1958	249/ 9 ³ / ₈	76
1959	249/ 5 ³ / ₄	79
1959 Septembre	250/ 6 ¹ / ₂	79
Octobre	250/ 1 ⁵ / ₈	80
Novembre	250/ 2	80
Décembre	250/ 5 ³ / ₄	80
1960 Janvier	250/ 7 ¹ / ₂	80
Février	250/ 4 ¹ / ₄	79
Mars	250/ 1 ¹ / ₂	79
Avril	249/11 ³ / ₈	79
Mai	250/ 1 ⁷ / ₈	79
Juin	250/ 5	79
Juillet	249/11 ⁷ / ₈	79
Août	250/ 0 ¹ / ₂	79
Septembre	250/ 5 ¹ / ₄	79
Octobre	254/ 6 ⁵ / ₈	79
Novembre	254/ 6 ⁷ / ₈	79

* Jusqu'au 16 novembre 1959, les chiffres comprennent l'encours de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours, s'il y a lieu. — Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.

¹ Notamment le Crédit Communal de Belgique, la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et depuis le 17 novembre 1959, le Fonds des Rentes. — ² Notamment l'Institut de Réescampte et de Garantie, l'Office National du Dueroire, la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, et, depuis le 17 novembre 1959, le Fonds des Rentes. — ³ Moyenne du 1^{er} janvier au 16 novembre 1959. — ⁴ Prix de l'oz d'or fin à New-York : 35 \$ depuis le 1^{er} février 1934.

MARCHE DES CHANGES
Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles
10¹
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 fr. français ou 1 NF	1 \$ canadien		1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D.M.	1 Cr. norv.	100 lires italien.	100 schillings autrichiens
				Câble	Courrier									
1958	11,40	49,89	11,84 ¹	51,397	51,395	139,41	174,04	13,17	9,63	7,21	11,90	6,97	7,99	192,21
1959	11,56	49,96	10,19	52,110	52,108	140,33	174,98	13,24	9,66	7,25	11,96	7,01	8,05	193,14
1959 Septembre ..	11,57	50,02	10,20	52,562	52,560	140,25	174,85	13,24	9,67	7,25	11,96	7,01	8,06	193,89
Octobre ...	11,53	50,00	10,19	52,766	52,765	140,34	174,96	13,25	9,66	7,26	11,97	7,01	8,06	193,65
Novembre ..	11,52	50,02	10,20	52,637	52,635	140,20	174,78	13,24	9,66	7,25	11,99	7,01	8,06	193,17
Décembre ..	11,57	50,01	10,19	52,576	52,575	139,95	174,45	13,26	9,65	7,24	11,99	7,00	8,06	192,72
1960 Janvier ...	11,54	49,90	10,16	52,361	52,356	139,72	174,14	13,23	9,63	7,22	11,97	6,98	8,04	192,01
Février ...	11,50	49,87	10,16	52,397	52,396	139,80	174,23	13,22	9,63	7,22	11,96	6,98	8,03	191,83
Mars	11,50	49,87	10,16	52,446	52,443	139,91	174,34	13,22	9,63	7,23	11,96	6,99	8,03	191,82
Avril	11,49	49,84	10,16	51,771	51,768	140,02	174,46	13,22	9,65	7,23	11,95	7,00	8,03	191,53
Mai	11,53	49,86	10,17	51,012	51,011	139,91	174,33	13,22	9,64	7,22	11,96	6,99	8,03	191,48
Juin	11,56	49,86	10,17	50,757	50,755	139,74	174,12	13,22	9,66	7,23	11,96	6,98	8,03	191,97
Juillet ...	11,57	49,88	10,18	50,959	50,959	140,08	174,49	13,23	9,66	7,24	11,96	6,99	8,04	192,62
Août	11,63	50,10	10,22	51,656	51,656	140,79	175,44	13,28	9,72	7,27	12,02	7,03	8,07	194,09
Septembre ..	11,59	49,93	10,19	51,358	51,354	140,45	174,98	13,24	9,68	7,26	11,97	7,01	8,05	193,34
Octobre ...	11,57	49,84	10,16	50,918	50,916	140,10	174,53	13,22	9,65	7,24	11,95	6,99	8,03	192,29
Novembre ..	11,53	49,67	10,13	50,857	50,856	139,74	174,08	13,16	9,61	7,21	11,91	6,97	8,00	191,09

¹ Moyenne du 1^{er} au 28 pour le mois de décembre 1958.

MARCHE DES CAPITAUX

I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Designation des titres	Cotation pour	Cours au				
		1 août 1960	1 septembre 1960	8 octobre 1960	2 novembre 1960	1 décembre 1960
I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)						
Dette 3 ½ %, 1937	100,—	87,90	87,90	87,10	87,10	87,10
Dette 3 ½ %, 1943	100,—	83,20	83,30	83,30	82,80	82,30
Dette Unifiée 4 % 1 ^{re} s.	100,—	92,—	92,—	92,10	92,10	91,—
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945	100,—	90,—	90,30	90,30	90,20	87,70
Emprunt 4 ½ %, 1952-1962, à 10 ans	100,—	100,—	101,10	101,—	100,70	101,10
Emprunt 4 ½ %, 1952-1964, à 12 ans	100,—	97,30	98,10	97,80	98,10	98,50
Emprunt 4 ½ %, 1953-1973, à 20 ans	100,—	94,—	93,30	93,40	93,20	92,30
Emprunt 4 ½ %, 1953-1968, à 15 ans	100,—	93,40	93,80	94,20	93,80	94,30
Emprunt 4 ½ %, 1954-1972, à 18 ans	100,—	90,20	91,60	92,—	91,80	90,90
Emprunt 4 ¼ %, 1954-1974, à 20 ans, 1 ^{re} série	100,—	89,60	90,90	90,90	90,60	89,80
Emprunt 4 ¼ %, 1954-1974, à 20 ans, 2 ^e série	100,—	88,80	89,70	89,70	89,80	89,20
Emprunt 4 %, 1955-1975, à 20 ans	100,—	86,10	87,60	87,50	87,20	86,70
Emprunt 4 ¼ %, 1956-1971, à 15 ans	100,—	93,—	93,50	93,90	94,20	93,40
Emprunt 4 ¼ %, 1956-1973, à 17 ans	100,—	93,40	92,80	93,—	93,10	92,80
Emprunt 5 %, 1957-1969, à 12 ans	100,—	95,—	95,60	96,10	96,—	95,10
Emprunt 5 ¼ %, 1960-1970 à 10 ans	100,—	96,40	97,10	97,30	96,90	95,30
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 4 %, 1943	100,—	110,10	108,70	109,—	109,30	109,10
Certif. de Trés. à 5 ans, 5 ½ %, 1957-1963	100,—	100,—	100,40	100,40	100,80	100,—
Certif. de Trés. 5 ½ %, 1958-1964	100,—	99,—	100,50	100,—	100,10	99,70
Emprunts à lots 1941, 4 %	1.000,—	906,—	914,—	915,—	917,—	910,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967)	1.000,—	1.014,—	1.017,—	1.035,—	1.048,—	1.025,—
II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bonif.)						
Dommages de guerre à lots 1923, 4 %	1.050,—	1.004,—	1.000,—	992,—	993,—	979,—
Empr. de la Reconstr. 1 ^{re} tr. 1947, 5 %	100,—	99,30	99,40	99,—	99,10	99,50
Empr. de la Reconstr. 2 ^e tr. 1949, 5 %	100,—	99,20	99,10	99,10	99,—	99,20
Empr. de la Reconstr. 3 ^e tr. 1950, 5 %	100,—	97,50	97,10	97,30	97,40	98,10
Emprunt du Fonds des Routes 4 ¼ %, à 10 ans, 1955-1965	100,—	94,70	94,90	94,90	94,90	94,50
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 %	500,—	452,—	457,—	467,—	471,—	491,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 ^{re} tr. 5 % 1953	100,—	96,60	96,—	94,60	93,90	93,10
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 ½ %, 1953, 1 ^{re} s.	100,—	97,—	96,80	96,80	96,40	96,70
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 ½ %, 1953, 2 ^e s.	100,—	97,60	97,40	97,50	97,30	96,90
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 ¼ %, 1954, 1 ^{re} s.	100,—	92,10	91,50	91,40	91,20	90,10
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 ¼ %, 1954-1974	100,—	92,30	92,20	92,10	91,80	91,—
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 %, 1955-1975 1 ^{re} s.	100,—	89,30	88,80	88,30	87,90	87,10
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 ½ %, 1951	100,—	101,60	102,10	101,40	101,50	101,80
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 ½ %, 1952 2 ^e s.	100,—	101,90	102,20	102,40	102,70	102,50
III. — Dette directe du Congo belge.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 ...	100,—	235,—	234,—	245,— ²	240,— ¹	238,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	46,40 ¹	40,50 ¹	38,20 ²	49,10 ¹	46,80 ¹
Dette coloniale 1954-1974, 4 ¼ %	100,—	46,— ¹	40,80 ¹	35,60 ³	33,90 ¹	31,90 ¹
Dette coloniale 1958-1964, 5 ½ %	100,—	60,30 ¹	52,90 ¹	48,— ¹	45,40 ¹	43,30 ¹

1 Cours modifié papier. — 2 Cours modifié argent. — 3 Vendeur réduit.

II. — INDICES MENSUELS DES ACTIONS COTEES AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS 15¹

MARCHE AU COMPTANT

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Secteur financier et immobilier	Sociétés à portefeuille (non spécialisées)	Holdings (Transports & électricité)	Transports	Entreprises d'électricité et de gaz	Distribution d'eau	Industries de la métallurgie	Industries des fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Industries chimiques	Charbonnages	Glaceries et verreries	Industries de la construction	Industries textiles	Industries de l'alimentation	Industries diverses	Commerce et services	Congo et Ruanda-Urundi	Plantations
Indices par rapport aux cours du mois précédent																				
1960 10 novemb.	97	98	93	96	101	99	—	95	97	100	102	96	101	100	97	97	93	102	93	100
12 décemb.	95	94	96	91	95	95	—	95	93	97	93	94	96	92	98	96	95	92	100	93
Indices par rapport à la moyenne de l'année 1953																				
1959 10 décemb.	134	206	161	217	122	152	221	185	153	223	194	78	371	209	137	188	152	323	72	129
1960 10 janvier	138	217	171	222	120	153	—	195	160	235	206	79	362	218	140	198	160	311	72	124
10 février	129	212	159	211	109	150	—	179	159	221	202	76	360	212	139	192	149	305	59	121
10 mars	121	199	150	207	98	147	—	170	153	211	193	60	355	210	140	187	136	305	53	116
11 avril	119	207	142	210	101	151	—	174	158	205	202	60	361	215	140	189	133	314	46	117
10 mai	114	193	133	205	96	149	—	166	154	202	206	57	367	211	142	185	125	307	42	115
10 juin	121	201	142	212	97	147	—	172	167	213	244	57	381	225	154	188	129	322	48	116
10 juillet	124	206	145	211	100	144	—	189	184	212	259	59	427	226	163	197	122	333	50	112
10 août	123	210	145	212	95	149	—	194	173	215	268	65	442	229	171	201	124	360	39	103
12 sept.	121	204	143	202	97	146	—	189	176	206	274	70	446	221	173	201	115	382	39	97
10 octobre	118	192	138	200	98	141	—	182	167	201	258	68	434	219	162	205	122	364	40	96
10 novemb.	114	189	129	193	99	140	—	173	162	202	263	65	437	218	157	199	114	370	37	96
12 décemb.	108	178	124	176	94	133	—	164	151	195	245	61	421	201	154	192	108	341	37	89

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions 1		Total 1	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1958	246	145	158	14.928	17.148	15.073	17.306
1959	247	188	210	19.747	25.719	19.935	25.929
1959 Septembre ...	22	16	18	1.258	1.685	1.274	1.703
Octobre	22	13	15	1.695	2.024	1.708	2.039
Novembre	19	13	15	1.593	2.119	1.606	2.134
Décembre	22	16	18	1.434	1.786	1.450	1.804
1960 Janvier	20	13	15	1.484	2.023	1.497	2.038
Février	21	12	14	1.573	1.900	1.585	1.914
Mars	23	12	13	1.900	2.015	1.912	2.028
Avril	19	11	12	1.539	1.558	1.550	1.570
Mai	20	10	11	1.607	1.892	1.617	1.903
Juin	21	13	15	2.200	2.998	2.213	3.013
Juillet	20	19	21	1.769	2.306	1.788	2.327
Août	22	15	17	1.718	2.286	1.733	2.303
Septembre ...	22	14	15	1.618	1.898	1.632	1.913
Octobre	20	9	11	1.291	1.422	1.300	1.433
Novembre ...	20	14	17	1.142	1.317	1.156	1.327

1 Marchés au comptant et à terme.

IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES 16
(en pourcentages)

Début de mois	Dette unifiée (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 10 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Taux médian (non compris la Dette unifiée)
		Paraétat. et Villes	Villes	Etat	Paraétat. et Villes	Etat Emprunts à lots		
						Dette directe	Dette indirecte	
		(remboursement à date fixe)	(remboursement par annuités constantes)	(remboursement par annuités variables)		4 %	4 %	
4 % 1 ^{re} s.	4,5 à 5,5 %	4 %	4 à 5 ¼ %	5 à 5 ¼ %	4 %	4 %		
1959 Octobre	4,27	4,61	4,95	5,18	5,09	4,64	5,13	5,1
Novembre	4,24	4,62	4,93	5,06	5,08	4,64	5,15	5,0
Décembre	4,22	4,59	4,90	5,11	5,08	4,64	5,13	5,0
1960 Janvier	4,21	4,79	4,92	5,21	5,10	4,63	5,24	5,1
Février	4,24	4,82	4,94	5,32	5,13	4,61	5,09	5,1
Mars	4,25	4,83	4,94	5,31	5,15	4,60	5,10	5,1
Avril	4,26	4,73	4,95	5,23	5,14	4,54	5,08	5,1
Mai	4,26	4,84	4,96	5,26	5,17	4,52	5,06	5,1
Juin	4,27	4,94	4,98	5,28	5,19	4,57	5,09	5,1
Juillet	4,27	5,01	4,97	5,29	5,17	4,70	5,14	5,1
Août	4,35	5,67	5,04	5,79	5,41	4,92	5,24	5,4
Septembre	4,35	5,15	5,08	5,74	5,45	4,88	5,24	5,3
Octobre	4,34	5,26	5,15	5,71	5,47	4,86	5,26	5,4
Novembre	4,34	5,28	5,23	5,73	5,53	4,81	5,26	5,4
Décembre	4,40	5,55	5,28	5,85	5,65	4,81	5,37	5,6

N.B. Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de février 1956, p. 84.

1 A partir de janvier 1960, le rendement a été obtenu après déduction de la taxe mobilière.

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions Montant nominal	Primes d'émission 1	Libération sans espèces		Emissions nettes 4
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal			Apports en nature 2	Incorporations de réserves 3	

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1958	2.473	1.892	1.588	716	17.970	7.184	6.412	164	3.216	12.292	210,5	1.952	2.562	6.842 ⁵
1959	2.687	3.701	3.420	760	17.178	6.626	6.221	<i>p</i> 90 ⁶	<i>p</i> 5.222 ⁶	<i>p</i> 15.549 ⁶	138,5	4.539	1.903	<i>p</i> 8.546 ^{5,6}
1959 6 prem. mois	1.465	1.487	1.357	389	8.851	3.160	3.050	14	981	5.628	24,8	1.594	1.134	2.675 ⁵
1960 6 prem. mois	1.508	1.945	1.535	410	6.858	3.381	3.207	11	302	5.628	60,6	1.278	1.111	2.715
1959 Septembre ...	196	186	124	52	816	433	419	1	75	694	0,8	111	339	169
Octobre	201	254	244	61	1.316	412	398	2	401	1.067	100,0	312	43	788
Novembre ...	180	214	180	60	837	248	232	3 ⁶	2.200 ⁶	2.662 ⁶	1,3	204	94	2.315 ⁶
Décembre	300	923	900	111	4.874	1.556	1.474	—	—	2.479	7,5	1.535	84	763
1960 Janvier	290	193	184	40	1.000	551	539	2	25	769	17,0	144	16	605
Février	294	233	185	40	268	162	122	1	50	445	0,5	136	11	210
Mars	267	559	316	71	330	273	217	1	4	836	29,9	206	77	284
Avril	229	539	501	75	967	498	495	2	21	1.058	—	293	250	474
Mai	210	171	117	110	3.021	1.346	1.297	1	50	1.567	0,2	245	459	760
Juin	218	251	232	74	1.271	550	537	4	152	953	13,1	255	298	381
Juillet <i>p</i>		1.102	1.022	—	—	1.382	996	—	—	2.484	—	1.560	43	415
Août <i>p</i>		150	137	—	—	692	475	—	—	842	3,9	149	144	323
Septembre . <i>p</i>		654	608	—	—	768	288	—	—	1.422	26,2	439	92	391
Octobre <i>p</i>		176	125	—	—	1.819	1.753	1 ⁷	2.000 ⁷	3.995 ⁷	—	1.324	422	2.132 ⁷
Novembre ... <i>p</i>		144	117	—	—	667	610	—	—	811	—	266	169	292

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1958	281	631	475	100	3.851	1.375	1.280	14	451	2.457	—	562	452	1.192
1959	237	733	509	74	2.813	1.609	1.547	<i>p</i> 2	<i>p</i> 116	<i>p</i> 2.458	—	596	960	<i>p</i> 616
1959 4 prem. mois	83	256	228	31	586	533	505	—	—	789	—	404	125	204
1960 4 prem. mois	99	807	784	16	341	110	109	—	—	917	—	742	55	96
1959 Février	20	62	43	3	305	201	202	—	—	263	—	216	17	12
Mars	19	23	18	5	27	12	9	—	—	35	—	7	3	17
Avril	20	123	122	10	153	147	146	—	—	270	—	88	39	141
Mai	14	17	14	3	77	43	43	—	—	60	—	6	40	11
Juin	24	75	45	9	756	255	230	—	—	330	—	28	134	113
Juillet	19	45	16	6	810	273	265	—	—	318	—	6	250	25
Août	18	223	116	9	617	164	164	—	—	387	—	56	140	84
Septembre ...	26	47	35	5	208	269	269	—	—	316	—	16	265	23
Octobre	21	18	16	6	207	56	56	—	—	74	—	58	—	14
Novembre ...	18	24	12	2	9	5	4	—	—	29	—	4	—	12
Décembre	14	28	27	3	7	10	10	—	—	38	—	18	6	13
1960 Janvier	20	108	94	9	237	79	78	—	—	187	—	105	35	32
Février	19	479	478	—	—	—	—	—	—	479	—	467	—	11
Mars	35	43	36	1	1	1	0,3	—	—	44	—	20	—	16
Avril	25	177	175	6	103	30	30	—	—	207	—	150	19	36

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Compris dans les augmentations de capital.

4 Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

5 Déduction faite des emprunts de conversion : en 1958, 71 millions de francs; en 1959, 13 millions de francs; pour les 6 premiers mois de 1959, 10 millions de francs.

6 Y compris un emprunt de 2 milliards de francs de la S.N.C.I. émis en novembre 1959.

7 Y compris un emprunt de 2 milliards de francs de la S.N.C.I. émis en octobre 1960.

VI. — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE ¹

18

(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1958	26.559	U.S. \$ 97
1959	28.308	U.S. \$ 62,25 D.M. 40 F.S. 50
1960 Janvier ...	12.848	D.M. 120
Février ...	—	F.S. 50
Mars	1.500	U.S. \$ 25
Avril	8.078	U.S. \$ 35
Mai	—	—
Juin	3.638	—
Juillet ...	—	—
Août	—	—
Septembre .	—	—
Octobre ...	—	—
Novembre .	7.324	—

VII. - OPERATIONS BANCAIRES 19 DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses).

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes ²	Rembourse- ments nets	Encours moyen des avances ³
(millions de francs)			
1959 Moyenne .	681	161	1.177
1959 Octobre ...	875	250	1.310
Novembre .	809	75	721
Décembre .	832	102	1.137
1960 Janvier ...	614	631	1.741
Février ...	668	106	1.772
Mars	741	105	1.526
Avril	506	412	2.075
Mai	548	69	1.148
Juin	953	93	1.516
Juillet ...	566	199	2.216
Août	1.538	33	1.298
Septembre .	1.454	39	979
Octobre ...	635	322	996
Novembre .	554	36	938

VIII. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES ⁴

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
	(millions de francs)
1958 Moyenne .	1.768
1959 Moyenne .	2.133
1959 Octobre ...	2.514
Novembre .	2.243
Décembre .	2.502
1960 Janvier ...	1.994
Février ...	1.970
Mars	2.466
Avril	2.333
Mai	2.280
Juin	2.906
Juillet ...	2.897
Août	2.865
Septembre .	2.515
Octobre ...	2.735

¹ Emprunts de l'Etat, du Congo belge, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — ² Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — ³ Soldes moyens mensuels des avances non encore remboursées, accordées pour la couverture de dépenses ordinaires. — ⁴ Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p.c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES

25¹

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

Fin de mois	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme ³			Dettes à court terme ⁴			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales ^{1 5}	
	intérieure			extérieure ^{1 2}	intérieure	extérieure ²	totale	intérieure ⁵	extérieure ²			totale
	directe	indirecte	totale									
1959 Septembre ...	192.322	19.909	212.231	18.669	22.700	1.536	24.236	66.693	15.256	81.949	26.574	363.659
Octobre	191.916	19.834	211.750	18.681	22.700	1.533	24.233	75.236	14.611	89.847	26.952	371.463
Novembre ...	191.244	19.812	211.056	18.627	22.700	1.534	24.234	76.980	14.698	91.678	26.842	372.437
Décembre	190.824	19.785	210.609	18.527	23.002	1.359	24.361	75.559	15.163	90.722	29.053	373.272
1960 Janvier	189.603	19.756	209.359	20.003	24.253	1.356	25.609	77.362	14.826	92.188	26.952	374.111
Février	202.002	19.726	221.728	20.005	21.165	1.355	22.520	74.536	14.399	88.935	27.237	380.425
Mars	201.829	19.692	221.521	19.861	20.965	1.354	22.319	76.460	14.250	90.710	27.156	381.567
Avril	203.542	19.670	223.212	19.836	17.613	1.354	18.967	82.421	14.928	97.349	27.170	386.534
Mai	207.750	19.637	227.387	19.781	17.613	1.358	18.971	78.194	16.186	94.380	27.898	388.417
Juin	207.162	19.609	226.771	19.642	17.613	1.357	18.970	77.202	17.656	94.858	28.663	388.904
Juillet	206.810	19.542	226.352	19.611	17.913	1.363	19.276	76.944	17.284	94.228	28.276	387.743
Août	206.634	19.524	226.158	19.620	17.913	1.363	19.276	78.368	17.647	96.015	27.856	388.925
Septembre	206.460	19.501	225.961	19.421	18.107	1.361	19.468	78.138	18.969	97.107	27.162	389.119
Octobre	205.971	19.428	225.399	19.309	18.107	1.354	19.461	79.738	20.617	100.355	27.343	391.867
Novembre	207.885	19.401	227.286	19.265	18.107	1.484	19.591	76.131	21.739	97.870	27.412	391.424

¹ Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — ² Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — ³ Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — ⁴ Certificats à un an d'échéance au plus. — ⁵ Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

25²

(millions de francs)

Fin de mois	A 120 jours au maximum		A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie 1	Créance consolidée sur l'Etat 2	Effets publics nationaux 3		
1957 Mars	7.132	34.456	2.232	43.820	
Juin	7.588	34.456	2.230	44.274	
Septembre	8.727	34.456	2.235	45.418	
Décembre	6.616	34.456	2.239	43.311	
1958 Mars	8.690	34.243	2.375	45.308	
Juin	8.615	34.243	2.372	45.230	
Septembre	2.115	34.243	2.376	38.734	
Décembre	7.840	34.243	2.379	44.462	
1959 Mars	9.465	34.030	2.465	45.960	
Juin	7.315	34.030	2.463	43.808	
Septembre	5.315	34.030	2.466	41.811	
Décembre	8.215	34.030	2.469	44.714	
1960 Mars	8.990	34.000	2.523	45.513	
Juin	8.390	34.000	2.521	44.911	
Septembre	9.365	34.000	2.524	45.889	

1 Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la B.N.B. — 2 Art. 8 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — 3 Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS

25³

(millions de francs)

Source : *Moniteur Belge*.

Recettes	Du 1/I au 30/X/1960		Dépenses	Du 1/I au 30/X/1960	
	Pour compte exerc. 1959	Pour compte exerc. 1960		Pour compte exerc. 1959	Pour compte exerc. 1960
<i>Voies et moyens :</i>			<i>Dépenses ordinaires :</i>		
Impôts	6.094	80.778	Dette publique	1.463	12.228
Taxes, péages et redevances	53	3.394	Pensions	443	12.718
Revenus patrimoniaux	375	534	Dotations	1	333
Remboursements	313	556	Non-valeurs et remboursements	72	249
Produits divers	85	497	Administration { rémunérations	441	20.770
Impôts d'assainissement monétaire ...	—	—	générale { matériel	2.254	3.898
Recettes résultant de la guerre	22	102	Subventions	4.756	29.942
			Travaux	255	463
			Autres dépenses	— 707	4.324
Total ...	6.942	85.861	Total ...	8.978	84.925
<i>Recettes extraordinaires :</i>			<i>Dépenses extraordinaires :</i>		
Produits d'emprunts consolidés	—	20.996	Service de la dette publique	—	1.855
Diverses	19	180	Crédits relatifs aux avances	— 495	3.017
			Crédits relatifs aux participations	22	4.735
			Crédits relatifs { immob. nouv. ...	— 571	11.939
			aux immobilis. { rest. du dom. pub.	— 1	446
			Autres dépenses	— 50	3.605
Total ...	19	21.176	Total ...	— 1.095	25.597
TOTAL GENERAL ...	6.961	107.037	TOTAL GENERAL ...	7.883	110.522
Mali ...	922	3.485			

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux
et les sommes attribuées au Congo belge et au Ruanda-Urundi)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1958 Moyenne mens. ...	3.069	1.514	2.738	7.321	—
1959 Moyenne mens. ...	3.230	1.636	2.994	7.860	—
1959 Août	2.410	1.434	2.783	6.627	63.775
Septembre	3.631	1.633	2.960	8.224	71.999
Octobre	2.787	1.840	3.237	7.864	79.863
Novembre	2.130	1.783	3.006	6.919	86.782
Décembre	2.502	1.810	3.223	7.535	94.317
1960 Janvier	6.065	1.592	2.902	10.559	10.559
Février	2.315	1.456	2.880	6.651	17.210
Mars	2.487	1.968	3.360	7.815	25.025
Avril	2.510	1.851	3.107	7.468	32.493
Mai	3.166	1.786	3.131	8.083	40.576
Juin	3.873	1.859	3.207	8.939	49.515
Juillet	7.027	1.961	3.070	12.058	61.573
Août	3.413	1.844	3.081	8.338	69.911
Septembre	3.436	2.002	3.572	9.010	78.921
Octobre	2.710	1.816	3.424	7.950	86.871

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 octobre 1960 pour les exercices 1959 et 1960

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux
et les sommes attribuées au Congo belge et au Ruanda-Urundi)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1959 2		Exercice 1960		Octobre 1960
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1960
I. Contributions directes 1	39.489	38.670	31.322	29.974	2.710
II. Douanes et accises	19.623	20.223	17.733	18.526	1.816
dont douanes	5.370	5.700	4.970	4.705	513
accises	13.353	14.253	11.920	13.598	1.234
taxes spéciales de consommat.	650		566		56
III. Enregistrement	35.927	35.701	31.723	31.825	3.424
dont enregistrement	3.653	3.550	3.250	3.168	341
successions	1.789	1.790	1.647	1.924	220
timbres et taxes assimilées ...	30.077	29.920	26.456	26.357	2.827
Total 1 ...	95.039	94.594	80.778	80.325	7.950
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 445		+ 453		- 85

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1959 commencé le 1er janvier 1959 s'est clôturé le 31 mars 1960.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôt ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

REVENUS ET EPARGNE

30²

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dettes obligataires ¹	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfici	en perte			bénéfice	perte			
1958 ²	13.974	10.454	3.520	193.699	111.775	30.464	2.256	17.785	64.040 ³	2.655
1959 ²	14.454	10.184	4.270	206.952	122.423	26.918	4.121	16.893	71.717 ³	3.170
1959 Juillet	576	411	165	14.276	8.831	1.661	327	1.274	5.320	231
Août	195	139	56	1.438	1.084	200	83	98	4.120	162
Septembre ...	293	217	76	2.326	1.796	342	131	154	5.361	230
Octobre	523	354	169	9.380	3.635	1.075	253	703	4.754	203
Novembre ...	401	285	116	17.262	8.713	1.731	117	1.218	5.146	229
Décembre	351	233	118	7.627	4.069	773	95	471	6.584	320
1960 Janvier	116	89	27	2.510	984	290	25	183	7.419	366
Février	176	143	33	1.204	1.988	460	14	529	5.242	233
Mars	1.487	1.140	347	15.842	9.936	2.396	289	1.380	6.119	233
Avril	2.580	1.946	634	34.314	20.548	4.009	522	2.432	6.029	278
Mai	2.962	2.225	737	65.409	38.414	11.391	1.309	7.609	5.114	231
Juin	1.705	1.274	431	31.190	18.252	4.337	461	2.641	6.702	328
Juillet	607	436	171	12.172	8.557	1.346	303	855	5.918	269
Août	165	111	54	1.272	980	158	40	55	4.588	191
Septembre ...	326	236	90	2.564	1.811	413	61	180	5.874	267

¹ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

² Déduction faite des doubles emplois.

³ Au 31 décembre.

II. CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE 31 ET DE RETRAITE

Dépôts sur livrets des particuliers
à la Caisse d'Épargne¹ (épargne pure)
(millions de francs)

Périodes	Versements	Remboursements	Excédents	Soldes des dépôts à fin de période
1958 Moyenne mens. ...	1.576	1.193	383	66.700 ²
1959 Moyenne mens. ...	1.823	1.353	475	74.442 ²
1959 Septembre	1.757	1.474	283	71.245
Octobre	1.824	1.419	405	71.650
Novembre	1.688	1.266	422	72.072
Décembre	1.989	1.655	334	74.442 ²
1960 Janvier	2.326	1.185	1.141	75.583
Février	1.854	1.530	324	75.907
Mars	1.853	1.635	218	76.125
Avril	1.784	1.719	65	76.190
Mai	1.777	1.661	116	76.306
Juin	1.799	1.698	101	76.407
Juillet	1.897	1.781	116	76.523
Août	1.640	1.828	-188	76.335
Septembre	1.719	1.654	65	76.400
Octobre	1.833	1.725	108	76.508
Novembre	1.682	1.643	39	76.547

¹ Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1958 : 6.877.480. (chiffre rectifié) et au 31 décembre 1959 : 7.034.844.

² Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE DES REMUNÉRATIONS 32 HORAIRES BRUTES DES OUVRIERS

Base 1953 = 100

Méthode d'établissement et conditions d'utilisation :
voir Bulletin de novembre 1957, page 413

Périodes	Gain moyen brut par heure prestée (hommes + femmes)	Salaire horaire type	
		ouvrier qualifié ¹	ouvrier non qualifié ¹
1956 Juin	113,8	113,2	113,9
Septembre	115,2	115,1	115,5
Décembre	119,5	118,3	118,1
1957 Mars	121,9	121,8	122,0
Juin	125,4	124,1	124,4
Septembre	124,9	125,1	124,7
Décembre	128,9	127,7	127,8
1958 Mars	128,8	128,2	128,4
Juin	130,9	128,8	129,0
Septembre	130,5	129,0	129,0
Décembre	132,3	128,6	129,3
1959 Mars	131,2	128,6	129,8
Juin	132,1	129,9	131,4
Septembre	133,6	131,1	132,6
Décembre	136,9	133,0	133,8
1960 Mars	135,7	133,4	134,8
Juin	138,9	135,3	136,9
Septembre	137,9	135,2	136,4

¹ Non compris les ouvriers du transport.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Argent à 1, 5 et 10 jours ¹		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1958 Moyenne	38	2,1	112,7	2,1	14,6	240,3	111,6	2,9	5,4	247,4	244,3	234,9	63,1	482,3	307,4
1959 Moyenne	38	1,9	123,6	2,2	15,1	243,1	120,7	2,9	7,1	250,1	266,5	236,5	63,7	486,7	330,2
1959 Septembre	39	1,8	114,4	1,9	19,9	240,8	119,6	2,7	6,8	247,2	260,7	241,2	63,8	488,4	324,5
Octobre	39	1,8	100,3	1,7	13,1	248,5	119,2	2,9	8,1	254,9	240,7	241,3	65,1	496,2	305,9
Novembre	39	2,0	130,4	1,5	16,0	248,5	123,0	3,3	7,8	255,3	277,2	241,4	60,2	496,7	337,4
Décembre	39	2,6	204,4	1,8	16,7	283,4	128,2	3,6	8,2	291,4	357,5	265,3	64,1	556,8	421,6
1960 Janvier	39	2,4	197,5	1,4	13,7	238,5	114,9	3,1	9,4	245,4	335,5	220,4	58,8	465,8	394,2
Février	39	3,2	214,2	1,6	22,1	263,6	128,2	3,2	8,0	271,6	372,5	246,4	59,5	518,0	432,0
Mars	39	3,1	212,8	1,9	20,5	285,6	122,3	3,2	8,0	293,8	363,6	257,8	59,6	551,7	423,1
Avril	39	2,8	182,0	1,7	22,4	244,2	123,6	3,0	8,8	251,7	336,8	224,5	53,6	476,2	390,4
Mai	39	2,9	220,2	1,9	17,0	297,5	132,1	3,3	9,2	305,6	378,5	260,1	54,7	565,7	433,2
Juin	39	3,0	216,4	1,9	14,0	303,0	130,8	3,5	10,4	311,4	371,6	251,3	56,9	562,7	428,6
Juillet	39	2,8	253,5	1,7	17,2	280,8	142,7	3,5	13,5	288,8	426,9	225,6	53,0	514,4	479,9
Août	39	3,1	221,9	1,5	12,9	295,2	137,2	4,1	13,0	303,9	385,0	251,5	58,0	555,4	443,0
Septembre	39	3,2	201,6	1,5	15,0	285,4	126,3	3,7	9,0	293,8	351,9	248,2	57,1	542,0	409,0
Octobre	39	3,2	199,9	1,4	16,0	301,1	135,0	4,9	10,5	310,6	361,4	249,9	56,3	560,5	417,7
Novembre	39	3,1	173,8	1,4	19,7	299,8	140,8	3,2	9,0	307,5	343,3	248,6	56,0	556,1	399,3

¹ Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille au jour le jour, ou précédemment à 5 et 10 jours. — Depuis le 17 novembre 1959, y compris les opérations effectuées entre organismes qui, auparavant, n'étaient pas représentés en Chambre de Compensation.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global [*] (moyenne journalière)	Avoirs des particuliers [*] (journalière)	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation ²
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1958 Moyenne	789 ¹	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91	4,21
1959 Moyenne	819 ¹	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91	4,11
1959 Septembre	810	34,4	25,9	39,3	97,7	38,6	97,7	273,3	90	3,84
Octobre	814	34,6	26,3	40,9	105,6	42,3	105,6	294,5	91	4,00
Novembre	816	33,8	26,5	37,2	93,6	37,4	93,6	261,7	90	4,07
Décembre	819	34,8	26,6	44,4	107,5	40,1	107,5	299,4	91	4,11
1960 Janvier	820	36,3	26,0	40,5	104,4	41,1	104,4	290,5	92	4,04
Février	823	36,3	26,1	41,3	103,4	43,2	103,4	291,4	92	4,07
Mars	825	36,0	26,4	40,7	102,1	39,2	102,1	284,1	92	3,66
Avril	826	35,2	26,6	40,7	100,2	41,0	100,2	282,2	92	4,21
Mai	827	37,4	27,0	42,0	103,4	41,2	103,4	290,1	92	3,89
Juin	830	38,0	27,5	43,3	104,8	41,3	104,8	294,2	92	3,87
Juillet	831	40,4	27,7	47,1	113,8	48,0	113,8	322,7	91	4,03
Août	838	38,7	27,3	43,6	106,7	44,8	106,7	301,7	92	3,77
Septembre	846	36,8	26,7	40,0	100,0	40,6	100,0	280,6	91	3,69
Octobre	850	36,6	26,8	41,3	103,8	42,8	103,8	291,7	92	3,87
Novembre	853	35,9	26,7	40,3	99,0	39,1	99,0	277,3	93	4,01

¹ Au 31 décembre.

² Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
Nombre de produits ...	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1958 Moyenne	422	359	470	356	455	668	481	290	410	471	327	350	274	327
1959 Moyenne	420	371	447	359	446	629	451	316	399	471	326	350	269	387
1959 Septembre	423	386	442	354	440	620	439	310	398	471	319	348	251	409
Octobre	423	376	442	358	444	624	441	312	405	470	321	351	252	402
Novembre	424	376	425	361	443	624	441	312	401	470	327	353	269	391
Décembre	426	370	420	361	447	624	441	331	403	470	328	353	271	386
1960 Janvier	430	376	425	361	441	621	407	333	406	470	331	353	280	397
Février	426	357	418	358	441	621	407	326	411	470	332	354	280	390
Mars	425	358	418	357	437	596	407	326	410	470	332	353	281	387
Avril	424	353	417	360	434	599	398	324	408	468	331	352	281	389
Mai	427	347	441	353	433	603	396	324	408	468	326	349	271	380
Juin	427	367	443	347	433	606	398	324	401	467	321	349	256	372
Juillet	424	380	411	350	435	610	398	328	400	467	320	349	254	370
Août	422	385	411	351	435	612	401	333	397	466	321	348	257	366
Septembre	424	401	408	349	437	620	403	333	397	472	318	348	248	365
Octobre	425	408	394	342	437	620	406	333	393	471	318	348	248	360
Novembre	425	418	384	339	437	620	406	333	393	471	320	348	254	365

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidé-rurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
Nombre de produits ...	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1958 Moyenne	278	619	485	336	367	266	447	329	248	514	480	557	455	406
1959 Moyenne	347	592	465	326	373	271	412	290	240	516	481	551	452	434
1959 Septembre	356	609	464	332	397	284	411	275	238	518	483	557	453	433
Octobre	372	614	464	335	390	299	412	269	239	518	484	554	453	443
Novembre	429	625	464	343	389	315	416	298	237	518	485	556	452	443
Décembre	394	643	466	351	391	317	422	363	237	520	486	559	453	447
1960 Janvier	396	650	466	358	397	319	431	390	237	542	485	558	450	452
Février	395	650	467	353	390	320	428	360	238	542	484	555	449	456
Mars	409	653	467	352	387	311	425	388	238	542	483	553	449	452
Avril	414	658	467	355	387	311	426	421	238	542	483	553	449	450
Mai	440	658	469	363	385	311	429	523	238	542	481	553	449	442
Juin	417	655	469	358	383	308	435	459	238	542	483	555	451	444
Juillet	367	655	469	348	378	287	438	411	238	542	486	561	451	451
Août	333	655	469	341	371	272	433	403	238	542	485	564	451	439
Septembre	346	659	469	348	365	272	432	522	238	543	483	558	451	434
Octobre	320	657	477	356	359	273	433	707	237	544	480	555	451	427
Novembre	302	654	477	359	363	273	441	496	239	544	481	555	451	428

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE 45²
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1953* = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Pays-Bas (Central Bureau voor de Statistiek)	France (Statistique générale de la France)	Italie (Banca di Roma)	Allemagne occidentale (Statistische Bundesamt) 1	Royaume-Uni* (Board of Trade) 1954 = 100	Etats-Unis (Department of Labor Bureau Labor Statistics)	Suisse (Office fédéral de l'industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1958 Moyenne	102	105	121	101	106	111	108	102
1959 Moyenne	101	106	126	98	105	111	108	100
1959 Septembre	102	106	127	98	105	112	109	100
Octobre	102	108	129	99	105	112	108	101
Novembre	102	108	129	99	106	112	108	102
Décembre	103	107	130	99	106	112	108	101
1960 Janvier	104	106	131	99	106	112	108	102
Février	103	105	129	99	106	112	108	101
Mars	102	104	129	99	106	112	109	101
Avril	102	104	130	98	106	113	109	101
Mai	103	104	132	98	106	113	109	101
Juin	103	104	128	99	106	113	109	101
Juillet	102	103	128	99	106	113	109	101
Août	102	102	128	99	107	114	108	101
Septembre	102	102	129	98	107	p114	108	101
Octobre	102	102	130		p108	p114	109	101
Novembre	102		p131			p114		

1 Produits finis industriels.

* Royaume-Uni : nouvel indice sur base 1954 = 100 (tous produits manufacturés).

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL 46
EN BELGIQUE

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. économ. (Service de l'Index).

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
Nombre de prod.	65	35	25	5
1959 Moyenne	109,64	109,5	106,6	120,0
1960 Moyenne	109,98			
1959 Octobre	110,38	110,4	107,0	121,0
Novembre	110,62	110,8	107,1	121,1
Décembre	110,53	110,6	107,1	121,5
1960 Janvier	110,28	110,1	107,1	121,5
Février	110,17	109,8	107,1	121,7
Mars	109,89	109,3	107,0	122,0
Avril	109,79	109,1	106,8	122,3
Mai	109,76	109,3	106,7	122,2
Juin	109,96	109,6	106,8	122,3
Juillet	109,67	108,8	106,9	122,5
Août	109,56	108,6	107,0	122,5
Septembre	109,76	108,8	107,1	122,7
Octobre	110,14	109,3	107,3	123,3
Novembre	110,34	109,6	107,1	124,2
Décembre	110,39			

PRODUCTION

50

I. — INDICE DE L'ACTIVITE ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Indices de l'activité industrielle Source : Institut National de Statistique							Indices de la production industrielle Source : Inst. de Recherches Econ. et Sociales					
	Indice général	Indice des industries extractives	Indices des industries manufacturières				Indice général	dont					
			Ensemble	Sidé-rurgie	Fabri-cations métal-liqués	Fila-tures		Tissages	Com-bustibles et énergie	Sidé-rurgie	Fabri-cations métal-liqués	Fila-tures	Tissages
1958 Moyenne	106,3	91,4	110,4	127,9	100,7	97,1	103,6	115,1	98,1	128,3	126,8	98,7	96,1
1959 Moyenne p	106,9	79,4	114,4	140,0	94,3	112,5	116,7	119,2	87,6	139,7	131,7	115,5	108,4
1959 Août	99,9	71,4	107,7	126,9	84,8	107,1	105,0	111,1	78,6	127,0	119,7	112,1	97,3
Septembre	112,8	80,7	121,6	149,5	99,9	120,9	127,5	124,8	87,1	148,0	140,2	118,4	114,1
Octobre	119,3	86,6	128,3	160,0	104,3	126,6	136,7	127,6	90,0	153,2	142,1	121,0	116,8
Novemb. p	110,6	83,4	118,1	144,6	95,9	110,9	125,6	132,4	95,5	151,8	148,9	135,4	129,2
Décembre p	115,2	85,8	123,2	156,1	103,9	128,4	130,8	126,6	94,9	152,4	139,3	128,5	117,9
1960 Janvier p	108,1	77,4	117,2	148,0	96,7	131,5	121,6	122,2	92,4	147,0	132,8	137,7	114,4
Février p	109,9	78,0	118,2	156,3	96,5	118,6	120,6	128,4	93,7	160,2	144,5	124,9	112,2
Mars p	120,8	86,9	130,1	166,9	104,7	128,1	136,1	131,9	91,5	160,8	151,4	124,8	118,3
Avril p	114,7	82,4	123,6	148,1	101,5	117,5	122,1	129,3	89,4	150,6	145,6	121,4	116,1
Mai p	114,4	80,1	123,8	152,3	99,3	116,7	123,6	130,5	89,3	155,1	142,0	126,8	122,7
Juin p	115,4	78,6	125,5	154,9	101,5	123,1	124,5	129,6	83,8	157,9	143,4	129,8	118,2
Juillet p	95,2	65,2	103,4	135,7	81,3	95,0	103,9	109,4	76,1	137,4	116,9	99,3	98,5
Août p	109,7	77,3	118,6	156,6	98,7	108,1	107,5	119,6	83,6	154,0	126,5	109,3	99,9
Septemb. p								130,8	90,6	162,1	148,0		
Octobre p								131,0 ¹					

1 Programme.

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de houille									
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total		
1936-1938 Moyenne	87	125	408	353	640	451	541	2.425 ¹	24,0	1.502
1958 Moyenne	91	122	300	245	540	339	831	2.255	21,3	6.928
1959 Moyenne	78	106	215	172	460	318	731	1.896	18,7	7.496
1959 Septembre	73	100	210	174	457	326	715	1.882	19,5	7.753
Octobre	73	100	221	187	498	355	755	2.016	20,6	7.767
Novembre	73	99	222	179	465	314	812	1.992	19,7	7.716
Décembre	72	98	221	184	486	343	819	2.053	20,3	7.496
1960 Janvier	70	95	203	173	434	310	784	1.904	19,8	7.341
Février	67	92	203	170	475	316	768	1.932	20,2	7.386
Mars	69	95	215	175	494	340	824	2.048	20,7	7.440
Avril	68	93	214	166	465	317	759	1.921	19,9	7.439
Mai	65	89	198	166	463	303	739	1.869	19,9	7.441
Juin	63	87	187	170	474	298	701	1.830	19,8	7.417
Juillet	59	82	134	140	307	190	743	1.514	17,3	7.253
Août	56	78	177	171	426	294	752	1.820	22,2	7.078
Septembre	57	80	184	170	484	318	781	1.937	22,5	6.979
Octobre p			172	166	474	311	814	1.937	22,7	6.784
Novembre p			198	167	497	305	844	2.011		6.661

¹ Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi

Sources : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Acieus).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Pétroles bruts mis en œuvre (milliers de kilolitres)	Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers			Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne	435	3.831	142	855	—	37	261	253	202
1958 Moyenne	576	4.632	86	477	630	49	460	501	349
1959 Moyenne	601	4.539	83	453	644	50	497	536	386
1959 Août	594	4.549	56	423	650	48	470	506	340
Septembre	602	4.519	72	415	620	47	517	573	416
Octobre	635	4.544	82	397	577	49	557	619	442
Novembre	623	4.519	91	437	578	50	520	549	399
Décembre	652	4.529	103	450	641	50	555	604	429
1960 Janvier	646	4.551	115	491	698	51	540	562	408
Février	610	4.476	96	482	700	52	536	593	437
Mars	654	4.493	92	428	683	52	590	605	453
Avril	620	4.532	108	424	631	51	527	593	401
Mai	645	4.589	89	419	580	51	551	611	410
Juin	628	4.512	69	400	744	51	556	626	417
Juillet	628	4.531	45	402	739	51	539	565	348
Août	648	4.626	92	397	722		578	643	414
Septembre	636	4.532	80	400	715		574	651	446
Octobre					537		p586	p638	p438

III. — PRODUITS TEXTILES

56¹

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écrus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			Lin	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1958 Moyenne .	729	6.110	70	6.232	349	1.924	1.248	2.251	562	3.331	5.597	2.056	703
1959 Moyenne .	950	6.591	61	7.189	344	2.427	1.446	2.366	628	3.106	6.224	2.437	752
1959 Août	735	5.502	56	6.710	241	2.674	1.415	2.417	526	2.665	5.363	2.342	638
Septembre .	1.035	6.880	66	7.458	384	2.831	1.629	2.258	691	3.449	6.680	2.707	811
Octobre ...	1.129	7.315	62	7.616	378	2.953	1.681	2.448	733	3.905	7.150	2.870	897
Novembre .	1.053	6.444	65	7.314	338	2.831	1.486	2.514	737	3.608	6.848	2.556	775
Décembre .	1.141	7.274	64	7.672	366	2.882	1.607	2.774	831	3.720	6.975	2.622	881
1960 Janvier ...	1.090	6.655	42	9.378	356	2.784	1.492	2.597	707	2.647	6.968	2.420	761
Février ...	948	6.473	100	7.273	353	2.801	1.538	2.606	695	3.223	6.646	2.377	827
Mars	1.120	7.895	75	7.728	396	3.109	1.462	2.528	796	3.713	7.528	2.574	1.025
Avril	1.109	6.596	67	7.213	329	2.707	1.333	2.291	703	3.093	6.816	2.302	926
Mai	992	6.797	47	7.108	360	2.719	1.470	2.591	734	3.288	6.919	2.401	837
Juin	1.113	6.844	57	7.375	349	3.014	1.464	2.676	700	3.202	6.958	2.463	823
Juillet ...	938	5.125	51	5.805	330	2.057	1.220	1.964	592	2.696	5.967	2.062	617
Août	938	6.026	42	7.101	278	2.299	1.239	2.149	569	2.974	6.087	2.098	712
Septembre .								2.595					
Octobre ...								2.677					

¹ Y compris les tapis en jute.

² Y compris couvertures et tapis en laine.

IV. — PRODUITS DIVERS

56²

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés		Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brosseries ⁴	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson ⁵		
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Déclarations en consomm.	Quantités (milliers de tonnes)				Valeurs (millions de francs)		
											sucres bruts	sucres raffinés							Stocks (sucres bruts et raf.) ³	
1936-1938 Moy. .	250 ¹	117 ²	154 ²				15,5 ¹					17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2
1958 Moyenne .	338	147	239	22,9	20,6	20,1	26,2	4,0	171	12,8	40,9	16,4	303	22,2	13,7	18,1	4.651	3,7	38,0	
1959 Moyenne .	370	148	282	25,3	22,6	19,8	27,3	4,3	165	14,1	17,6	14,9	167	22,2	14,4	17,4	4.336	3,3	35,4	
1959 Septembre .	447	166	345	23,1	19,9	18,9	30,1	4,8	218	17,7	0,2	14,4	35	23,2	14,6	18,2	3.538	3,6	37,6	
Octobre ...	426	171	340	26,4	23,0	22,1	31,3	4,3	208	17,0	55,3	20,4	62	26,9	14,7	23,7	5.212	3,1	37,5	
Novembre .	388	155	277	27,1	23,8	19,0	27,3	4,2	178	15,9	127,7	27,4	163	21,5	12,1	12,3	4.129	3,3	42,3	
Décembre .	334	154	284	26,1	22,8	28,9	29,7	4,8	165	15,1	17,7	16,8	167	18,6	12,6	29,7	5.240	2,6	37,1	
1960 Janvier ...	250	141	219	26,9	24,3	22,8	29,7	4,4	121	10,0	—	14,2	170	19,9	12,2	17,1	4.336	3,9	44,6	
Février ...	249	162	243	25,6	22,9	32,0	29,7	4,2	104	8,7	3,8	13,2	169	18,0	12,9	21,5	4.523	4,5	45,6	
Mars	426	189	315	27,5	24,4	39,9	33,7	5,2	129	12,3	—	15,5	160	19,7	14,4	13,8	5.269	4,3	50,4	
Avril	408	158	323	27,3	24,0	17,7	30,4	4,9	145	14,2	—	14,2	137	19,6	16,2	11,3	4.334	3,1	39,7	
Mai	416	158	339	29,5	26,8	15,6	29,9	4,5	199	16,9	—	13,0	111	21,4	15,5	29,0	4.419	3,6	41,6	
Juin	420	162	320	27,2	24,5	15,9	31,1	4,8	213	18,9	0,1	11,5	91	27,7	16,1	13,2	4.565	3,4	36,2	
Juillet ...	390	149	303	28,4	26,2	18,1	23,0	3,3	201	17,8	—	11,8	65	30,1	15,8	15,4	3.890	2,4	27,5	
Août	403	159	344	28,4	25,5	17,6	28,2	5,2	214	20,1	—	12,4	41	27,9	14,8	16,2	3.949	3,3	36,8	
Septembre .	407	p173	p409	27,6	23,8	22,1	p32,7	p 5,5	p216	p18,9	4,3	13,2	17	22,6	14,6	18,8	3.696			
Octobre ...	415						p31,4	p 5,6			188,7	30,4	132	21,8	12,4	31,3	4.788			
Novembre .														12,4	19,9					

¹ Moyenne 1938.

² Moyenne 1937-1938-1939.

³ Fin de période.

⁴ Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

⁵ Vente aux minques d'Ostende, Nieupoort, Zeebrugge et Blankenberge; en 1936-1937-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

V. — ENERGIE ELECTRIQUE *
(millions de kWh)

58

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production ¹					Importations	Exportations	Solde importation exportation	Total énergie absorbée par les réseaux
	Centrales des producteurs industriels		Entreprises mixtes	Centrales des auto- producteurs industriels	Total pour la Belgique				
	Régions communales	Sociétés privées							
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) à (4)				
1958 Moyenne	36,9	516	45,5	445	1.043	24,7	19,5	5,2	1.048
1959 Moyenne	34,9	552	46,1	465	1.098	22,1	31,0	- 8,9	1.089
1959 Août	29,6	515	15,1	437	997	17,4	11,9	5,5	1.002
Septembre	32,0	566	44,0	484	1.126	17,3	59,0	-41,7	1.085
Octobre	34,4	626	44,2	554	1.258	23,9	95,6	-71,7	1.186
Novembre	34,3	626	46,7	523	1.230	27,7	70,2	-42,5	1.187
Décembre	41,2	662	72,7	509	1.285	26,8	50,4	-23,6	1.261
1960 Janvier	44,5	612	101,1	472	1.232	27,3	29,7	- 2,4	1.229
Février	43,4	558	111,4	469	1.181	24,3	24,0	0,3	1.181
Mars	44,8	588	101,1	487	1.221	24,0	11,1	12,9	1.234
Avril	35,9	568	80,0	454	1.138	19,8	19,1	0,7	1.139
Mai	32,8	560	86,8	450	1.130	25,2	23,8	2,4	1.132
Juin	32,1	524	118,8	423	1.098	31,2	28,9	2,3	1.100
Juillet	24,3	511	97,2	411	1.043	25,0	24,7	0,3	1.043
Août	36,1	542	97,6	482	1.158	40,0	51,0	-11,0	1.147
Septembre	40,7	572	126,1	456	1.195	37,9	34,0	3,9	1.199
Octobre	44,6	619	91,1	507	1.262	55,1	55,9	- 0,9	1.261

* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1958 : 160; au début de l'année 1959 : 151; au début de l'année 1960 : 148.

¹ Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

VI. — GAZ
(Production, Importation et Exportation) ¹
(millions de mètres cubes)

59

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration de l'Industrie).

Périodes	Production					Importations	Exportations	Solde importation exportation	Total de gaz disponible en Belgique
	des usines à gaz ²	des cokeries		des charbon- nages	total				
		total	dont production destinée aux fournitures industrielles directes						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) + (2) + (4)				
1958 Moyenne	0,23	171,55	100,30	16,20	188	0,76	6,58	-5,82	182
1959 Moyenne	0,23	176,49	102,91	16,00	193	0,75	5,60	-4,95	188
1959 Juillet	0,21	161,32	97,34	11,92	173	0,59	5,27	-4,68	169
Août	0,22	162,22	94,87	11,92	174	0,78	3,30	-2,52	172
Septembre	0,21	174,12	101,50	13,69	188	0,86	5,40	-4,54	183
Octobre	0,21	186,28	109,02	16,46	203	0,81	5,97	-5,16	198
Novembre	0,20	181,89	103,57	18,53	201	0,87	6,04	-5,17	195
Décembre	0,30	197,49	113,22	19,85	218	0,93	6,45	-5,52	212
1960 Janvier	8,41	196,50	108,32	11,78	217	0,96	6,50	-5,54	211
Février	7,89	189,72	107,00	10,83	208	0,89	6,48	-5,59	203
Mars	12,14	197,86	116,43	10,82	221	1,04	6,53	-5,49	215
Avril	7,40	181,40	106,26	9,31	198	0,94	6,11	-5,17	193
Mai	6,88	189,28	113,78	9,15	205	0,87	6,02	-5,15	200
Juin	5,24	184,86	111,92	9,16	199	0,76	5,82	-5,06	194
Juillet	2,30	176,64	105,89	8,59	188	0,84	4,48	-3,64	184
Août	4,30	190,41	116,18	10,00	205	0,84	4,30	-3,46	201
Septembre	8,47	191,67	116,54	9,48	210	0,94	5,93	-4,99	205

¹ Pour les conditions d'utilisation de cette statistique cfr. Bulletin de décembre 1957, p. 528.

² A partir de janvier 1960, y compris la production du gaz à partir d'hydrocarbures, laquelle était comprise dans la production de gaz des charbonnages.

CONSOMMATION *

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100

65²

Source : Institut National de Statistique.

Mois	Grands magasins à rayons multiples																					
	Indice général	Alimentation				Habillement				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie		Parf.	Jeux, jouets, sports, voyage		
		Pâtisseries	Non pâtisseries	Restaurants	Total	Amalgams	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapel.	Total 1	Textiles	Meubles. Lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie		Total	Toilette
1959 Octobre ...	154	156	162	159	158	133	228	168	191	169	123	129	125	127	290	155	152	138	130	131	126	126
Novembre ..	167	153	169	159	159	117	195	134	193	163	115	116	115	113	271	140	164	319	164	187	118	446
Décembre ..	199	172	229	196	192	106	185	148	242	196	119	144	131	170	360	202	346	316	264	272	192	305
1960 Janvier ...	135	155	149	148	153	111	120	102	190	140	148	110	130	106	260	132	153	130	127	127	112	49
Février ...	132	151	163	148	154	108	108	91	147	116	124	148	135	128	266	151	140	117	117	117	120	69
Mars	151	160	182	170	167	160	178	142	159	147	142	165	153	138	296	164	158	123	124	124	130	75
Avril	159	163	187	169	171	133	250	181	180	168	128	166	145	134	272	157	164	138	124	126	141	114
Mai	152	140	158	166	147	132	228	180	186	168	119	182	148	132	286	158	141	104	117	115	137	108
Juin	148	134	139	148	137	120	237	166	210	169	110	152	130	126	269	150	168	111	103	104	142	135
Juillet ...	161	151	173	168	160	97	228	163	224	169	129	160	144	144	309	172	178	131	108	112	161	161
Août	146	138	147	167	143	84	172	136	161	133	132	159	145	142	285	166	165	122	261	241	143	105
Septembre ..	156	149	156	156	152	127	202	168	178	157	150	188	168	143	347	177	164	140	229	216	131	65
Octobre	168	163	170	167	165	135	307	202	198	189	119	163	140	134	335	168	166	157	138	141	138	148

1 Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, patrons; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

* Pour la consommation de sucre, voir tableau 562.

65³

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement			Coopératives										Magasins à succursales		Gros-sistes	Entreprises à succursales	
	Hommes	Dames	Sous-vêtements accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale	Alimentation
1959 Septembre ...	98	86	70	130	117	139	98	170	114	103	222	130	119	130	98	106	153	135
Octobre	146	151	101	140	125	151	115	137	126	114	249	174	111	130	116	133	150	143
Novembre	121	90	87	127	113	134	115	170	110	106	120	144	112	122	p117	121	134	140
Décembre	135	77	129	155	134	169	130	141	138	151	147	198	129	135	p144	137	163	p170
1960 Janvier	p140	68	146	138	110	150	116	102	144	109	92	114	100	147	p107	p124	p140	p136
Février	p 92	46	56	129	113	136	112	124	116	110	85	134	94	144	p 96	p 70	p138	p138
Mars	p139		79	137	127	144	125	167	128	124	108	148	110	133	p100	p104	p151	p142
Avril	p207		113	135	124	142	114	153	126	128	96	179	120	131	p114	p176	p150	p144
Mai	p173		103	135	121	140	114	122	122	126	109	157	123	160	p116	p164	p150	p137
Juin	p127		110	p136	p123	p144	p103	p134	p100	p142	p130	p154	p114	p158	p131	p145	p159	p136
Juillet	p135		160	p138	p120	p154	p 90	p144	p102	p135	p125	p165	p127	p133	p127	p141	p166	p143
Août	p102		71	p134	p122	p144	p 91	p132	p118	p124	p268	p148	p122	p151	p 79	p106	p176	p137
Septembre ...	p127		83												p102	p132	p157	v135

II. — CONSOMMATION DE TABAC 66

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1936-1938 Moy. ..	16,2	49,4	480	1.097
1958 Moyenne ..	16,1	46,7	873	739
1959 Moyenne ..	18,1	49,7	859	732
1959 Novembre ..	21,4	53,5	738	653
Décembre ..	18,1	52,6	897	779
1960 Janvier ...	17,8	41,8	862	747
Février ...	14,9	38,7	726	564
Mars	15,6	46,2	929	660
Avril	15,8	56,0	918	734
Mai	18,5	53,7	971	710
Juin	17,6	62,0	1.079	845
Juillet ...	16,1	42,2	824	593
Août	19,2	62,2	940	712
Septembre ..	24,9	66,2	1.025	781
Octobre ...	24,1	64,6	893	718
Novembre ..	24,4	57,1	877	633

III. — ABATTAGES DANS LES 67

12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	(milliers de têtes)				
1936-1938 Moy. ..	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1958 Moyenne ..	20,8	2,6	9,6	33,9	4,8
1959 Moyenne ..	21,2	3,3	9,8	34,3	5,1
1959 Octobre ...	21,7	3,8	8,4	31,9	7,2
Novembre ..	21,3	3,0	8,6	33,1	9,7
Décembre ..	23,8	3,7	10,3	35,9	9,8
1960 Janvier ...	20,1	3,3	8,9	32,9	8,3
Février ...	19,5	3,2	9,7	33,8	5,1
Mars	22,8	3,6	11,3	35,3	3,9
Avril	19,0	3,2	10,3	32,2	4,0
Mai	21,1	2,9	12,8	38,1	3,0
Juin	21,0	2,9	13,5	32,5	2,3
Juillet ...	18,8	2,8	9,8	30,8	2,1
Août	22,2	2,4	11,0	37,2	2,2
Septembre ..	20,6	3,2	9,8	33,5	4,5
Octobre ...	22,1	3,0	9,9	35,0	9,4

TRANSPORTS

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70¹

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses ²	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses ²	Total			
1938 Moyenne ¹	74	147	5	226	239	- 13	108
1958 Moyenne	304	512	346	1.162	1.186	26	98
1959 Moyenne	300	513	349	1.162	1.108	54	95
1959 Juillet	374	479	346	1.199	1.090	109	91
Août	354	468	344	1.166	1.080	86	93
Septembre	318	519	345	1.182	1.090	92	92
Octobre	293	568	354	1.215	1.131	84	93
Novembre	274	565	344	1.183	1.084	99	92
Décembre	291	588	377	1.256	1.155	101	92
1960 Janvier p	301	518	318	1.137	1.100	37	97
Février p	254	529	310	1.093	1.076	17	98
Mars p	283	556	311	1.150	1.116	34	97
Avril p	295	512	309	1.116	1.067	49	96
Mai p	283	525	307	1.115	1.079	36	97
Juin p	323	532	321	1.176	1.071	105	91
Juillet p	380	477	312	1.169	1.071	98	92
Août p	356	506	305	1.167	1.087	80	93
Septembre p	324	528	304	1.156	1.094	62	95

¹ Y compris le Nord-Belge.

² Compte tenu des interventions de l'Etat.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie¹

c) Statistique du trafic 1° Trafic général

70²

Périodes	A	B	C	A+C	Voyageurs		Wagons complets ²				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
					(milliers)				(millions)		(millions)
1938 Moyenne ³	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1958 Moyenne	214	66	64	278	22,0	755	4.816	128	246	112	486
1959 Moyenne	204	64	70	274	21,2	710	4.874	127	256	122	505
1959 Août	194	56	62	256	18,8	699	4.537	125	233	108	466
Septembre	213	63	68	281	21,4	700	5.007	134	261	116	511
Octobre	228	69	81	309	22,0	699	5.570	144	289	146	579
Novembre	219	71	75	294	21,4	689	5.313	142	272	132	546
Décembre	220	74	85	305	22,6	699	5.582	135	288	167	590
1960 Janvier p	197	70	74	271	p21,9	p692	5.028	125	276	133	534
Février p	203	67	75	278	p21,2	p667	5.069	120	279	133	532
Mars p	224	69	75	299	p23,0	p726	5.470	138	301	130	569
Avril p	207	66	70	277	p22,1	p725	4.965	136	259	112	507
Mai p	209	66	71	280	p20,8	p676	5.052	134	272	120	527
Juin p	214	66	72	286	p22,1	p750	5.142	133	278	119	529
Juillet p	185	56	71	256	p19,0	p728	4.496	108	257	113	478
Août p	210	66	67	277	p20,3	p734	5.210	141	281	108	530
Septembre p	215	67	70	285	p22,9	p745	5.209	134	294	113	541
Octobre	231	70	76	307							

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

¹ Wagons chemins de fer et particuliers.

² Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

³ Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic

Périodes	Tonnes km.	Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)										
1958 Moyenne	485	4.818	180	1.810	66	959	713	742	13	271	64
1959 Moyenne	505	4.874	131	1.808	58	1.043	757	725	14	275	63
1959 Juillet	469	4.475	94	1.631	53	1.007	676	697	14	234	69
Août	466	4.537	88	1.597	52	1.026	688	751	15	262	58
Septembre ...	511	5.007	101	1.801	57	1.072	793	851	15	256	61
Octobre	579	5.570	209	1.962	62	1.159	881	887	16	324	70
Novembre ...	546	5.313	321	1.938	53	1.055	797	750	18	324	57
Décembre	590	5.582	165	2.134	63	1.143	933	691	18	373	62
1960 Janvier	534	5.028	135	2.013	65	1.102	783	558	17	298	57
Février	532	5.069	122	1.897	66	1.136	847	594	17	335	55
Mars	569	5.470	118	1.893	68	1.271	944	762	15	334	65
Avril	507	4.965	91	1.846	60	1.104	806	753	14	240	51
Mai	527	5.052	94	1.856	57	1.158	808	745	15	265	54
Juin	529	5.142	90	1.866	54	1.206	813	784	13	261	55
Juillet	478	4.496	80	1.623	50	1.127	666	636	13	243	58
Août	530	5.210	88	1.943	55	1.222	767	792	12	271	60
Septembre ...	541	5.210	99	1.886	56	1.268	803	747	19	273	59

B. — Service interne belge

Périodes	Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II
											Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. transportées (milliers)
(milliers de tonnes)											
1958 Moyenne	2.329	81	1.238	20	121	229	493	1	125	21	618
1959 Moyenne	2.296	46	1.240	16	132	250	468	1	123	20	364
1959 Juillet	2.052	28	1.084	14	119	219	438	2	120	28	253
Août	2.212	24	1.117	14	146	256	507	2	125	21	265
Septembre ...	2.421	22	1.249	17	139	278	558	—	136	22	290
Octobre	2.615	108	1.337	18	143	285	568	—	132	24	471
Novembre ...	2.563	207	1.372	16	130	258	455	1	106	18	760
Décembre	2.477	42	1.427	16	140	274	429	1	129	19	218
1960 Janvier	2.256	17	1.394	17	117	259	327	1	107	17	125
Février	2.223	18	1.309	17	107	274	358	1	127	12	189
Mars	2.522	19	1.374	16	119	326	485	1	163	19	232
Avril	2.393	17	1.338	14	137	274	482	1	117	13	264
Mai	2.341	17	1.289	15	141	268	481	1	115	14	180
Juin	2.382	19	1.284	16	133	302	492	1	120	15	205
Juillet	1.932	19	1.070	11	105	207	390	1	116	13	170
Août	2.506	23	1.385	13	131	281	510	1	143	19	207
Septembre ...	2.383	32	1.316	14	132	286	457	6	123	17	218

III. — MOUVEMENT DES PORTS

71¹

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²
chargés				sur lest								
1958 Moyenne	1.357	3.545	1.723	1.166	190	1.210	4.208	2.063	807	4.091	2.018	1.139
1959 Moyenne	1.335	3.622	1.668	1.158	172	1.266	4.264	2.129	831	4.104	2.065	1.019
1959 Novembre	1.418	3.892	1.890	1.174	193	1.270	4.556	2.242	865	4.280	2.102	1.036
Décembre	1.306	3.643	1.997	1.132	191	1.337	4.698	2.285	802	4.511	2.229	1.129
1960 Janvier	1.457	4.060	1.923	1.245	182	1.629	4.551	2.203	809	4.521	2.158	1.259
Février	1.390	3.866	1.959	1.269	146	1.368	4.245	2.126	843	4.267	2.125	1.078
Mars	1.524	4.018	2.097	1.345	173	1.406	4.515	2.225	916	4.492	2.177	1.134
Avril	1.424	3.802	1.570	1.272	162	1.426	4.400	2.124	839	4.287	2.109	1.028
Mai	1.391	3.726	1.720	1.249	121	1.081	4.434	2.162	873	4.329	2.088	1.061
Juin	1.374	3.764	1.803	1.227	153	1.290	4.369	2.093	827	4.270	2.060	1.134
Juillet	1.440	4.086	1.800	1.245	151	1.183	4.559	2.258	945	4.422	2.184	1.217
Août	1.311	3.752	1.881	1.175	170	1.232	4.129	1.983	750	4.113	1.976	1.133
Septembre	1.365	3.755	1.888	1.197	161	1.146	4.372	2.145	924	4.234	2.039	1.123
Octobre	1.526	4.167		1.356	161		4.668	2.311	993	4.412	2.153	1.201
Novembre	1.376	3.642		1.231	155		4.277	2.111	911	4.299	2.127	1.173

¹ Trafic international. — ² Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

71²

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises ¹	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1958 Moyenne	219	163	169	217	156	82	125	73
1959 Moyenne	194	145	152	194	147	83	160	83
1959 Novembre	181	125	161	183	148	69	159	70
Décembre	160	139	137	166	153	57	128	86
1960 Janvier	188	135	90	177	120	104	142	82
Février	174	126	161	182	143	69	127	132
Mars	205	177	124	206	171	99	164	120
Avril	183	133	216	187	142	87	172	142
Mai	154	142	126	155	140	91	146	75
Juin	169	162	147	161	148	90	151	119
Juillet	187	166	174	189	170	68	175	123
Août	192	162	189	190	166	55	123	90
Septembre	172	175	243	167	161	62	165	180
Octobre	171	165		170	152			
Novembre	162	156		159	155			

¹ Trafic international.

IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Trafic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
1958 Moyenne	6.842	3.698	2.745	636	13.921	1.866	1.307	932	164	4.269	181,5	89,1	66,9	23,0	360,5
1959 Moyenne	7.148	3.889	2.970	791	14.798	1.968	1.366	999	201	4.534	190,5	101,4	82,1	28,4	402,4
1959 Septembre	7.600	3.852	3.228	766	15.446	2.101	1.315	1.019	192	4.627	212,1	100,6	87,5	28,6	428,8
Octobre	8.380	5.927	3.460	902	18.669	2.334	1.980	1.078	218	5.610	227,9	136,4	94,1	33,7	492,1
Novembre	7.800	4.694	2.766	808	16.068	2.179	1.658	891	196	4.924	207,6	109,9	73,5	27,4	418,4
Décembre	8.169	4.597	2.838	856	16.460	2.313	1.614	935	207	5.069	220,6	111,8	73,8	29,0	435,2
1960 Janvier	6.454	3.474	2.300	702	12.930	1.914	1.355	824	176	4.269	186,1	88,6	64,0	25,1	363,8
Février	7.198	4.143	2.746	792	14.879	1.939	1.589	939	200	4.667	191,7	102,9	72,4	28,3	395,3
Mars	7.626	4.689	3.362	1.135	16.812	2.066	1.847	1.198	294	5.405	201,1	118,8	93,9	39,4	453,2
Avril	7.759	4.470	3.368	1.046	16.643	2.011	1.709	1.092	275	5.087	192,6	115,1	89,1	37,6	434,3
Mai	7.334	4.845	3.634	1.050	16.863	1.976	1.828	1.193	268	5.265	191,8	126,2	96,9	36,8	451,7
Juin	7.236	4.805	3.687	1.098	16.826	2.013	1.809	1.218	278	5.317	194,7	128,5	101,7	37,1	462,1
Juillet	6.893	4.814	3.581	1.024	16.312	1.977	1.788	1.214	272	5.251	192,8	119,6	102,5	38,5	453,4
Août	7.274	5.046	3.565	918	16.803	2.088	1.792	1.196	245	5.321	205,7	120,3	100,3	33,6	459,9
Septembre	7.450	4.631	3.588	926	16.595	2.132	1.803	1.220	252	5.407	206,3	116,0	102,5	35,3	460,1

COMMERCE EXTERIEUR
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE
NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL
D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

75

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	(0) Produits alimen- taires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(3) Com- bustibles miné- raux lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	(5) Produits chimi- ques	(6) Art. manuf., classés princi- pale- ment d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chan- dises non dénom- mées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commercia- le (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions en p.c.
<i>Importations</i>														
Valeurs (millions de francs)														
1958 Moyenne	1.720	224	2.366	1.761	118	853	2.792	2.454	720	29	13.037	2.744		
1959 Moyenne	1.846	231	2.652	1.649	123	949	3.380	2.679	802	30	14.341	2.910		
1959 Octobre	2.110	257	2.777	1.610	124	1.007	3.690	2.898	994	37	15.504	2.930		
Novembre	2.376	231	2.975	1.572	152	1.003	3.810	2.638	776	29	15.562	3.073		
Décembre	2.248	296	3.173	1.858	160	1.078	3.751	3.341	755	32	16.692	3.082		
1960 Janvier	2.105	221	3.301	1.583	137	996	3.409	3.375	618	30	15.775	3.182		
Février	1.902	219	3.220	1.776	125	1.064	3.870	3.971	833	29	17.009	3.406		
Mars	1.946	244	3.404	1.991	144	1.158	4.014	3.192	1.001	34	17.128	2.957		
Avril	1.839	249	2.863	1.604	157	1.040	3.380	3.508	971	37	15.648	3.080		
Mai	1.863	276	3.312	1.574	187	1.051	3.765	3.164	911	26	16.129	3.083		
Juin	1.754	265	3.141	1.525	136	1.013	3.607	3.521	836	31	15.829	3.007		
Juillet	1.663	220	3.404	1.690	117	987	3.490	2.980	833	28	15.412	2.915		
Août	1.826	239	3.154	1.540	140	999	4.156	2.451	890	25	15.420	2.872		
Septembre	1.770	286	2.941	1.814	160	1.036	4.259	3.165	1.047	34	16.512	2.977		
Octobre	1.873	290	3.334	1.454	132	1.022	4.473	3.199	1.015	47	16.839	3.161		
<i>Exportations</i>														
1958 Moyenne	598	38	714	793	56	962	6.999	1.775	697	159	12.691	5.499	- 346	97,3
1959 Moyenne	594	46	861	716	54	1.074	7.844	1.778	669	94	13.730	5.620	- 611	95,7
1959 Novembre	641	45	911	626	68	1.222	8.564	1.529	719	104	14.429	5.790	- 1.133	92,7
Décembre	601	48	1.196	586	71	1.202	8.714	2.469	718	113	15.718	5.944	- 974	94,2
1960 Janvier	602	46	1.189	821	67	1.255	9.095	2.083	683	132	15.973	6.020	+ 198	101,3
Février	564	50	1.201	669	57	1.270	8.787	1.765	702	125	15.190	6.188	- 1.819	89,3
Mars	569	51	1.229	690	66	1.244	10.215	2.002	787	215	17.068	5.859	- 60	99,6
Avril	552	58	1.128	577	54	1.143	9.399	2.452	691	197	16.251	6.216	+ 603	103,9
Mai	486	58	1.141	583	51	1.008	8.964	2.424	783	154	15.652	6.266	- 477	97,0
Juin	557	67	1.010	807	49	1.163	9.161	2.155	717	195	15.871	5.428	+ 42	100,3
Juillet	514	67	991	776	52	976	8.818	1.977	704	178	15.053	5.557	- 359	97,7
Août	481	66	826	636	41	997	7.775	1.310	799	189	13.120	4.840	- 2.300	85,1
Septembre	647	62	935	612	58	1.059	8.838	1.571	771	226	14.779	5.312	- 1.733	89,5
Octobre	857	54	1.177	674	68	948	9.524	2.023	901	201	16.427	5.950	- 412	97,6
Novembre ... p											15.745	5.696		
<i>Importations</i>														
Quantités (milliers de tonnes)														
1958 Moyenne	304	18,1	2.465	1.606	9,9	152	146	43,1	7,1	1,2	4.752			
1959 Moyenne	330	27,3	2.603	1.561	10,6	161	175	51,3	8,0	1,4	4.929			
1959 Octobre	421	68,8	2.871	1.506	9,8	171	186	47,3	9,4	1,8	5.292			
Novembre	462	12,3	2.669	1.469	12,4	189	199	42,0	7,9	1,2	5.064			
Décembre	424	15,0	2.691	1.810	14,3	199	202	49,6	7,9	1,4	5.415			
1960 Janvier	398	47,8	2.573	1.497	11,4	179	181	61,3	6,7	1,6	4.957			
Février	316	12,3	2.548	1.660	10,4	173	206	57,9	8,3	1,5	4.993			
Mars	329	13,6	3.129	1.846	12,0	192	205	53,3	9,7	1,7	5.791			
Avril	315	51,8	2.780	1.504	14,7	150	202	52,0	9,6	1,7	5.081			
Mai	317	15,6	2.925	1.517	17,6	158	209	61,4	10,0	1,2	5.232			
Juin	298	14,6	3.075	1.450	12,6	155	205	43,0	9,4	1,3	5.264			
Juillet	309	57,1	2.902	1.609	9,4	133	203	54,9	9,2	1,2	5.288			
Août	315	13,4	3.172	1.451	11,0	138	213	45,3	9,1	1,1	5.369			
Septembre	304	14,8	3.042	1.736	12,2	148	209	68,2	11,3	1,2	5.547			
Octobre	353	14,3	3.127	1.393	11,3	151	224	41,1	10,5	1,5	5.327			
<i>Exportations</i>														
1958 Moyenne	92	1,7	417	553	4,2	367	782	30,5	5,9	54,7	2.308			
1959 Moyenne	80	7,9	527	529	4,4	383	866	33,0	6,8	5,9	2.443			
1959 Novembre	75	1,6	521	501	5,3	432	921	20,5	7,8	6,4	2.492			
Décembre	60	74,4	532	488	5,5	460	926	83,6	7,6	7,4	2.645			
1960 Janvier	61	1,8	477	663	5,0	453	944	33,9	6,5	8,2	2.653			
Février	61	1,7	469	526	4,4	457	895	25,4	7,2	7,6	2.454			
Mars	61	92,6	615	555	5,1	453	1.067	29,6	7,4	27,7	2.913			
Avril	61	2,5	623	438	3,9	401	1.022	42,4	7,2	27,8	2.629			
Mai	54	3,2	670	461	4,0	335	907	38,6	7,6	17,4	2.498			
Juin	63	4,0	718	631	3,8	404	1.026	40,9	7,2	26,1	2.924			
Juillet	68	4,0	692	597	4,0	313	971	30,5	6,7	23,5	2.709			
Août	58	217,2	599	538	3,3	330	912	20,6	6,8	26,0	2.711			
Septembre	69	3,0	711	520	4,5	394	1.021	24,0	6,8	28,6	2.782			
Octobre	91	2,0	666	582	5,6	324	1.021	33,4	8,4	27,7	2.761			
Novembre ... p											2.764			

CHOMAGE

I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81¹

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)									
1959 Novembre	148	185	333	116	45	161	3.258	1.247	4.505
Décembre	153	205	358	125	74	199	2.910	1.457	4.367
1960 Janvier	175	324	499	147	105	252	4.412	3.136	7.548
Février	161	253	414	138	91	229	3.318	2.170	5.488
Mars	150	176	326	127	50	176	3.033	1.204	4.237
Avril	136	158	294	115	46	161	2.648	1.061	3.709
Mai	130	162	292	104	44	148	2.906	1.234	4.140
Juin	119	143	262	97	40	137	2.228	914	3.142
Juillet	123	178	301	95	32	127	2.755	944	3.699
Août	111	153	264	92	30	122	2.110	685	2.795
Septembre	113	137	250	90	29	119	2.148	708	2.856
Octobre				94	27	121			
Novembre				105	27	132			

II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81²

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
		(milliers)									

Moyenne journalière par mois

1959 Décembre	22	198,5	39,1	28,4	31,5	41,9	25,6	15,2	11,7	2,2	2,9
1960 Janvier	30	251,6	48,2	37,2	38,4	50,7	30,9	19,5	17,1	4,3	5,3
Février	24	228,6	44,6	34,2	34,6	45,2	27,6	17,1	16,4	4,1	4,8
Mars	24	176,7	34,5	25,3	26,2	34,0	25,2	13,8	13,3	1,5	2,9
Avril	23	161,3	31,1	23,0	22,7	31,8	24,0	13,3	12,3	0,7	2,4
Mai	28	147,9	27,5	20,9	19,9	28,8	22,9	12,7	12,6	0,5	2,1
Juin	23	136,6	24,9	19,7	18,5	26,6	21,3	11,5	11,6	0,5	2,0
Juillet	29	127,5	23,5	20,2	17,2	26,4	16,6	11,3	9,8	0,6	1,9
Août	23	121,5	22,5	19,2	16,0	25,1	16,0	11,0	9,2	0,6	1,9
Septembre	24	119,0	22,3	17,9	17,3	23,6	15,2	11,0	9,1	0,7	1,9
Octobre	29	121,2	23,2	17,7	19,4	23,8	14,9	10,6	8,7	0,8	2,1
Novembre	23	132,2	26,2	19,8	22,7	25,3	14,4	10,8	9,8	1,0	2,2

Moyenne journalière par semaine

1960 Novembre	6 au 12 ...	5	129,0	24,9	19,0	22,0	24,5	14,4	10,8	10,4	0,9	2,1
	13 au 19 ...	6	129,0	25,4	19,8	21,9	24,8	14,1	10,8	9,0	1,0	2,2
	20 au 26 ...	6	132,4	27,0	19,9	22,8	25,4	14,3	10,7	9,1	1,0	2,2
	27 au 3/12	6	137,7	27,8	20,3	23,8	26,4	14,5	10,9	10,7	1,0	2,3
Décembre	4 au 10 ...	6	141,2	29,4	20,9	24,5	28,3	14,9	11,3	8,1	1,3	2,5
	11 au 17 ...	6	150,3	30,3	21,8	25,6	29,5	15,9	12,4	9,9	2,1	2,8

III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81³

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Ensemble			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1958 Moyenne ¹	132,3	48,6	180,9	81,3	28,5	109,8	51,0	20,1	71,1
1959 Moyenne	150,3	48,9	199,2	92,1	32,9	125,0	58,2	16,0	74,2
1959 Novembre	116,6	44,3	160,9	84,3	32,0	116,3	32,3	12,3	44,6
Décembre	145,1	53,4	198,5	98,7	33,6	132,3	46,4	19,8	66,2
1960 Janvier	200,2	51,4	251,6	112,1	35,0	147,1	88,1	16,4	104,5
Février	183,5	45,1	228,6	105,1	33,1	138,2	78,4	12,0	90,4
Mars	134,4	42,3	176,7	94,7	31,7	126,4	39,7	10,6	50,3
Avril	120,9	40,4	161,3	85,5	29,5	115,0	35,4	10,9	46,3
Mai	109,9	38,0	147,9	76,0	27,7	103,7	33,9	10,3	44,2
Juin	101,7	34,9	136,6	71,8	25,1	96,9	29,9	9,8	39,7
Juillet	92,5	35,0	127,5	71,0	24,0	95,0	21,5	11,0	32,5
Août	88,9	32,6	121,5	68,1	23,6	91,7	20,8	9,0	29,8
Septembre	87,4	31,6	119,0	65,5	24,0	89,5	21,9	7,6	29,5
Octobre	88,3	32,9	121,2	69,1	25,2	94,3	19,2	7,7	26,9
Novembre	95,8	36,4	132,2	77,5	27,5	105,0	18,3	8,9	27,2

¹ Dans ces chiffres ne sont pas compris les chômeurs dont l'interruption de travail résulte de l'incidence des grèves dans les secteurs gaz et électricité.

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPES DE PROFESSIONS

81⁴

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt, chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameublement	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels-restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total	
Chômeurs complets																										
1959	Septembre ...	5,5	0,5	3,5	0,8	2,3	1,1	15,5	4,3	16,3	1,4	0,6	0,8	12,2	5,4	2,1	4,7	8,9	—	—	3,9	2,8	0,5	8,1	0,8	102,0
	Octobre	4,8	0,5	3,4	0,8	3,7	1,0	17,5	4,5	16,3	1,3	0,7	0,7	12,5	5,4	2,1	4,6	9,0	—	—	4,7	2,8	0,5	8,4	0,7	105,9
	Novembre ...	6,5	0,6	3,6	0,9	4,2	1,1	21,2	5,1	17,2	1,4	0,7	0,7	12,3	6,0	2,3	5,1	9,3	—	—	5,3	2,9	0,5	8,7	0,7	116,3
	Décembre	8,7	0,6	3,7	1,0	5,2	1,2	27,5	6,0	18,8	1,5	0,7	0,8	13,2	6,9	2,4	5,7	10,2	—	—	5,3	2,9	0,5	8,8	0,7	132,3
1960	Janvier	9,7	0,7	4,0	1,2	5,9	1,3	34,9	6,5	19,8	1,6	0,7	0,8	13,9	7,6	2,6	6,4	11,0	—	—	5,3	2,8	0,5	9,2	0,7	147,1
	Février	9,3	0,6	3,7	1,1	5,4	1,3	32,0	5,9	18,6	1,5	0,7	0,8	13,2	6,6	2,5	6,3	10,7	—	—	5,2	2,8	0,5	8,8	0,7	138,2
	Mars	8,3	0,6	3,7	1,0	4,0	1,2	27,0	5,3	17,6	1,4	0,7	0,8	12,7	5,5	2,4	6,2	10,3	—	—	5,0	2,7	0,6	8,7	0,7	126,4
	Avril	7,4	0,4	3,9	0,9	2,6	1,2	22,9	4,7	16,8	1,5	0,7	0,7	12,2	4,9	2,3	6,0	9,8	—	—	3,9	2,7	0,5	8,2	0,9	115,1
	Mai	4,6	0,5	4,6	0,7	2,0	1,2	19,8	4,1	15,3	1,4	0,6	0,6	11,5	4,6	2,1	5,1	9,1	—	—	3,8	2,7	0,4	8,0	1,0	103,7
	Juin	6,1	0,5	4,4	0,7	1,8	1,1	17,7	3,7	13,9	1,4	0,6	0,5	11,0	4,5	2,0	4,0	8,4	—	—	3,0	2,6	0,4	7,6	1,0	96,9
	Juillet	5,9	0,6	5,1	0,7	1,7	0,9	17,9	3,4	13,6	1,3	0,6	0,5	11,0	4,8	1,9	3,7	8,0	—	—	2,2	2,7	0,4	7,3	0,8	95,0
	Août	5,0	0,6	4,9	0,7	1,7	0,9	16,5	3,4	13,6	1,3	0,6	0,5	10,2	4,7	1,8	3,6	7,9	—	—	2,3	2,7	0,4	7,5	0,9	91,7
	Septembre ...	4,3	0,5	4,3	0,7	2,0	1,0	15,8	3,3	12,9	1,2	0,6	0,5	9,6	4,3	1,7	3,6	7,9	—	—	3,6	2,6	0,4	7,9	0,8	89,5
Chômeurs partiels et accidentels																										
1959	Septembre ...	1,0	0,3	19,2	0,1	0,3	0,4	1,9	1,0	4,2	0,4	0,2	0,1	5,3	4,9	1,3	1,1	1,4	4,0	1,5	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	49,2
	Octobre	1,0	0,4	18,2	0,1	0,3	0,4	2,9	1,2	4,1	0,4	0,2	0,1	5,0	5,5	2,1	1,4	1,5	4,6	1,1	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	51,2
	Novembre ...	0,7	0,4	10,8	0,2	0,4	0,5	4,2	1,5	4,1	0,5	0,1	0,1	4,7	6,5	2,1	1,5	1,6	2,8	1,0	0,4	0,3	0,0	0,2	0,0	44,6
	Décembre	1,2	0,8	11,0	0,4	0,6	0,8	9,8	3,0	5,7	0,7	0,3	0,1	7,6	10,9	3,0	2,2	2,4	3,4	1,4	0,4	0,3	0,0	0,2	0,0	66,2
1960	Janvier	2,0	1,3	10,3	2,2	1,2	0,5	43,9	5,6	6,2	0,5	0,2	0,2	7,3	9,0	1,7	2,2	4,2	3,5	1,4	0,4	0,3	0,1	0,3	0,0	104,5
	Février	1,6	1,3	10,2	1,3	0,9	0,5	39,6	4,5	4,4	0,5	0,2	0,2	6,4	5,8	1,2	1,9	3,5	3,9	1,6	0,4	0,2	0,0	0,3	0,0	90,4
	Mars	0,5	0,3	15,6	0,3	0,4	0,5	5,8	1,3	3,0	0,4	0,1	0,1	5,8	4,1	1,5	1,8	1,9	4,8	1,2	0,4	0,3	0,0	0,2	0,0	50,3
	Avril	0,5	0,3	14,7	0,1	0,3	0,8	2,2	1,0	3,2	0,6	0,2	0,2	6,0	3,8	1,8	1,6	1,7	5,6	0,9	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	46,3
	Mai	1,3	0,2	14,6	0,1	0,3	0,7	2,0	0,9	2,6	0,5	0,2	0,2	5,7	3,4	1,7	1,5	1,5	5,2	0,8	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	44,2
	Juin	0,8	0,3	13,2	0,1	0,3	0,8	1,6	0,7	1,9	0,4	0,1	0,1	4,8	3,7	2,0	1,3	1,4	4,8	0,6	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	39,7
	Juillet	1,0	0,3	5,2	0,1	0,3	0,7	1,8	0,7	2,2	0,4	0,1	0,2	5,1	4,6	2,0	1,6	1,5	3,7	0,2	0,2	0,4	0,0	0,2	0,0	32,5
	Août	1,1	0,3	4,8	0,1	0,5	0,6	2,6	0,7	2,4	0,4	0,1	0,1	4,2	4,1	1,0	1,2	1,3	3,4	0,2	0,2	0,3	0,0	0,2	0,0	29,8
	Septembre ...	0,8	0,3	5,1	0,1	0,4	0,5	3,2	0,6	2,5	0,5	0,1	0,1	3,7	3,3	0,7	1,0	1,2	4,6	0,2	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	29,5
Total des chômeurs contrôlés																										
1959	Septembre ...	6,5	0,8	22,7	0,9	2,6	1,5	17,4	5,3	20,5	1,8	0,8	0,9	17,5	10,3	3,4	5,8	10,3	4,0	1,5	4,1	3,0	0,5	8,3	0,8	151,2
	Octobre	5,8	0,9	21,6	0,9	4,0	1,4	20,4	5,7	20,4	1,7	0,9	0,8	17,5	10,9	4,2	6,0	10,5	4,6	1,1	5,0	3,0	0,5	8,6	0,7	157,1
	Novembre ...	7,2	1,0	14,4	1,1	4,6	1,6	25,4	6,6	21,3	1,9	0,8	0,8	17,0	12,5	4,4	6,6	10,9	2,8	1,0	5,7	3,2	0,5	8,9	0,7	160,9
	Décembre	9,9	1,4	14,7	1,4	5,8	2,0	37,3	9,0	24,5	2,2	1,0	0,9	20,8	17,8	5,4	7,9	12,6	3,4	1,4	5,7	3,2	0,5	9,0	0,7	198,5
1960	Janvier	11,7	2,0	14,3	3,4	7,1	1,8	78,8	12,1	26,0	2,1	0,9	1,0	21,2	16,6	4,3	8,6	15,2	3,5	1,4	5,7	3,1	0,6	9,5	0,7	251,6
	Février	10,9	1,9	13,9	2,4	6,3	1,8	71,6	10,4	23,0	2,0	0,9	1,0	19,6	12,4	3,7	8,2	14,2	3,9	1,6	5,6	3,0	0,5	9,1	0,7	228,6
	Mars	8,8	0,9	19,3	1,3	4,4	1,7	32,8	6,6	20,6	1,8	0,8	0,9	18,5	9,6	3,9	8,0	12,2	4,8	1,2	5,4	3,0	0,6	8,9	0,7	176,7
	Avril	7,9	0,7	18,7	1,0	2,8	2,0	25,1	5,7	20,0	2,1	0,8	0,9	18,2	8,7	4,1	7,6	11,5	5,6	0,9	4,3	3,0	0,5	8,4	0,9	161,4
	Mai	5,9	0,6	19,2	0,8	2,3	1,9	21,9	5,0	17,9	1,9	0,8	0,8	17,2	8,0	3,8	6,6	10,6	5,2	0,8	4,2	2,9	0,4	8,2	1,0	147,9
	Juin	6,8	0,8	17,7	0,8	2,1	1,9	19,3	4,4	15,8	1,7	0,7	0,7	15,8	8,3	4,0	5,3	9,8	4,8	0,6	3,2	2,9	0,4	7,8	1,0	136,6
	Juillet	6,8	0,9	10,4	0,8	2,0	1,6	19,7	4,1	15,7	1,7	0,7	0,7	16,1	9,4	3,9	5,3	9,5	3,7	0,2	2,4	3,2	0,4	7,4	0,9	127,5
	Août	6,1	0,9	9,6	0,8	2,1	1,5	19,1	4,1	16,0	1,7	0,7	0,7	14,4	8,8	2,9	4,8	9,2	3,4	0,2	2,5	3,0	0,4	7,7	0,9	121,5
	Septembre ...	5,1	0,8	9,4	0,7	2,4	1,5	19,0	4,0	15,3	1,7	0,6	0,7	13,4	7,6	2,4	4,6	9,1	4,6	0,2	3,8	2,8	0,4	8,1	0,8	119,0

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I. — BELGIQUE

SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES ¹

(millions de francs)

85¹

Rubriques	1960 31 mars	1960 30 avril	1960 31 mai	1960 30 juin	1960 31 juillet	1960 31 août	1960 30 septembre	1960 31 octobre
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	4.660	3.011	3.087	3.258	3.387	3.042	2.935	3.025
Prêts au jour le jour	2.634	2.982	2.575	2.118	2.832	2.099	2.552	2.788
Banquiers	7.043	7.327	7.824	8.010	9.324	9.153	9.748	8.822
Maison-mère, succursales et filiales ...	2.142	2.046	2.566	2.666	3.194	3.387	2.974	2.895
Autres valeurs à recevoir à court terme	5.007	6.758	6.211	6.314	6.615	5.096	5.289	5.205
Portefeuille-effets	57.559	61.811	59.956	57.994	55.415	55.545	55.992	58.039
a) Portefeuille commercial ²	20.830	21.105	19.678	18.674	17.594	18.165	18.239	19.908
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	24.252	26.969	24.098	24.298	21.750	23.244	23.330	24.267
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	12.477	13.737	16.180	15.022	16.071	14.136	14.423	13.864
Reports et avances sur titres	1.210	1.173	1.125	1.211	1.216	1.160	1.144	1.149
Débiteurs par acceptations	11.747	11.387	11.290	11.386	11.626	11.256	11.177	11.142
Débiteurs divers	24.184	23.895	24.155	25.404	25.066	25.478	25.376	24.679
Portefeuille-titres	36.344	37.079	36.916	37.996	37.611	38.293	39.576	39.432
a) Valeurs de la réserve légale	371	381	382	397	397	397	397	397
b) Fonds publics belges	33.286	33.977	33.770	34.853	34.478	35.180	36.389	36.221
c) Fonds publics étrangers	243	268	281	304	292	272	244	298
d) Actions de banques	1.317	1.325	1.333	1.335	1.336	1.339	1.309	1.315
e) Autres titres	1.127	1.128	1.150	1.107	1.108	1.105	1.237	1.201
Divers	985	987	1.075	1.279	1.217	1.150	1.303	1.261
Capital non versé	7	7	7	7	7	7	7	7
Total disponible et réalisable ...	153.522	158.463	156.787	157.643	157.510	155.666	158.073	158.444
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	21	21	21	21	21	21	21	21
Immeubles	1.102	1.041	1.132	1.140	1.153	1.153	1.171	1.174
Participation dans les filiales immobil.	257	257	257	257	257	257	258	258
Créances sur filiales immobilières	343	336	340	341	334	339	344	338
Matériel et mobilier	145	147	150	148	150	153	150	155
Total de l'immobilisé ...	1.868	1.802	1.900	1.907	1.915	1.923	1.944	1.946
Total général actif ...	155.390	160.265	158.687	159.550	159.425	157.589	160.017	160.390
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	460	1.831	541	1.371	813	2.083	2.275	1.449
Emprunts au jour le jour	1.213	1.404	1.273	1.021	1.592	1.136	1.353	2.004
a) Garanties par des sûretés réelles	1.171	1.318	1.187	930	1.510	970	1.240	1.887
b) Non garant. par des sùr. réelles	42	86	86	91	82	166	113	117
Banquiers	9.768	10.687	10.533	10.973	11.758	11.247	13.301	12.413
Maison-mère, succursales et filiales ...	2.299	2.897	2.890	2.619	2.812	2.616	2.489	2.365
Acceptations	11.748	11.387	11.291	11.389	11.627	11.256	11.178	11.144
Autres valeurs à payer à court terme	2.351	3.745	3.384	3.284	3.903	2.821	3.020	2.839
Créditeurs pour effets à l'encaissement	927	956	956	1.021	974	900	929	1.000
Dépôts et comptes courants	105.258	105.261	105.438	105.502	103.074	102.370	101.962	102.975
a) A vue	63.286	63.897	65.075	65.545	63.280	61.782	60.481	60.867
b) A un mois au plus	3.315	3.462	3.235	3.238	3.419	3.748	4.139	4.556
c) A plus d'un mois	19.554	18.928	18.039	17.606	17.466	18.096	18.693	18.962
d) A plus d'un an	1.245	1.219	1.311	1.269	1.122	1.054	1.047	1.021
e) A plus de deux ans	2.009	1.976	1.991	2.004	1.958	1.957	1.917	1.936
f) Carnets de dépôts	14.197	14.152	14.177	14.226	14.226	14.134	14.098	14.047
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	1.652	1.627	1.610	1.614	1.603	1.599	1.587	1.586
Obligations et bons de caisse	6.909	6.943	7.011	7.054	7.138	7.186	7.257	7.374
Montants à libérer sur titres et partic.	683	680	678	698	696	697	792	697
Divers	4.012	4.728	4.641	4.410	4.813	5.052	5.235	5.902
Total de l'exigible ...	145.628	150.519	148.636	149.342	149.200	147.364	149.791	150.162
C. Non exigible :								
Capital	5.652	5.665	5.964	5.978	6.008	6.033	6.033	6.033
Fonds indispos. par prime d'émission ...	287	287	288	287	284	284	284	284
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	373	385	385	400	400	400	400	400
Réserve disponible	3.359	3.258	3.263	3.390	3.385	3.355	3.355	3.357
Provisions	91	151	151	153	153	153	154	154
Total du non exigible ...	9.762	9.746	10.051	10.208	10.225	10.225	10.226	10.228
Total général passif ...	155.390	160.265	158.687	159.550	159.425	157.589	160.017	160.390

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou au Congo belge, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou au Congo belge apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

² L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts paraétatiques s'élevait aux 31 mars, 30 avril, 31 mai, 30 juin, 31 juillet, 31 août, 30 septembre et au 31 octobre 1960 respectivement à 4.996, 4.220, 5.275, 5.954, 8.289, 7.378, 6.581 et 5.459 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
(millions de francs)

85²

Rubriques	1960 7 novembre	1960 14 novembre	1960 21 novembre	1960 28 novembre	1960 5 décembre	1960 12 décembre	1960 19 décembre	1960 26 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	55.808	55.808	56.572	57.097	57.741	58.135	58.525	58.525
Monnaies étrangères	8.994	9.304	9.393	9.605	9.227	10.262	10.428	12.644
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	5.735	6.003	6.120	5.933	5.704	7.639	7.326	6.520
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :								
a) U.E.P.	3.846	3.846	3.827	3.827	3.827	3.827	3.809	3.809
b) A.M.E.	10	25	30	30	20	30	60	60
c) F.M.I.	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388
d) autres accords	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs pour change et or, à terme ...	7.757	7.894	8.289	8.515	8.567	10.827	10.469	11.777
Effets de commerce	2.644	2.414	2.130	1.971	2.185	1.541	1.514	2.083
Avances sur nantissement	1.320	915	518	15	26	20	21	30
Effets publics (art. 20 des statuts, Conventions des 14-9-48 et 15-4-52) :								
a) certificats du Trésor	9.865	9.740	9.090	7.965	9.890	9.015	7.765	8.265
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	—	—	—	—	—	—	—	—
c) autres effets publics belges	—	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	655	658	670	677	648	654	660	652
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	1	2	1	2	2	2	2	2
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.524	2.524	2.524	2.524	2.524	2.524	2.524	2.524
Immeubles, matériel et mobilier	1.508	1.508	1.508	1.508	1.508	1.508	1.508	1.508
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1.074	1.074	1.083	1.082	1.083	1.083	1.075	1.075
Divers	820	882	968	1.077	953	978	1.081	1.136
	140.949	140.985	141.111	140.216	142.293	146.433	145.155	148.998
Compte d'ordre :								
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Instruction Publique (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.432	1.418	1.380	1.363	1.321	1.321	2.158	2.144
PASSIF								
Billets en circulation	120.171	119.237	117.616	117.125	119.416	118.474	118.131	119.789
Comptes courants :								
Banques à l'étranger : comptes ordin.	265	217	262	264	415	310	334	420
Comptes courants divers	1.603	2.175	3.291	2.798	2.575	4.592	4.108	4.561
Trésor public								
compte ordinaire ...	13	10	3	20	12	—	2	18
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	210	210	210	210	209	185	185	185
compte spécial liquidation U.E.P. ...	—	—	—	—	—	—	—	—
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :								
a) A.M.E.	278	273	307	317	347	354	353	403
b) autres accords	199	234	240	247	212	180	214	254
Total des engagements à vue ...	122.739	122.356	121.929	120.981	123.186	124.095	123.327	125.630
Monnaies étrangères et or à livrer	13.464	13.872	14.382	14.424	14.254	17.479	16.828	18.340
Caisse de Pensions du Personnel	1.074	1.074	1.083	1.082	1.083	1.083	1.075	1.075
Divers	1.148	1.159	1.193	1.205	1.246	1.252	1.401	1.429
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.124	2.124	2.124	2.124	2.124	2.124	2.124	2.124
	140.949	140.985	141.111	140.216	142.293	146.433	145.155	148.998
Compte d'ordre :								
Ministre de l'Instruction Publique : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.432	1.418	1.380	1.363	1.321	1.321	2.158	2.144

Mois		Comptes Chèques postaux 1 3	Mois		Dépôts à vue dans les banques 2 3
1959	Septembre	3,84	1959	Août	1,65
	Octobre	4,00		Septembre	1,82
	Novembre	4,07		Octobre	1,81
	Décembre	4,11		Novembre	1,97
1960	Janvier	4,04	1960	Décembre	2,12
	Février	4,07		Janvier	1,91
	Mars	3,66		Février	2,06
	Avril	4,21		Mars	1,98
	Mai	3,89		Avril	1,90
	Juin	3,87		Mai	2,16
	Juillet	4,03		Juin	2,12
	Août	3,77		Juillet	2,04
	Septembre	3,69		Août	1,98
	Octobre	3,87		Septembre	1,97
	Novembre	4,01		Octobre	2,02

1 Voir tableau no 86.

2 Méthode d'établissement : voir notre *Bulletin d'Information et de Documentation* d'octobre 1950, p. 222.

3 Chiffres réduits en mois-type de 25 jours.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR
(en milliards de francs)

Fin de mois	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	les entreprises et particuliers **			Stock de monnaie scripturale				
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique *	Avoirs en comptes chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paraétatiques *					Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (3) / (10)	(12)	
1958 Août anc. sér. .	5,5	116,4	119,3	7,6	0,4	23,2	56,5	80,1	87,7	207,0	57,6	+ 0,3
Août n. sér. 1	5,5	116,4	119,3	7,6	0,4	23,2	55,0 ¹	78,6 ¹	86,2 ¹	205,5 ¹	58,0 ¹	- 1,2 ¹
Septembre ...	5,5	115,2	118,0	8,1	0,3	22,4	53,2	75,9	84,0	202,0	58,4	- 3,5
Octobre	5,5	115,8	118,8	6,2	0,3	22,8	54,7	77,8	84,0	202,8	58,6	+ 0,8
Novembre	5,5	115,2	118,1	6,3	0,6	23,0	56,8	80,4	86,7	204,8	57,7	+ 2,0
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5	82,0	89,2	209,5	57,4	+ 4,7
1959 Janvier	5,5	115,4	118,2	6,0	0,4	23,9	55,9	80,2	86,2	204,4	57,8	- 5,1
Février	5,5	116,0	118,9	6,6	0,4	23,2	56,0	79,6	86,2	205,1	58,0	+ 0,7
Mars	5,5	116,3	119,0	7,6	0,3	24,0	58,8	83,1	90,7	209,7	56,7	+ 4,6
Avril	5,5	116,8	119,8	8,2	0,3	23,9	58,5	82,7	90,9	210,7	56,9	+ 1,0
Mai	5,5	116,5	119,4	7,1	0,5	24,4	60,7	85,6	92,7	212,1	56,3	+ 1,4
Juin	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2	+ 1,9
Juillet	5,6	118,8	121,7	6,2	0,3	24,5	58,6	83,4	89,6	211,3	57,6	- 2,7
Août	5,6	117,5	120,4	7,0	0,4	23,9	59,1	83,4	90,4	210,8	57,1	- 0,5
Septembre ...	5,6	115,6	118,3	8,3	0,4	24,2	58,4	83,0	91,3	209,6	56,4	- 1,2
Octobre	5,6	116,0	119,1	6,6	0,4	24,6	60,2	85,2	91,8	210,9	56,5	+ 1,3
Novembre	5,6	116,0	118,7	7,8	0,4	24,5	60,5	85,4	93,2	211,9	56,0	- 0,5
Décembre	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1	+ 4,4
1960 Janvier	5,6	116,6	119,6	6,6	0,4	24,3	59,9	84,6	91,2	210,8	56,7	- 5,5
Février	5,6	115,5	118,5	7,2	0,3	24,6	59,3	84,2	91,4	209,9	56,5	- 0,9
Mars	5,6	115,9	118,8	7,5	0,3	24,5	61,4	86,2	93,7	212,5	55,9	+ 2,6
Avril	5,6	117,5	120,5	6,8	0,3	24,8	62,2	87,3	94,1	214,6	56,1	+ 2,1
Mai	5,6	118,0	120,8	7,7	0,4	25,6	63,0	89,0	96,7	217,5	55,6	+ 2,9
Juin	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5	+ 2,4
Juillet	5,7	121,5	124,3	7,8	0,4	25,3	60,5	86,2	94,0	218,3	56,9	- 1,6
Août	5,7	120,1	123,0	7,8	0,5	25,0	58,6	84,1	91,9	214,9	57,2	- 3,4
Septembre ...	5,7	120,6	123,6	8,6	0,5	24,5	57,0	82,0	90,6	214,2	57,7	- 0,7
Octobre	5,7	120,5	123,4	7,4	0,4	24,8	57,9	83,1	90,5	213,9	57,7	- 0,3

* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

** Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

¹ Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire.

BILANS INTEGRÉS DES ORGANISMES MONÉTAIRES

(en milliards de francs)

Dates	Stock monétaire				Avoirs extérieurs nets				Créances sur le Trésor et sur d'autres emprunteurs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Divers			Comptes pour balance	Total	Sous déduction de					Différence (20) - (21) à (25)	
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale			Total	Avoirs et engagements à vue (montants nets)			Total	Créances sur l'Etat	Créances sur d'autres emprunteurs publics	Avances nettes au Fonds des Rentes	Total	financés par les organismes monétaires	Pour mémoire financés par et hors des organismes monétaires	Solde des opérations de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et du Fonds Monétaire, autres qu'à court terme	Créances et engagements sur et envers des organismes financiers non monétaires			Solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux	Total	Engagements quasi monétaires des organismes émetteurs de monnaies envers l'économie nationale		Écart entre les fonds propres et immobilisations et participations (Banque Nationale, et banques de dépôts)		Emprunts obligataires (banques de dépôts)
		détenue par les entreprises et particuliers	détenue par les pouvoirs publics	Total		B.N.B.	Autres organismes monétaires belges	Autres avoirs et engagements nets (montants nets)														Détenus par les entreprises et particuliers	Dépôts en devises détenus par les entreprises et particuliers			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	
1953 Juin	102,6	66,3	6,9	73,2	175,8	+48,8	- 4,0	+2,7	47,5	116,7	1,7	0,7	119,1	36,1	43,7	+0,3	+0,5	-1,4	+1,5	203,6	-19,3	-1,6	-0,5	- 5,2	-1,2	175,8
Septembre ...	104,4	66,5	7,3	73,8	178,2	+49,7	- 3,4	+2,6	48,9	121,0	1,4	0,3	122,7	36,3	43,6	+0,2	+0,5	-2,0	+1,9	208,5	-19,9	-2,3	-1,2	- 5,4	-1,5	178,2
Décembre	105,9	67,3	7,1	74,4	180,3	+52,4	- 4,8	+2,7	50,3	120,0	1,6	—	121,6	38,7	45,4	—	+0,1	-1,9	+1,0	209,8	-20,6	-1,5	-0,2	- 5,3	-1,9	180,3
1954 Mars	102,9	66,5	7,5	74,0	176,9	+52,3	- 6,8	+4,3	49,8	116,7	1,7	—	118,4	37,4	45,1	+0,1	+0,2	-1,5	+2,7	207,1	-21,1	-1,4	-0,1	- 5,4	-2,2	176,9
Juin	104,3	69,9	8,1	78,0	182,3	+49,7	- 4,8	+2,9	47,8	121,6	1,8	0,2	123,6	38,2	46,2	+0,3	+1,0	-1,9	+2,6	211,6	-19,6	-1,6	-0,1	- 5,5	-2,5	182,3
Septembre ...	105,2	67,1	7,9	75,0	180,2	+49,6	- 4,4	+2,7	47,9	120,7	2,1	—	122,8	38,8	47,0	+0,6	+0,8	-2,5	+2,0	210,4	-20,2	-1,4	-0,1	- 5,7	-2,8	180,2
Décembre	106,7	69,5	7,4	76,9	183,6	+50,5	- 3,7	+1,5	48,3	119,9	2,8	1,2	123,9	41,7	49,8	+0,6	+1,0	-1,2	+1,6	215,9	-21,3	-2,0	-0,1	- 6,0	-2,9	183,6
1955 Mars	107,5	70,1	7,1	77,2	184,7	+53,7	- 4,7	+2,4	51,4	120,4	2,5	0,1	123,0	41,4	49,6	+0,7	+1,3	-1,4	+1,3	217,7	-22,3	-1,7	-0,1	- 5,7	-3,2	184,7
Juin	108,6	71,7	7,3	79,0	187,6	+52,9	- 4,8	+2,7	50,8	121,1	3,3	0,9	125,3	43,0	50,1	+0,7	+1,3	-2,0	+2,2	221,3	-22,4	-1,7	-0,1	- 6,1	-3,4	187,6
Septembre ...	109,7	70,3	7,4	77,7	187,4	+54,3	- 4,8	+2,9	52,4	120,9	4,1	1,4	126,4	41,4	49,5	+0,8	+1,3	-1,9	+1,0	221,4	-22,2	-2,0	-0,1	- 6,2	-3,5	187,4
Décembre	110,7	73,9	7,9	81,8	192,5	+56,1	- 4,8	+3,4	54,7	122,3	5,0	0,7	128,0	44,4	52,0	+0,7	+1,3	-1,8	+0,9	226,2	-23,4	-2,4	-0,1	- 6,0	-3,8	192,5
1956 Mars	109,5	74,0	7,5	81,5	191,0	+58,8	- 4,9	+3,6	57,5	121,8	4,1	0,7	126,6	43,4	52,0	+0,7	+1,1	-1,6	+0,5	228,2	-24,5	-2,4	-0,1	- 6,2	-4,0	191,0
Juin	111,4	77,0	6,7	83,7	195,1	+59,2	- 3,8	+3,1	58,5	124,2	4,1	1,4	129,7	42,1	52,6	+1,0	+1,4	-1,4	+1,9	233,2	-24,5	-2,8	-0,1	- 6,6	-4,1	195,1
Septembre ...	112,8	75,5	7,7	83,2	196,0	+59,2	- 5,1	+2,3	56,4	123,4	5,0	1,3	129,7	45,1	55,3	+0,8	+1,4	-1,9	+1,8	233,3	-23,6	-2,6	—	- 6,9	-4,2	196,0
Décembre	114,3	77,5	6,5	84,0	198,3	+56,9	- 6,1	+3,2	54,0	123,4	5,6	2,0	131,0	49,0	58,4	+0,7	+1,2	-1,6	+0,6	234,9	-22,3	-3,2	-0,1	- 6,7	-4,3	198,3
1957 Mars	113,6	77,4	7,2	84,6	198,2	+53,2	- 6,2	+3,4	50,4	128,6	4,0	0,7	133,3	50,1	60,3	+0,8	+1,2	-1,5	+1,5	235,8	-23,3	-3,3	—	- 6,6	-4,4	198,2
Juin	113,9	80,1	7,9	88,0	201,9	+53,3	- 4,8	+3,0	51,5	127,5	4,2	1,8	133,5	50,9	61,0	+0,9	+1,0	-1,9	+2,7	238,6	-21,9	-3,3	—	- 7,1	-4,4	201,9
Septembre ...	114,4	73,3	6,7	80,0	194,4	+51,4	- 4,7	+2,6	49,3	124,3	4,2	1,2	129,7	50,9	60,0	+0,8	+1,3	-2,0	+2,5	232,5	-22,1	-3,9	—	- 7,6	-4,5	194,4
Déc. anc. sér.	115,5	76,1	6,4	82,5	198,0	+57,0	- 3,9	+2,8	55,9	121,8	4,3	1,7	127,8	52,3	61,5	+0,8	+1,3	-2,3	+1,4	237,2	-23,4	-3,2	-0,2	- 7,5	-4,9	198,0
Déc. nouv. s. 1	115,5	76,1	6,4	82,5	198,0	+57,0	- 3,9	+3,0	56,1	121,6	1,8	1,7	125,1	52,3	61,5	+0,8	+2,3	-0,8	+1,4	237,2	-23,4	-3,2	-0,2	- 7,5	-4,9	198,0
1958 Mars	114,5	76,1	6,4	82,5	197,0	+60,5	- 2,4	+2,1	60,2	122,5	2,0	0,4	124,9	48,8	60,2	+1,0	+2,8	-0,6	+1,4	238,5	-25,4	-3,0	-0,4	- 7,4	-5,3	197,0
Juin	118,1	80,4	7,6	88,0	206,1	+67,5	- 3,8	+2,5	66,2	125,0	2,2	2,0	129,2	45,7	68,3	+1,1	+3,0	-0,1	+2,6	247,7	-25,0	-2,5	-0,5	- 7,8	-5,8	206,1
Septembre ...	118,0	75,9	8,1	84,0	202,0	+70,8	- 4,1	+3,4	70,1	120,4	1,7	3,7	125,8	43,5	55,8	+1,1	+3,6	+0,2	+2,5	246,8	-26,9	-2,6	-0,5	- 8,5	-6,3	202,0
Décembre	120,3	82,0	7,2	89,2	209,5	+74,1	- 5,4	+3,4	72,1	126,7	2,1	4,1	132,9	43,9	56,3	+1,1	+4,1	+0,1	+0,8	255,0	-27,4	-2,6	-0,6	- 8,3	-6,6	209,5
1959 Mars	119,0	83,1	7,6	90,7	209,7	+70,2	- 2,9	+3,0	70,3	129,5	2,9	3,9	136,3	45,2	55,9	+0,8	+4,4	—	+1,4	258,4	-30,1	-3,3	-0,7	- 7,8	-6,8	209,7
Juin	120,4	85,9	7,8	93,7	214,1	+72,2	- 6,5	+4,0	69,7	129,6	3,9	5,0	138,5	44,8	55,8	+0,8	+4,7	+1,0	+2,6	262,1	-29,2	-3,1	-0,6	- 8,2	-6,9	214,1
Septembre ...	118,3	83,0	8,3	91,3	209,6	+70,3	- 5,8	+6,7	71,2	128,0	4,0	2,0	134,0	45,1	55,9	+0,7	+5,3	+1,1	+2,3	259,7	-30,9	-3,1	-0,6	- 8,6	-6,9	209,6
Décembre ...	121,3	87,4	7,6	95,0	216,3	+65,8	- 3,8	+8,7	70,7	132,4	4,0	4,6	141,0	48,1	59,6	+0,7	+5,1	+0,8	+1,7	268,1	-31,5	-4,3	-0,5	- 8,6	-6,9	216,3
1960 Mars	118,8	86,2	7,5	93,7	212,5	+69,5	- 5,2	+8,5	72,8	133,6	4,3	2,0	139,9	48,5	60,1	+0,6	+5,7	+0,3	+1,6	269,4	-36,1	-4,8	-0,5	- 8,6	-6,9	212,5
Juin	122,1	89,6	8,2	97,8	219,9	+71,9	- 5,5	+8,1	74,5	136,2	4,5	2,1	142,8	49,2	61,2	+0,7	+5,6	+0,3	+2,6	275,7	-33,5	-5,8	-0,3	- 9,2	-7,0	219,9
Septembre ... p	123,6	82,0	8,6	90,6	214,2	+64,8	- 6,2	+8,8	67,4	142,7	3,7	3,9	150,3	48,8	60,1	+0,6	+4,9	-0,6	+2,0	273,4	-33,7	-8,0	-0,3	-10,0	-7,2	214,2

* Y compris les comptes d'organismes paraétatiques administratifs.

1 A partir de décembre 1957, l'adoption d'une ventilation plus détaillée des créances des organismes monétaires sur les organismes publics autres que l'Etat a entraîné une modification des rubriques suivantes : « avoirs extérieurs nets : autres avoirs et engagements nets » (colonne 8), « Créances sur d'autres emprunteurs publics » (colonne 11), « Créances et engagements sur et envers des organismes financiers non monétaires » (colonne 17) et « solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux » (colonne 18).

ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE
(milliards de francs)

85⁴

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (6) = (1) + (5)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles)	Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics	Crédits d'es-compte d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers financés par les organismes monétaires	Différence entre fonds propres et immobilisations + participations des organismes monétaires	Emprunts obligataires des banques de dépôt	Opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire et de la Caisse Nationale de Crédit professionnel (soldes)	Divers		Comptes pour balance	Total (18) = de (7) à (17)
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des exportateurs vers l'U.E.P.	Dépôts en devises de nationaux	Avoirs du Trésor	Total			Etat	Autres						Crédits à des organismes financiers non monétaires	Crédits non rangés ailleurs à des nationaux (soldes)		
	(1)	(2)	(8)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(18)	(14)	(15)	(16)	(17)	
1954 1 ^{er} trimestre .	- 3,3	+ 0,5	- 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 3,0	- 1,0	- 3,8	+ 0,1	+ 1,0	- 1,3	- 0,1	- 0,3	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,7	- 3,0
2 ^e trimestre .	+ 5,3	- 1,4	+ 0,1	—	- 1,3	+ 4,0	- 2,8	+ 5,4	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,2	+ 0,8	- 0,4	+ 0,1	+ 4,0
3 ^e trimestre .	- 2,0	+ 0,5	- 0,2	—	+ 0,3	- 1,7	- 1,5	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,6	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,6	- 0,8	- 1,7
4 ^e trimestre .	+ 3,3	+ 1,1	+ 0,7	—	+ 1,8	+ 5,1	+ 0,6	- 1,3	+ 0,6	+ 1,7	+ 2,9	- 0,3	- 0,2	—	+ 0,2	+ 1,2	- 0,3	+ 5,1
Total ...	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,8	+ 1,0	+ 3,2	+ 3,0	- 0,7	- 1,0	+ 0,5	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 4,4
1955 1 ^{er} trimestre .	+ 1,1	+ 1,0	- 0,3	—	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 2,2	- 0,6	- 0,6	- 0,4	+ 0,3	- 0,3	+ 0,1	+ 0,2	- 0,1	- 0,4	+ 1,8
2 ^e trimestre .	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,1	—	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	- 1,1	+ 0,7	+ 1,6	+ 1,7	- 0,3	- 0,2	- 0,1	+ 0,1	- 0,6	+ 0,8	+ 3,1
3 ^e trimestre .	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	—	—	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	+ 0,7	+ 0,6	- 1,5	- 0,1	- 0,2	+ 0,1	—	+ 0,1	- 1,3	- 0,2
4 ^e trimestre .	+ 5,1	+ 1,2	+ 0,4	—	+ 1,6	+ 6,7	+ 0,5	+ 2,3	+ 0,7	+ 0,4	+ 2,9	+ 0,1	- 0,2	—	- 0,1	+ 0,1	—	+ 6,7
Total ...	+ 8,9	+ 2,1	+ 0,4	—	+ 2,5	+ 11,4	+ 4,1	+ 3,1	+ 1,5	+ 2,0	+ 2,7	—	- 0,9	+ 0,1	+ 0,2	- 0,5	- 0,9	+ 11,4
1956 1 ^{er} trimestre .	- 1,5	+ 1,1	—	—	+ 1,1	- 0,4	+ 3,2	- 1,4	- 0,9	+ 0,2	- 1,0	- 0,2	- 0,2	+ 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,4
2 ^e trimestre .	+ 4,1	—	+ 0,4	—	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 1,2	- 0,3	+ 1,3	- 1,3	- 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 0,2	+ 1,5	+ 4,5	
3 ^e trimestre .	+ 0,8	- 0,9	- 0,2	—	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 2,1	+ 0,8	+ 0,3	+ 3,0	- 0,3	- 0,1	- 0,1	—	- 0,5	- 0,3	- 0,3
4 ^e trimestre .	+ 2,4	- 1,2	+ 0,5	—	- 0,7	+ 1,7	- 1,3	- 1,3	+ 0,6	+ 1,0	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	—	- 0,3	+ 0,3	- 1,3	+ 1,7
Total ...	+ 5,8	- 1,0	+ 0,7	—	- 0,3	+ 5,5	+ 2,8	- 3,6	+ 0,2	+ 2,8	+ 4,6	- 0,7	- 0,5	+ 0,1	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 5,5
1957 1 ^{er} trimestre .	- 0,2	+ 1,0	+ 0,1	—	+ 1,1	+ 0,9	- 1,2	+ 3,4	- 2,0	- 1,3	+ 1,1	—	- 0,1	+ 0,1	—	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,9
2 ^e trimestre .	+ 3,7	- 1,4	—	—	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 0,4	+ 0,1	+ 1,6	+ 0,8	- 0,5	—	+ 0,1	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	+ 2,3
3 ^e trimestre .	- 7,5	+ 0,2	+ 0,6	—	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,1	+ 0,1	- 0,3	—	- 0,4	- 0,1	- 0,1	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	- 6,7
4 ^e trimestre .	+ 3,7	+ 1,3	- 0,7	+ 0,2	+ 0,8	+ 4,5	+ 5,2	- 0,4	+ 0,2	- 0,5	+ 1,5	+ 0,1	- 0,4	- 0,2	+ 0,1	- 0,3	- 0,8	+ 4,5
Total ...	- 0,3	+ 1,1	—	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,4	- 0,5	- 1,6	- 0,5	+ 3,4	- 0,8	- 0,6	- 0,1	+ 0,1	- 0,7	+ 0,9	+ 1,0
1958 1 ^{er} trimestre .	- 1,0	+ 2,0	- 0,2	+ 0,1	+ 1,9	+ 0,9	+ 3,9	- 0,2	+ 0,2	+ 0,2	- 3,6	—	- 0,4	+ 0,3	+ 0,5	+ 0,2	- 0,2	+ 0,9
2 ^e trimestre .	+ 9,1	- 0,5	- 0,4	+ 0,1	- 0,8	+ 8,3	+ 5,6	+ 3,0	- 0,1	+ 1,8	- 3,0	- 0,4	- 0,5	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 8,3
3 ^e trimestre .	- 4,1	+ 2,0	—	+ 0,1	+ 2,1	- 2,0	+ 2,8	- 4,1	- 0,6	+ 2,3	- 2,2	- 0,6	- 0,5	- 0,1	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,2	- 2,0
4 ^e trimestre .	+ 7,5	+ 0,5	—	+ 0,1	+ 0,6	+ 8,1	+ 2,6	+ 7,0	+ 0,4	- 0,2	+ 0,4	+ 0,2	- 0,3	+ 0,1	+ 0,5	- 0,3	- 2,3	+ 8,1
Total ...	+ 11,5	+ 4,0	- 0,6	+ 0,4	+ 3,8	+ 15,3	+ 14,9	+ 5,7	- 0,1	+ 4,1	- 8,4	- 0,8	- 1,7	+ 0,4	+ 1,7	+ 0,5	- 1,0	+ 15,3
1959 1 ^{er} trimestre .	+ 0,2	+ 2,7	+ 0,6	+ 0,1	+ 3,4	+ 3,6	- 2,1	+ 1,3	+ 0,4	+ 2,5	+ 1,4	—	- 0,2	- 0,3	+ 0,2	- 0,3	+ 0,7	+ 3,6
2 ^e trimestre .	+ 4,3	- 0,8	- 0,1	—	- 0,9	+ 3,4	+ 0,3	- 0,8	+ 1,1	+ 1,1	- 0,4	- 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,9	+ 1,3	+ 3,4
3 ^e trimestre .	- 4,4	+ 1,7	—	- 0,1	+ 1,6	- 2,8	- 0,3	- 2,0	—	+ 0,3	+ 0,3	- 0,4	—	- 0,1	—	+ 0,1	- 0,7	- 2,8
4 ^e trimestre .	+ 6,7	+ 0,6	+ 1,2	- 0,1	+ 1,7	+ 8,4	+ 2,8	+ 4,4	+ 0,1	- 0,7	+ 3,1	—	—	- 0,1	- 0,3	- 0,3	- 0,6	+ 8,4
Total ...	+ 6,8	+ 4,2	+ 1,7	- 0,1	+ 5,8	+ 12,6	+ 0,7	+ 2,9	+ 1,6	+ 3,2	+ 4,4	- 0,8	- 0,3	- 0,4	+ 0,2	+ 0,4	+ 0,7	+ 12,6
1960 1 ^{er} trimestre .	- 3,9	+ 4,5	+ 0,5	+ 0,1	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,7	- 6,7	+ 1,6	+ 1,2	+ 0,4	—	—	- 0,1	+ 0,7	- 0,5	- 0,1	+ 1,2
2 ^e trimestre .	+ 7,4	- 2,6	+ 1,0	- 0,2	- 1,8	+ 5,6	- 0,1	+ 5,0	- 0,1	- 0,3	+ 0,7	- 0,6	- 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,8	+ 5,6
3 ^e trimestre p	- 5,7	+ 0,3	+ 2,2	- 0,1	+ 2,4	- 3,3	- 5,3	+ 5,4	- 0,9	+ 1,1	- 0,4	- 0,8	- 0,2	—	- 0,7	- 0,9	- 0,6	- 3,3

* Mouvement des crédits directs aux pouvoirs publics + solde de leurs opérations en capital avec l'étranger. (Pouvoirs publics : Etat, pouvoirs subordonnés et organismes parasétatiques administratifs.)

II. — SITUATIONS MENSUELLES

85⁶

DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1960 31 mars	1960 30 avril	1960 31 mai	1960 30 juin	1960 31 juillet	1960 31 août	1960 30 septembre	1960 31 octobre
ACTIF								
Encaisse or	1.907	1.910	1.915	1.919	1.509	1.510	1.510	1.513
Avoirs en monnaies convertibles en or ...	1.778	1.552	1.797	1.475	1.223	1.260	1.219	1.298
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes	1	135	2	392	1	2	—	—
Autres avoirs	120	97	199	58	309	118	109	97
Avoirs en autres monnaies	619	619	1.116	622	432	279	278	180
Monnaies étrangères et or à recevoir	616	627	1.136	620	410	254	250	149
Débiteurs pour change et or à terme	77	97	105	83	67	56	52	—
Effets commerciaux sur le Congo	657	643	401	460	504	506	396	244
Avances sur fonds publ. et subst. précieux.	495	512	640	709	2.954	3.066	2.524	1.919
Avoirs aux Offices des Chèques Postaux	14	10	13	12	26	20	19	23
Effets publics (stat. : art. 6, § 1, n° 3)								
Emis par le Congo	1.615	1.965	1.810	2.150	2.200	2.700	3.400	4.200
Emis par le Ruanda-Urundi	200	225	375	75	—	75	—	—
Effets publics remis par le Congo en couverture d'avances spéciales	—	—	—	—	—	—	—	150
Avances (Stat. : art. 6, § 1, n° 4, litt. a et c)								
A des organismes créés ou régis par des disp. lég. partic. ou dont les engag. sont garantis par le :								
Congo	118	109	125	133	151	163	149	156
Ruanda-Urundi	1	—	—	—	—	—	—	—
Fonds publics :								
Stat. : art. 6, § 1, n°s 12 et 13	1.527	1.527	1.515	1.524	1.522	1.518	1.522	1.522
Stat. : art. 6, § 2, n° 4, al. 2	103	104	105	106	106	105	105	105
Immeubles, matériel et mobilier	486	497	504	510	517	522	522	523
Divers	135	111	111	183	175	149	39	13
	10.469	10.740	11.869	11.031	12.106	12.303	12.094	12.092
PASSIF								
Billets et monnaies métalliques en circul.	6.162	6.126	6.319	6.831	7.275	7.395	6.470	6.517
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo	23	15	16	24	86	104	183	206
Ruanda-Urundi	7	10	15	11	7	8	—	—
Comptes courants divers	1.131	1.448	1.499	1.528	1.295	1.556	1.208	1.905
Valeurs à payer	251	635	502	201	594	530	508	447
Total des engagements à vue	7.574	8.234	8.351	8.595	9.257	9.593	8.369	9.075
Banque d'émiss. du Rwanda et du Burundi	—	—	—	—	—	—	931	923
Engagements en francs belges :								
A vue	1.047	625	698	619	1.271	1.225	1.107	749
A terme	69	45	56	31	16	4	1	—
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles	43	67	509	11	20	39	268	15
En autres devises	—	—	2	3	2	3	2	2
Monnaies étrangères et or à livrer	671	690	1.192	676	461	303	299	148
Divers	426	440	357	392	375	432	413	476
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	489	489	554	554	554	554	554	554
	10.469	10.740	11.869	11.031	12.106	12.303	12.094	12.092

III. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

 86¹

BANQUE DE FRANCE

(millions de nouveaux francs français)

Rubriques	1960 5 mai	1960 9 juin	1960 7 juillet	1960 4 août	1960 8 septembre	1960 6 octobre	1960 8 novembre	1960 8 décembre
ACTIF								
Encaisse or	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Disponibilités à vue à l'étranger	5.159	5.608	5.362	5.465	6.119	6.006	5.465	5.914
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	—	—	—	444	444	656	656	656
Monnaies divisionnaires	52	23	15	14	6	8	30	15
Comptes courants postaux	553	515	495	477	493	530	715	445
Prêts à l'Etat ²	6.500	6.500	6.500	6.500	6.500	6.500	6.500	6.500
Avances à l'Etat ²	1.004	2.635	2.809	3.093	3.830	3.484	1.491	1.355
Portefeuille d'escompte :	16.434	15.454	16.005	15.837	15.202	15.706	16.800	16.559
<i>Effets escomptés sur la France</i>	4.563	4.629	4.723	4.554	4.472	4.594	4.716	5.020
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	1	1	1	1	1	1	1	1
<i>Effets garantis par l'Office des céré- ales</i> ³	321	287	215	126	166	372	621	735
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	11.549	10.537	11.066	11.156	10.563	10.739	11.462	10.803
Effets négociables achetés en France ⁴	3.083	2.347	3.149	3.039	2.250	2.807	2.864	3.279
Avances à 30 jours sur effets publics ...	192	173	171	159	154	186	180	189
Avances sur titres	74	63	70	67	65	70	79	67
Avances sur or	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets en cours de recouvrement	299	264	237	384	247	272	860	274
Divers	599	608	612	595	639	661	644	680
Total ...	38.271	38.512	39.747	40.396	40.271	41.208	40.606	40.255

PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	34.683	34.742	36.261	36.842	36.830	37.710	37.192	37.307
Comptes courants créditeurs :	2.405	2.599	2.309	2.242	2.149	2.118	1.730	1.590
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	1	1	—	1	—	1	—	—
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i>	1.548	1.668	1.350	1.301	1.261	1.231	772	666
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	856	930	959	940	888	886	958	924
Capital de la Banque	150	150	150	150	150	150	150	150
Divers	1.033	1.021	1.027	1.162	1.142	1.230	1.534	1.208
Total ...	38.271	38.512	39.747	40.396	40.271	41.208	40.606	40.255

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.

³ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.

⁴ Décret du 17 juin 1938.

BANK OF ENGLAND
(millions de £)

86²

Rubriques	1960 4 mai	1960 8 juin	1960 6 juillet	1960 8 août	1960 7 septembre	1960 5 octobre	1960 9 novembre	1960 7 décembre
-----------	---------------	----------------	-------------------	----------------	---------------------	-------------------	--------------------	--------------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	2.236	2.236	2.286	2.336	2.236	2.237	2.237	2.337
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	2	2	2	2	2	1	1	1
Montant de l'émission fiduciaire	2.250	2.250	2.300	2.350	2.250	2.250	2.250	2.350
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	2.250	2.250	2.300	2.350	2.250	2.250	2.250	2.350

PASSIF

Billets émis :								
En circulation	2.183	2.215	2.245	2.319	2.230	2.220	2.224	2.301
Au Département bancaire	67	35	55	31	20	30	26	49
	2.250	2.250	2.300	2.350	2.250	2.250	2.250	2.350

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics	220	306	335	356	418	428	405	389
Autres titres :								
Escomptes et avances	31	29	30	42	28	18	40	19
Titres	18	18	19	19	19	19	19	19
Billets	67	35	55	31	20	30	26	49
Monnaies	1	1	1	1	1	1	1	1
	337	389	440	449	486	496	491	477

PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves	3	3	4	4	4	3	4	3
Dépôts publics :	10	11	11	10	9	12	9	11
Y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes								
Dépôts spéciaux	—	55	87	125	150	150	150	151
Autres dépôts :								
Banquiers	245	240	256	229	245	251	248	232
Autres comptes	64	65	67	66	63	65	65	65
	337	389	440	449	486	496	491	477

FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions de \$)

86³

Rubriques	1960 4 mai	1960 8 juin	1960 6 juillet	1960 8 août	1960 7 septembre	1960 5 octobre	1960 9 novembre	1960 7 décembre
-----------	---------------	----------------	-------------------	----------------	---------------------	-------------------	--------------------	--------------------

ACTIF

Certificats-or	18.112	18.114	18.093	17.881	17.731	17.366	16.825	16.867
Fonds de rachat des billets des F.R.	951	938	936	955	970	973	994	1.014
Total des réserves de certificats-or	19.063	19.052	19.029	18.836	18.701	18.339	17.819	17.881
Billets F.R. d'autres banques	444	344	277	400	380	431	312	351
Autres encaisses	396	351	344	407	388	395	366	338
Escompte et avances	572	556	531	287	177	137	187	81
Prêts à l'économie privée	—	—	—	—	—	—	—	—
Acceptations achetées directement	30	29	28	29	32	35	42	48
Acceptations détenues en vertu d'une convention de rachat	—	—	—	—	—	6	10	—
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets	1.597	2.161	2.535	2.769	2.639	2.899	3.298	3.109
Certificats	8.507	8.507	8.507	8.507	14.007	14.007	14.142	9.159
Billets	13.010	13.010	13.010	13.010	7.510	7.510	7.530	12.532
Obligations	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.605	2.595
Total achetés directement ...	25.598	26.162	26.536	26.770	26.640	26.900	27.575	27.395
Détenus en vertu d'une convention de rachat	290	—	104	304	82	150	514	—
Total des fonds publics	25.888	26.162	26.640	27.074	26.722	27.050	28.089	27.395
Total des prêts et des fonds publics	26.490	26.747	27.199	27.390	26.931	27.228	28.328	27.524
Avoirs sur banques étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés	5.433	5.033	5.164	5.118	4.614	5.475	5.185	5.282
Immeubles	103	104	105	105	106	107	107	107
Autres avoirs	364	206	267	348	227	293	387	178
Total actif ...	52.298	51.837	52.385	52.604	51.347	52.268	52.504	51.661

EXIGIBLE

Billets de la Federal Reserve	27.248	27.407	27.738	27.617	27.817	27.698	27.893	28.325
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	18.217	17.880	18.209	18.308	17.322	17.817	17.536	16.252
Trésor américain — compte général ...	478	479	325	378	518	376	391	383
Etrangers	170	207	267	230	195	194	258	256
Autres	303	348	372	358	376	387	387	691
Total dépôts	19.168	18.914	19.173	19.274	18.411	18.774	18.572	17.582
Moyens de trésor. avec disponib. différés	4.556	4.173	4.145	4.375	3.778	4.462	4.682	4.408
Autres engagements et dividendes courus	41	46	37	45	41	43	49	44
Total exigible ...	51.013	50.540	51.093	51.311	50.047	50.977	51.196	50.359

COMPTES DE CAPITAL

Capital libéré	398	398	400	402	402	403	405	407
Surplus	775	775	775	775	775	775	775	775
Autres comptes de capital	107	124	117	116	123	113	128	120
Total passif ...	52.298	51.837	52.385	52.604	51.347	52.268	52.504	51.661
Engagements éventuels sur acceptations achetées p ^r correspondants étrangers ...	168	172	179	183	203	202	216	239
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	—	—	—	—	—	—	—	—
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	41,1 %	41,1 %	40,6 %	40,2 %	40,5 %	39,5 %	38,3 %	39,0 %

¹ Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

NEDERLANDSCHE BANK
(millions de florins)

86⁴

Rubriques	1960 9 mai	1960 7 juin	1960 4 juillet	1960 8 août	1960 5 septembre	1960 8 octobre	1960 7 novembre	1960 5 décembre
ACTIF								
Or	4.403	4.537	4.655	4.733	4.733	5.091	5.204	5.204
Créances et titres libellés en or ou en monnaies étrangères	855	794	863	780	771	798	913	973
Moyens de paiement étrangers	—	—	—	1	1	—	3	—
Créances en florins sur l'étranger ¹	51	50	47	47	48	46	43	41
Effets, promesses et obligat. escomptés ²	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 ^o , de la loi bancaire de 1948)	302	302	282	250	113	197	184	184
Avances en comptes courants (y compris les prêts) ³	11	15	11	9	9	9	8	10
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies néerlandaises	48	50	53	52	54	53	52	51
Placement du capital et réserves	171	172	172	171	171	171	172	171
Immeubles et inventaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers	8	7	9	6	8	6	6	7
	5.850	5.928	6.093	6.050	5.909	6.372	6.586	6.642

PASSIF

Billets en circulation	4.435	4.541	4.687	4.613	4.663	4.706	4.607	4.652
Accréditifs	—	—	—	—	—	—	2	—
Comptes courants en florins de résidents	1.116	1.076	1.081	1.129	950	1.375	1.542	1.448
Trésor public	372	526	373	317	276	781	655	788
Banques aux Pays-Bas	617	420	570	682	530	426	739	517
Autres résidents	127	130	138	130	144	168	148	143
Comptes courants en florins de non-résidents	63	72	86	64	62	54	57	62
Banques d'émission étrangères et organismes assimilés	54	64	73	53	52	42	47	51
Autres non-résidents	9	8	13	11	10	12	10	11
Engagements libellés en monnaies étrang.	19	21	18	17	5	8	145	249
Capital	20	20	20	20	20	20	20	20
Réserves	152	152	152	152	152	152	152	152
Comptes divers	45	46	49	55	57	57	61	59
	5.850	5.928	6.093	6.050	5.909	6.372	6.586	6.642

¹ Dont, par suite de la liquidation de l'U.E.P. et d'accords bilatéraux	3	2	2	2	2	2	1	1
² Dont, certificats du Trésor (escomptés directement par la Banque)	—	—	—	—	—	—	—	—
³ Dont, à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — Staatsblad, nr 99)	8	8	8	5	5	5	5	5
N. B. — Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat	105	106	107	108	107	108	108	109
— Soldes en florins de banques d'émission étrangères et d'organismes assimilés placés en bons du Trésor néerlandais ..	—	1	1	2	2	2	2	1

SVERIGES RIKSBANK
(millions de Kr.)

86⁵

Rubriques	1960 30 avril	1960 31 mai	1960 30 juin	1960 30 juillet	1960 31 août	1960 30 septembre	1960 31 octobre	1960 30 novembre
ACTIF								
Monnaies et lingots d'or	377	377	377	377	377	377	377	376
Surplus de valeurs d'or	508	508	508	508	509	508	507	507
Fonds publics étrangers *	1.246	1.261	1.281	1.281	1.225	1.179	1.158	1.085
Effets sur l'étranger *	169	169	147	178	237	234	208	200
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers *	— 5	— 7	46	21	121	178	247	288
Autres avoirs sur l'étranger	11	11	11	11	11	11	11	11
Effets et obligations du Trésor suédois *	4.437	3.982	4.246	4.256	4.441	4.295	5.114	5.004
Effets payables en Suède *	2	2	2	2	2	2	2	2
Prêts nantis *	43	844	391	497	438	702	57	496
Avances en comptes courants *	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament	58	57	57	57	57	58	58	58
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	29	28	29	29	29	29	27	25
Chèques et effets bancaires	9	6	20	214	1	12	171	3
Autres valeurs actives intérieures	56	47	44	68	65	57	103	109
Quota de la Suède au F.M.I.	776	776	776	776	776	776	776	776
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D.	103	103	103	103	103	104	103	103
Total ...	7.826	7.671	8.045	8.385	8.399	8.529	8.926	9.050

PASSIF								
Billets en circulation ¹	5.857	5.701	5.983	5.782	5.828	5.906	6.040	6.199
Effets bancaires	2	1	1	2	1	12	4	1
Dépôts en comptes courants :	160	158	218	140	104	134	186	138
Institutions officielles	120	126	194	102	87	113	139	121
Banques commerciales	38	31	23	37	16	20	45	16
Autres déposants	2	1	1	1	1	1	2	1
Dépôts	416	399	410	957	956	958	1.148	1.146
Comptes d'ajustements de change	617	616	616	616	615	614	614	615
Autres engagements	50	71	91	162	170	185	209	226
Capital	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés	1	1	1	1	1	1	1	1
Fonds Monétaire International	582	582	582	582	582	582	582	582
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	—	—	1	1	—	—	—	—
Total ...	7.826	7.671	8.045	8.385	8.399	8.529	8.926	9.050

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.
¹ Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 7.000 millions de Kr. en vertu de la loi no 68 du 1er avril 1960.

BANCA D'ITALIA
(milliards de liras)

86⁶

Rubriques	1960 29 février	1960 31 mars	1960 30 avril	1960 31 mai	1960 30 juin	1960 31 juillet	1960 31 août	1960 30 septembre
ACTIF								
Encaisse en or	172	172	172	172	172	172	172	172
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse ¹	11	11	12	10	10	10	9	8
Portefeuille d'escompte	425	426	430	430	425	427	424	432
Effets reçus à l'encaissement	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	84	50	81	65	80	72	81	77
Disponibilités en devises à l'étranger ...	62	62	62	62	62	62	62	63
Titres émis ou garantis par l'Etat	72	71	75	65	60	59	59	59
Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers	2.041	2.012	2.000	2.021	2.064	2.103	2.175	2.176
Créances diverses	3	3	3	3	2	3	3	3
Avances provisoires à l'Etat	77	75	75	75	75	75	75	75
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	488	488	488	488	488	488
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte	145	145	—	—	—	—	—	—
Placements en titres pour le compte du Trésor	108	98	84	74	74	64	50	40
Dépenses diverses	3	5	6	8	22	24	26	28
Total de l'actif ...	3.548	3.475	3.490	3.475	3.536	3.561	3.626	3.623
PASSIF								
Billets en circulation ²	2.032	2.035	2.053	2.063	2.095	2.179	2.147	2.168
Chèques et autres dettes à vue ³	14	17	14	14	17	15	17	17
Comptes courants à vue	74	81	80	73	106	79	84	85
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	825	831	808	814	723	820	795	817
Créditeurs divers	178	177	162	167	183	163	179	175
Compte courant du Trésor	324	226	268	235	309	194	302	251
Compte courant du Trésor, fonds spécial Trésorerie de l'Etat - plus value provenant de la réévaluation de l'or	17	17	17	17	5	5	—	—
Trésorerie de l'Etat - plus value provenant de la réévaluation de l'or	63	63	63	63	63	63	63	63
Services divers pour le compte de l'Etat	14	17	13	15	7	13	8	13
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	3	3	3	3	3	3	3	3
Fonds de réserve extraordinaire	1	2	2	2	2	2	2	2
Bénéfices de l'exercice en cours	3	5	7	9	23	25	26	29
Bénéfice provisoire de l'exercice précédent	1	1	—	—	—	—	—	—
Total du passif et du patrimoine ...	3.548	3.475	3.490	3.475	3.536	3.561	3.626	3.623
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre)	3.859	3.952	3.855	4.131	5.662	5.194	5.022	4.900
Circulation du Trésor (net)	63	65	66	67	69	71	72	
Circulation bancaire et du Trésor (net) .	2.094	2.099	2.118	2.130	2.163	2.250	2.218	
Moyens de paiement	6.262	6.340	6.378	6.439	6.586	6.777		
Escomptes effectués	48	138	193	78	43	138	188	84
Avances effectuées	529	478	520	500	572	544	593	541
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation	7.821	7.415	7.262	7.022	7.689	8.200	7.809	8.306
¹ Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor	8	8	7	7	6	6	6	6
² Comprend les billets auprès du Trésor	1	1	1	1	1	1	3	
³ Comprend valeurs et assignations	10	11	10	10	11	10	12	11

DEUTSCHE BUNDESBANK
(millions de D.M.)

86⁷

Rubriques	1960 7 mai	1960 7 juin	1960 7 juillet	1960 6 août	1960 7 septembre	1960 7 octobre	1960 7 novembre	1960 7 décembre
ACTIF								
Or	11.233	11.365	11.524	11.724	11.943	12.029	12.162	12.256
Avoirs auprès des banques étrangères et placements à court terme à l'étranger .	9.849	10.435	11.907	12.822	13.640	14.582	15.500	15.605
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	142	172	170	131	133	152	156	158
Crédits aux institutions internationales et crédits de consolidation aux banques centrales étrangères	4.465	4.493	4.436	3.955	3.797	3.688	3.696	3.693
dont : a) U.E.P.	2.915	2.915	2.832	2.329	2.147	2.055	2.014	2.011
b) B.I.R.D.	1.406	1.441	1.481	1.506	1.531	1.512	1.562	1.563
Monnaies divisionnaires allemandes	123	114	110	102	104	98	98	77
Avoirs en comptes chèques postaux	110	201	138	111	151	114	138	137
Effets sur l'intérieur	1.315	2.469	2.498	1.630	1.949	2.200	1.288	2.298
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt	—	50	61	—	38	80	11	139
Créances sur titres	31	49	76	31	80	81	30	200
Crédits de caisse	407	5	9	100	8	3	12	4
Titres	226	225	224	224	224	224	224	324
Créances de péréquation et titre d'obligation sans intérêt	5.137	5.187	5.089	4.561	3.708	3.854	3.461	3.185
Crédits à l'Etat pour participation au capital d'institutions internationales ...	1.277	1.336	1.336	1.340	1.340	1.340	1.340	1.361
Autres valeurs actives	198	216	289	254	275	269	358	296
	34.523	36.317	37.867	36.985	37.390	38.714	38.474	39.733

PASSIF								
Billets en circulation	18.378	18.785	18.901	19.069	18.985	19.483	19.152	20.196
Dépôts :	13.968	15.090	16.569	15.500	16.001	16.918	17.070	17.211
a) institutions de crédit (y compris les Offices des Chèques et des Epargnes Postaux)	11.275	12.732	13.184	12.883	13.458	12.557	12.876	13.829
b) déposants officiels	2.433	2.144	3.171	2.391	2.332	4.166	3.977	3.161
c) autres déposants intérieurs	210	214	214	226	211	205	217	231
Engagements résultant de transactions avec l'étranger	470	475	443	421	403	380	369	360
dépôts étrangers	314	302	320	311	297	284	268	287
autres	166	173	123	110	106	96	101	73
Fonds de prévision	806	806	806	806	806	806	806	806
Capital social	290	290	290	290	290	290	290	290
Réserves	562	562	562	562	562	562	562	562
Autres passifs	49	309	296	337	343	275	225	308
	34.523	36.317	37.867	36.985	37.390	38.714	38.474	39.733

BANQUE NATIONALE SUISSE
(millions de francs suisses)

86⁸

Rubriques	1960 7 mai	1960 7 juin	1960 7 juillet	1960 6 août	1960 7 septembre	1960 7 octobre	1960 7 novembre	1960 7 décembre
ACTIF								
Encaisse or	7.645	7.688	7.675	8.385	8.481	8.567	8.910	8.910
Devises	417	531	441	677	543	547	645	577
Portefeuille effets sur la Suisse	51	52	52	52	48	46	49	50
<i>Effets de change</i>	51	52	52	52	48	46	49	50
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur nantissement	12	18	22	18	16	22	14	15
Titres	44	43	43	43	43	43	43	43
<i>pouvant servir de couverture</i>	1	1	1	1	1	1	1	1
<i>autres</i>	43	42	42	42	42	42	42	42
Correspondants :	15	20	17	17	15	16	16	17
<i>en Suisse</i>	8	14	10	10	10	8	9	10
<i>à l'étranger</i>	7	6	7	7	5	8	7	7
Autres postes de l'actif	27	33	32	30	28	32	33	35
Total ...	8.211	8.385	8.282	9.222	9.174	9.273	9.710	9.647

PASSIF

Fonds propres	52	52	52	52	52	52	52	52
Billets en circulation	5.881	5.950	6.023	6.064	6.104	6.203	6.213	6.478
Engagements à vue	2.090	2.193	2.013	2.911	2.825	2.422	2.842	2.513
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	1.607	1.686	1.627	2.589	2.400	2.068	2.456	2.088
<i>Autres engagements à vue</i>	483	507	386	322	425	354	386	425
Engagements à terme	—	—	—	—	—	400	400	400
Autres postes du passif	188	190	194	195	193	196	203	204
Total ...	8.211	8.385	8.282	9.222	9.174	9.273	9.710	9.647

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION (*)
(au 30 novembre 1960)

86⁹

(en % depuis la date indiquée)

Allemagne	11 novemb. 1960	4,—	France	6 octobre 1960	3,50
Autriche	17 mars 1960	5,—	Grande-Bretagne	27 octobre 1960	5,50 ³
Belgique	4 août 1960	5,— ¹	Italie	7 juin 1958	3,50
Congo et Ruanda-Urundi	11 janvier 1960	5,— ²	Norvège	14 février 1955	3,50
Danemark	26 janvier 1960	5,50	Pays-Bas	16 novemb. 1959	3,50
Espagne	11 avril 1960	5,75	Suède	15 janvier 1960	5,—
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	12 août 1960	3,—	Suisse	26 février 1959	2,—

(*) Canada : depuis le 1^{er} novembre 1956, taux d'escompte fixé le jeudi de chaque semaine.

¹ Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

² Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

³ Depuis le 8 décembre 1960 : 5 %.

IV. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

87

Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	30 septembre 1960			31 octobre 1960			30 novembre 1960			Passif											
		%		%		%		%		%		%		%							
I. Or en lingots et monnayé	1.538.132	38,4	1.587.956	38,0	1.587.611	40,2	I. Capital :														
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	45.790	1,1	78.613	1,9	48.637	1,2	II. Réserves :														
III. Portefeuille réescomptable :	573.959		601.733		412.281		1. Fonds de Réserve légale									23.372	0,6	23.372	0,6	23.372	0,6
1. Effets de commerce et acceptations de banque	44.656	1,1	35.139	0,8	19.215	0,5	2. Fonds de Réserve générale									10.029		10.029		10.029	
2. Bons du Trésor	529.303	13,2	566.594	13,5	393.066	9,9										13.343		13.343		13.343	
IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.	23.279	0,6	21.173	0,5	12.804	0,3	III. Dépôts (or) :									1.897.837		1.881.282		1.817.683	
V. Dépôts à terme et avances :	954.492		1.021.177		1.034.419		1. Banques centrales :														
a) à 3 mois au maximum	778.483	19,4	795.276	19,0	788.176	19,9	a) de 6 à 9 mois									—	—	—	—	—	—
b) à 3 mois au maximum (or)	3.831	0,1	6.811	0,2	6.811	0,2	b) de 3 à 6 mois									82.332	2,1	75.411	1,8	61.649	1,6
c) de 3 à 6 mois	54.172	1,4	131.827	3,2	180.388	4,6	c) à 3 mois au maximum									683.111	17,1	569.406	13,6	479.687	12,1
d) de 6 à 9 mois	62.885	1,6	32.215	0,8	1.428	0,0	d) à vue									1.094.155	27,3	1.187.632	28,4	1.237.794	31,3
e) de 9 à 12 mois	—	—	46.369	1,1	57.616	1,5	2. Autres déposants :														
f) à plus d'un an	55.121	1,4	8.679	0,2	—	—	a) de 6 à 9 mois									—	—	—	—	—	—
VI. Autres effets et titres :	798.163		803.230		789.262		b) de 3 à 6 mois									9.349	0,2	5.904	0,1	5.904	0,1
1. Or :							c) à 3 mois au maximum									17.709	0,4	21.164	0,5	21.164	0,5
a) à 3 mois au maximum	34.396	0,9	58.505	1,4	73.682	1,9	d) à vue									11.181	0,3	21.765	0,5	11.485	0,3
b) de 3 à 6 mois	66.596	1,7	61.370	1,5	38.679	1,0	IV. Dépôts (monnaies) :									1.739.772		1.933.103		1.767.741	
c) de 6 à 9 mois	12.015	0,3	—	—	—	—	1. Banques centrales :														
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	a) à plus d'un an									107.608	2,7	107.859	2,6	35.512	0,9
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	b) de 9 à 12 mois									285	0,0	—	—	71.027	1,8
2. Monnaies :							c) de 6 à 9 mois									—	—	286	0,0	286	0,0
a) à 3 mois au maximum	456.894	11,4	446.689	10,7	495.527	12,5	d) de 3 à 6 mois									223.830	5,6	127.005	3,0	104.750	2,6
b) de 3 à 6 mois	66.421	1,7	92.277	2,2	68.984	1,7	e) à 3 mois au maximum									1.057.289	26,4	1.266.132	30,3	1.224.471	31,0
c) de 6 à 9 mois	64.791	1,6	47.053	1,1	15.949	0,4	f) à vue									15.373	0,4	21.646	0,5	15.185	0,4
d) de 9 à 12 mois	3.518	0,1	16.945	0,4	26.664	0,7	2. Autres déposants :														
e) à plus d'un an	93.532	2,3	80.391	1,9	69.777	1,8	a) de 9 à 12 mois									—	—	—	—	—	—
VII. Actifs divers	1.117	0,0	496	0,0	888	0,0	b) de 6 à 9 mois									—	—	—	—	—	—
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68.291	1,7	68.291	1,6	68.291	1,7	c) de 3 à 6 mois									309	0,0	—	—	3.866	0,2
Total actif ...	4.003.223	100,0	4.182.669	100,0	3.954.193	100,0	d) à 3 mois au maximum									304.457	7,6	371.747	8,9	288.878	7,3
							e) à vue									30.621	0,8	38.428	0,9	18.766	0,5
							V. Divers									39.913	1,0	42.582	1,0	43.068	1,1
							VI. Compte de profits et pertes :									7.829	0,2	7.829	0,2	7.829	0,2
							VII. Provision pour charges éventuelles									169.500	4,2	169.500	4,1	169.500	4,3
							Total passif ...									4.003.223	100,0	4.182.669	100,0	2.954.193	100,0

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)	30 septembre 1960	31 octobre 1960	30 novembre 1960	Dépôts à long terme :	30 septembre 1960	31 octobre 1960	30 novembre 1960
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221.019	221.019	221.019	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3)	152.606	152.606	152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181	76.181	76.181	2. Dépôt du Gouvernem. allemand	76.303	76.303	76.303
Total ...	297.200	297.200	297.200	Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68.291	68.291	68.291
				Total ...	297.200	297.200	297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Accord Monétaire Européen), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustées ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1958 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1958, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1er avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.880.—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

TABLE DES MATIERES

STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

MARCHE DE L'ARGENT.

Ia. — Taux officiels d'escompte et de prêts	2
Ib. — Taux de l'argent au jour le jour et à très court terme	2
Ic. — Taux des certificats de trésorerie	2
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	4
III. — Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	8
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission	86 ^a

METEAUX PRECIEUX.

Cours des métaux précieux	9
---------------------------------	---

MARCHE DES CHANGES.

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	10 ¹
---	-----------------

MARCHE DES CAPITAUX.

I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15 ¹
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15 ²
IV. — Rendement de titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles	16
V. — Emissions des sociétés industrielles et commerciales : Tableau rétrospectif	17 ¹
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20

FINANCES PUBLIQUES.

I. — Situation de la Dette publique	25 ¹
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25 ²
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 ³
IV. — Rendement des impôts	26

REVENUS ET EPARGNE.

I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises : Tableau rétrospectif	30 ²
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite : Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Epargne	31
III. — Indices des rémunérations horaires brutes des ouvriers	32

MOUVEMENT DES AFFAIRES.

I. — Activité des Chambres de Compensation : Mouvement du débit	35
II. — Mouvement des chèques postaux	36

PRIX.

a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45 ²
c) Indices des prix de détail en Belgique	46

PRODUCTION.

I. — Indices de l'activité et de la production industrielle	50
II. — Combustibles et produits métallurgiques	55 ¹ et 55 ²
III. — Produits textiles	56 ¹
IV. — Produits divers	56 ²
V. — Energie électrique	58
VI. — Gaz	59

CONSOMMATION.

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100	65 ² et 65 ³
II. — Consommation de tabac	66
III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67

TRANSPORT.

I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
a) recettes et dépenses d'exploitation	70 ¹
b) wagons fournis à l'industrie	70 ²
c) trafic :	
1° trafic général	70 ²
2° grosses marchandises	70 ³
A) ensemble du trafic	
B) service interne belge	
II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70 ⁴
III. — Mouvements des ports :	
a) Port d'Anvers	71 ¹
b) Port de Gand	71 ²
IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72

COMMERCE EXTERIEUR.

Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)	75
---	----

CHOMAGE.

I. — Chômage complet et partiel	81 ¹
II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 ²
III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés	81 ³
IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions	81 ⁴

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.

I. — Belgique :	
Situations globales des banques	85 ¹
Banque Nationale de Belgique :	
Situations hebdomadaires	85 ²
Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	85 ³
Stock monétaire intérieur	85 ⁴
Bilans intégrés des organismes monétaires	85 ⁴
Origines des variations du stock monétaire	85 ⁴
II. — Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda Urundi :	
Situations mensuelles	85 ⁶
III. — Banques d'émission étrangères.	
Situations :	
Banque de France	86 ¹
Bank of England	86 ²
Federal Reserve Banks	86 ³
Nederlandsche Bank	86 ⁴
Sveriges Riksbank	86 ⁵
Banca d'Italia	86 ⁶
Deutsche Bundesbank	86 ⁷
Banque Nationale Suisse	86 ⁸
Taux d'escompte	86 ⁹
IV. — Banque de Règlements Internationaux, à Bâle ...	87

Prix de l'abonnement annuel } Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.



IMPRIMERIE
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
L'INGÉNIEUR EN CHEF DE L'IMPRIMERIE
CH. AUSSEMS
15 SQUARE DES NATIONS, BRUXELLES 5